



# **Affaires relatives aux Objectifs du Conseil fédéral ainsi que Projets 2026**

Extrait des Objectifs du Conseil fédéral 2027  
et du  
Budget 2027 avec PITF 2028–2030

Aperçu par département

Cet extrait complète les [Objectifs du Conseil fédéral 2027](#). Contrairement à cette dernière publication, il est structuré par départements et unités administratives. Il comprend les affaires relatives aux Objectifs du Conseil fédéral ainsi que les projets des unités administratives (hormis Contrôle fédéral des finances et Autorités indépendantes et Tribunaux) publiés dans le [Budget 2027 avec PITF 2028–2030](#). Il n'a pas de caractère officiel mais offre aux lectrices et aux lecteurs une synthèse de tous les objets planifiés pour l'année 2027.

# Table des matières

|                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <b>A+T</b> .....                                                         | <b>4</b>  |
| Chancellerie fédérale (ChF).....                                         | 4         |
| <b>DFAE</b> .....                                                        | <b>7</b>  |
| Département fédéral des affaires étrangères (DFAE).....                  | 7         |
| <b>DFI</b> .....                                                         | <b>10</b> |
| Secrétariat général du DFI (SG-DFI).....                                 | 10        |
| Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) .....          | 11        |
| Archives fédérales suisses (AFS) .....                                   | 12        |
| Office fédéral de la culture (OFC) .....                                 | 13        |
| Office fédéral de météorologie et de climatologie (MétéoSuisse).....     | 15        |
| Office fédéral de la santé publique (OFSP).....                          | 18        |
| Office fédéral de la statistique (OFS) .....                             | 22        |
| Office fédéral des assurances sociales (OFAS).....                       | 23        |
| Office fédéral sécurité alimentaire et affaires vétérinaires (OSAV)..... | 26        |
| Institut de virologie et d'immunologie (IVI).....                        | 27        |
| <b>DFJP</b> .....                                                        | <b>28</b> |
| Secrétariat général du DFJP (SG-DFJP) .....                              | 28        |
| Office fédéral de la justice (OFJ).....                                  | 29        |
| Office fédéral de la police (fedpol).....                                | 32        |
| Institut suisse de droit comparé (ISDC).....                             | 34        |
| Commission fédérale des maisons de jeu (CFMJ) .....                      | 35        |
| Secrétariat d'État aux migrations (SEM) .....                            | 36        |
| Centre de services informatiques CSI-DFJP (CSI-DFJP).....                | 37        |
| <b>DDPS</b> .....                                                        | <b>38</b> |
| Secrétariat général du DDPS (SG-DDPS) .....                              | 38        |
| Service de renseignement de la Confédération (SRC) .....                 | 39        |
| Office fédéral du sport (OFSP).....                                      | 40        |
| Office fédéral de la cybersécurité (OFCS).....                           | 41        |
| Office fédéral de la protection de la population (OFPP) .....            | 43        |
| Secrétariat d'État à la politique de sécurité (SEPOS) .....              | 46        |
| Défense (D) .....                                                        | 48        |
| Office fédéral de l'armement armasuisse (armasuisse) .....               | 50        |
| Office fédéral de topographie swisstopo (swisstopo) .....                | 51        |

|                                                                           |               |
|---------------------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>DFF.....</b>                                                           | <b>52</b>     |
| Secrétariat général du DFF (SG-DFF) .....                                 | 52            |
| Administration fédérale des finances (AFF) .....                          | 53            |
| Centrale de compensation (CdC).....                                       | 55            |
| Monnaie fédérale Swissmint (Swissmint).....                               | 57            |
| Secrétariat d'État aux questions financières internationales (SFI).....   | 58            |
| Administration fédérale des contributions (AFC) .....                     | 62            |
| Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF).....  | 65            |
| Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) .....  | 66            |
| Office fédéral du personnel (OFPER) .....                                 | 67            |
| Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL) .....         | 68            |
| <br><b>DEFR.....</b>                                                      | <br><b>69</b> |
| Secrétariat général du DEFR (SG-DEFR).....                                | 69            |
| Secrétariat d'État à l'économie (SECO) .....                              | 70            |
| Office fédéral de l'agriculture (OFAG) .....                              | 75            |
| Agroscope (Agroscope) .....                                               | 76            |
| Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) .....   | 78            |
| Office fédéral du logement (OFL).....                                     | 80            |
| Office fédéral du service civil (CIVI) .....                              | 82            |
| Service d'accréditation suisse (SAS) .....                                | 83            |
| Sec. d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI)..... | 84            |
| Centre de services informatiques du DEFR (ISCeco) .....                   | 87            |
| <br><b>DETEC.....</b>                                                     | <br><b>89</b> |
| Secrétariat général du DETEC (SG-DETEC) .....                             | 89            |
| Office fédéral des transports (OFT).....                                  | 90            |
| Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).....                           | 93            |
| Office fédéral de l'énergie (OFEN) .....                                  | 96            |
| Office fédéral des routes (OFROU).....                                    | 101           |
| Office fédéral de la communication (OFCOM) .....                          | 103           |
| Office fédéral de l'environnement (OFEV).....                             | 105           |
| Office fédéral du développement territorial (ARE) .....                   | 108           |
| Service suisse d'enquête de sécurité (SESE) .....                         | 110           |
| Autorités de régulation des infrastructures (RegInfra) .....              | 111           |

## **CHANCELLERIE FÉDÉRALE (CHF)**

### **AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF**

**Modification de l'ordonnance sur les droits politiques (ODP) dans le cadre du programme de récolte électronique de signatures (mise en œuvre des mo. 24.3851 Mühlemann et 24.3905 Michel Matthias):** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2027 la consultation relative à la mise en œuvre des motions 24.3851 Mühlemann et 24.3905 Michel Matthias concernant une modification de l'ODP. Cette modification permettrait d'instaurer la récolte électronique de signatures par des essais pratiques à durée limitée, en étroite collaboration avec les cantons et les communes.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires, des organes de direction et des représentants de la Confédération pour la période administrative 2028 à 2031:** approbation

Le Conseil fédéral procédera au second semestre 2027 au renouvellement intégral des commissions extraparlimentaires, des organes de direction et des représentants de la Confédération pour la période administrative 2028 à 2031. Ce renouvellement est étroitement lié à une modification de l'annexe 2 de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration et d'ordonnances du DFI, du DDPS et du DEFR, qui prévoient la dissolution de certaines commissions.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Renforcer la détection précoce des crises et les mécanismes d'escalade dans l'administration fédérale » (en exécution des po. 24.4540 et 24.4534 des CEP):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2027 le rapport établi en exécution des postulats 24.4540 et 24.4534 des CEP sur le contrôle et le renforcement de la détection précoce des crises par la Chancellerie fédérale. Ce rapport présentera des solutions pour reconfigurer le système actuel de détection précoce des crises sur les plans de l'organisation, des processus et de la conception, de sorte à pouvoir identifier de façon précoce et à gérer de façon efficace les risques et les crises qui se profilent. Il examinera en particulier comment concevoir une procédure formalisée d'escalade qui permettrait aux unités administratives des échelons inférieurs de remonter les problèmes vers la Chancellerie fédérale. Sur cet aspect, il présentera un plan concret qui réglera les compétences, les processus, les flux d'information et l'intégration des structures existantes de conduite et de coordination de la Confédération. Le but est de renforcer le rôle de la Chancellerie fédérale dans la détection précoce des crises et de continuer à améliorer la capacité d'action du Conseil fédéral dans les situations extraordinaires.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport concernant l'implication des milieux scientifiques dans la gestion de crise (constitution de groupes thématiques et suite à donner):** prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au premier semestre 2027 du rapport concernant l'implication des milieux scientifiques dans la gestion de crise. Ce rapport présentera les expériences réalisées dans la mise en place et la gestion de groupes thématiques et formulera des propositions pour la suite à donner. Constituer des groupes thématiques dans des domaines importants en cas de crise permet de recruter plus rapidement des experts en temps de crise et d'encourager, en temps normal, les échanges entre l'administration fédérale et les milieux scientifiques.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport « Souveraineté numérique. Où en est la Suisse ? » (en exécution du po. 25.3659 Häberli-Koller): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport établi en exécution du postulat 25.3659 Häberli-Koller sur la souveraineté numérique de la Suisse. Ce rapport mettra l'accent sur l'administration fédérale, compte tenu du domaine d'influence et des compétences du Conseil fédéral. Les aspects de la souveraineté numérique qui vont au-delà (concernant par ex. avec l'étranger ou les éventuelles questions de promotion économique) seront soit esquissés dans le rapport, soit énoncés en tant que problématiques pertinentes. Les compétences des départements restent inchangées.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Vote électronique:** accompagnement de la première utilisation dans le canton de GE et octroi des autorisations générales pour l'élection du Conseil national

Le projet «Vote électronique» vise à faire en sorte que l'exercice des droits politiques puisse aussi se faire par voie électronique. Depuis juin 2023, les cantons de BS (qui a suspendu ses essais vraisemblablement jusqu'à la fin 2026), de SG, des GR et de TG mènent de nouveau des essais de vote électronique. Après l'octroi de l'autorisation de base et de l'agrément, la ChF accompagne et soutient le canton de GE lors de la reprise des essais de vote électronique, notamment à l'occasion du scrutin du 06.06.27. Les autorisations générales pour l'utilisation du vote électronique lors de l'élection du Conseil national sont octroyées aux cantons menant des essais de vote électronique.

Date cible: 06.06.2027

-----

**Mise en œuvre des mesures relatives à l'utilisation de l'IA dans l'administration fédérale, en particulier du renforcement de la coordination:** achèvement de la mise en place et de l'opérationnalisation des pôles de compétences du réseau de compétences en intelligence artificielle

Le plan de mise en œuvre de la sous-stratégie pour l'utilisation de systèmes d'IA dans l'administration fédérale comprend comme première mesure le renforcement de la coordination. Le projet élaboré à cet effet et l'inscription du réseau de compétences en intelligence artificielle dans l'ordonnance sur la numérisation ont permis de créer les bases nécessaires et d'instituer structurellement l'obligation, pour les services administratifs, de participer au travail de coordination et de mise en œuvre de la stratégie (art. 32a ONum). Les pôles de compétences sont dotés de ressources pour ces travaux. Les travaux relatifs aux autres mesures de mise en œuvre sont suivis conformément à l'établissement des priorités. Chaque pôle de compétences du réseau de compétences en intelligence artificielle dispose d'un interlocuteur qui assume le rôle de coordination et de concertation au sein du réseau et qui est responsable des travaux relatifs aux mesures de mise en œuvre dans le champ thématique concerné.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Bureautique Open Source Software (BOSS):** mise en place d'une plateforme open source

Les logiciels propriétaires génèrent une dépendance croissante des organisations, ce qui place en particulier l'administration publique face à des défis stratégiques. Le projet BOSS permet de mettre en place une solution open source pour les postes de travail de l'administration fédérale afin de renforcer la souveraineté numérique.

D'ici fin 2027, environ 1000 collaborateurs pourront utiliser une plateforme open source, laquelle pourra être étendue à l'ensemble de l'administration fédérale en cas de scénario d'urgence.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Développement de la gouvernance de la transformation numérique:** lancement de la phase pilote avec les départements et mise à disposition des outils de mise en œuvre nécessaires

La ChF (secteur TNI) a été chargée de mettre en œuvre les adaptations juridiques, organisationnelles et financières nécessaires à la gouvernance de la transformation numérique conformément à la décision du Conseil fédéral du 6 mars 2026.

La phase pilote avec les départements consacrée à l'examen des synergies a été lancée. L'accent est mis sur les solutions existantes formalisées, telles que les services standard et les services spécialisés communs. La première version d'un catalogue de services ainsi que des outils d'aide à la réalisation d'un examen des synergies et au suivi des prescriptions sont disponibles.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Renforcer les approches participatives dans la transition numérique (en application de la mo. Michel Matthias 25.3259):** mise en œuvre

Le Conseil fédéral est chargé de mettre en place le plus rapidement possible, dans le cadre des projets législatifs et autres projets inhérents au numérique qui s'y prêtent, des processus participatifs, transparents et coordonnés entre les différents offices fédéraux concernés. L'objectif de cette approche relevant de la construction communautaire (community building) est l'intégration accrue des connaissances et des idées de larges cercles intéressés issus de la science, de la société civile et de l'économie, afin de tenir compte de manière appropriée de la dynamique dans les dossiers à caractère numérique, notamment dans le domaine de l'IA, et d'élargir les processus établis dans le souci d'adopter une approche transparente et ouverte. Pour ce faire, le Conseil fédéral veillera à ce que les ressources nécessaires en temps, en argent et en personnel soient disponibles.

D'ici au second semestre 2027, le Conseil fédéral mettra en œuvre la motion Michel 25.3259, intitulée «Une participation accrue pour une meilleure transition numérique», et proposera son classement via le rapport «Motions et postulats». Afin de renforcer de manière ciblée les approches participatives, la Chancellerie fédérale développera des outils appropriés. À cet égard, le recours à des acteurs externes se fera en fonction du contexte. Afin que les projets législatifs et d'autres projets dans le domaine numérique soient systématiquement examinés en fonction de leur aptitude à utiliser des méthodes participatives, il sera possible d'intégrer cet examen dans une liste de contrôle de la méthode de gestion de projet HERMES, et, le cas échéant, d'adapter le guide de législation.

Date cible: 31.12.2027

-----

# DFAE

## DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES (DFAE)

### AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

#### **Financement de la participation de la Suisse à l'Exposition universelle de 2030 à Riyad (Arabie Saoudite): adoption du message**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message correspondant et demandera l'octroi des moyens financiers nécessaires pour participer à cet événement. La prochaine exposition universelle de catégorie A se tiendra du 1er octobre 2030 au 31 mars 2031 à Riyad (Arabie Saoudite). Son intitulé sera « Foresight for Tomorrow ». La Suisse se positionnera comme pays performant, novateur et fiable.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Contribution au Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU 2027–2028: décision**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale (CI) 2025–2028, le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2027 de l'octroi de la contribution au Programme alimentaire mondial (PAM) de l'ONU pour les années 2027–2028. Il s'agit d'une organisation prioritaire de la CI de la Suisse.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Contribution au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) 2027–2028: décision**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale (CI) 2025–2028, le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2027 de l'octroi de la contribution au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) pour les années 2027–2028. Il s'agit d'une organisation prioritaire de la CI de la Suisse.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Contribution au Fonds international de développement agricole (FIDA) 2028–2030: décision**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale (CI) 2025–2028, le Conseil fédéral décidera au second semestre 2027 de l'octroi de la contribution au Fonds international de développement agricole (FIDA) pour les années 2028–2030. Il s'agit d'une organisation prioritaire de la CI de la Suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

#### **Cinquième rapport national de la Suisse pour l'Examen périodique universel (EPU) au Conseil des droits de l'homme: approbation**

Au deuxième semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le cinquième rapport national de la Suisse pour l'Examen périodique universel (EPU) au Conseil des droits de l'homme. L'EPU est un mécanisme de l'ONU destiné à assurer un suivi en matière de respect des droits de l'homme. Chaque État membre de l'ONU est examiné tous les cinq ans par ses pairs.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Participation à l'augmentation du capital de la Société interaméricaine d'investissement IDB Invest:** adoption du message

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport sur la participation à l'augmentation du capital de la Société interaméricaine d'investissement IDB Invest, participation qui permettra à la Suisse de soutenir le développement du secteur privé en Amérique latine, de favoriser les échanges commerciaux dans le cadre de l'accord signé avec le Mercosur et de faciliter l'accès au marché pour le secteur privé suisse. Cette participation est conforme aux priorités fixées pour les banques multilatérales de développement. La Banque interaméricaine de développement, dont IDB Invest fait partie, est une organisation multilatérale prioritaire pour la coopération internationale de la Suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Contribution à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) 2027–2028:** décision

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de coopération internationale (CI) 2025–2028, le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2027 de l'octroi de la contribution à l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour les années 2027–2028. Il s'agit d'une organisation prioritaire de la CI de la Suisse.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Green Climate Fund (GCF) (3e reconstitution):** décision

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral se prononcera sur la contribution à la troisième reconstitution des ressources du Fonds pour le climat (GCF-3). Le GCF est une entité opérationnelle du mécanisme de financement de la convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et revêt donc une grande importance pour le financement multilatéral de la lutte contre le changement climatique.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE (période 2025-2029):** phase de mise en œuvre en cours

Les 49 programmes réalisés en 2027

Date cible: 31.12.2027

-----

**Accélération de la numérisation et de l'automatisation des prestations consulaires:** mise en service de la plateforme numérique dédiée

Dans le cadre de l'initiative de numérisation de la Direction consulaire du DFAE en faveur de la communauté des Suisses de l'étranger, une plateforme numérique dédiée aux services consulaires sera mise en place. Celle-ci a pour but d'intégrer systématiquement les prestations consulaires dans le cadre des efforts de numérisation de la Confédération et de numériser, dans la mesure du possible, les processus opérationnels existants à l'échelle interdépartementale.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Participation de la Suisse à l'Exposition universelle 2027 à Belgrade:** inauguration du Pavillon Suisse

La prochaine Exposition universelle se tiendra à Belgrade du 15 mai au 15 août 2027. Elle aura pour thème « Play for Humanity : Sport and Music for All ». La Suisse utilise le Pavillon Suisse comme plateforme pour représenter ses intérêts, cultiver son réseau et promouvoir son image en Serbie et dans les Balkans occidentaux.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Développement d'un nouveau logiciel de gestion des contrats (ESPRIT):** lancement du projet d'intégration des processus conformément aux dispositions légales

2027 - 2031 Mise à jour du système de gestion des contrats pour la centrale et les représentations à l'étranger dans le cadre de l'introduction d'un nouveau logiciel au niveau fédéral.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Forum mondial sur les réfugiés:** organisation à Genève et inauguration par un conseiller fédéral

En tant qu'État hôte du HCR, la Suisse co-organisera le 3e Forum mondial sur les réfugiés.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Dernière année du mandat triennal au Conseil des droits de l'homme:** trois sessions (printemps, été, automne)

Au cours de la dernière année de son mandat au Conseil des droits de l'homme, la Suisse met l'accent de manière ciblée sur ses priorités, renforce ses partenariats stratégiques et contribue à consolider des initiatives axées sur l'efficacité et ayant un rayonnement à long terme.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Actualisation des accords bilatéraux d'accès au marché conclus avec l'UE:** adoption des décisions par les comités mixtes

Les accords bilatéraux existants avec l'UE seront actualisés en 2027. Les décisions en ce sens doivent être prises par les comités mixtes compétents.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Sommet de la Communauté politique européenne en Suisse:** organisation du sommet

Orientation du Sommet de la Communauté politique européenne en Suisse

Date cible: 30.06.2027

-----

**Programme pour l'Ukraine 2025-2028:** mise en œuvre

Après l'adoption du programme pour l'Ukraine 2025-2028 par le Conseil fédéral en février 2025, la DDC contribue à la cohérence de sa mise en œuvre interdépartementale.

Date cible: 31.12.2027

-----

# DFI

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFI (SG-DFI)

### AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

#### **Rapport d'évaluation de la politique du handicap 2023–2026 de la Confédération: prise d'acte**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral prendra acte du rapport d'évaluation de la politique du handicap 2023–2026 de la Confédération. Cette politique établit les lignes directrices pour la concrétisation de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH) en Suisse et présente les principales mesures visant à renforcer l'égalité et la participation de ces personnes à la vie en société. Les résultats de l'évaluation seront déterminants pour la dernière phase de la politique du handicap, prolongée jusqu'en 2028, ainsi que pour la mise en œuvre du contre-projet indirect à l'initiative sur l'inclusion à partir de 2029 (stratégie nationale, plan d'action de la Confédération).

Date cible: 31.12.2027

-----

### PROJETS

#### **Note de discussion concernant la mise en œuvre de la mo. 24.3003 CSSS-N « Moderniser la LIPPI. Garantir l'égalité dans le choix du logement ainsi qu'un soutien ambulatoire approprié pour les personnes handicapées »: décision du CF**

Vu les résultats de la consultation, le Conseil fédéral renonce au projet, initialement prévu, de mettre en œuvre la motion 24.3003 CSSS-N dans le cadre du contre-projet indirect à l'initiative populaire pour l'inclusion. Ainsi, le DFI poursuit le dialogue avec les cantons et les organisations intéressées en vue de dégager les pistes envisageables pour mettre en œuvre la motion.

Le DFI soumet au Conseil fédéral, au cours du second semestre 2027, une note de discussion qui présentera les résultats de ses discussions et clarifications, ainsi que les solutions envisageables pour mettre en œuvre la motion 24.3003 CSSS-N.

Date cible: 31.12.2027

-----

#### **Stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme 2026–2031: mise en œuvre du plan d'action**

Le 5 décembre 2025, le Conseil fédéral a adopté la Stratégie nationale contre le racisme et l'antisémitisme et chargé les services compétents de la mettre en œuvre sous la forme d'un plan d'action. La stratégie comprend quatre champs d'action ayant chacun des objectifs déterminés.

Le plan d'action contre le racisme et l'antisémitisme et les mesures qu'il comprend seront mis en œuvre et développés en continu.

Date cible: 31.12.2027

-----

# BUREAU FÉDÉRAL DE L'ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES (BFEG)

## PROJETS

### **Stratégie nationale sur la violence domestique, sexuelle et de genre: adoption**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera une stratégie nationale sur la violence domestique, sexuelle et de genre. Élaborée en collaboration avec les cantons et les communes avec la participation de la société civile et placée sous la responsabilité conjointe du DFI et du DFJP, cette stratégie visera à protéger efficacement les personnes concernées contre la violence, à renforcer la concertation et à mieux coordonner les mesures. En accroissant son engagement, la Confédération entend mettre en place une approche globale et cohérente qui regroupe les instruments stratégiques existants, institutionnalise la concertation politique et garantisse que les mesures prises jouissent d'un large soutien.

Date cible: 30.06.2027

-----

# ARCHIVES FÉDÉRALES SUISSES (AFS)

## PROJETS

### **Remplacement des archives numériques (DIR):** introduction d'une nouvelle archive numérique

Les archives numériques actuelles seront remplacées par une nouvelle application évolutive.

Au cours du premier semestre 2027, l'archive numérique actuelle sera remplacée et le système de production (DPS) sera mis en service. Toutes les données auront été intégralement migrées et seront disponibles dans la nouvelle archive numérique.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Construction d'un nouveau magasin à Zollikofen:** clôture de l'enquête sur les besoins des utilisateurs

Poursuite de la planification en collaboration avec l'OFCL.

Les besoins des futurs utilisateurs ont été relevés, créant ainsi les conditions nécessaires pour permettre le lancement de la phase suivante du projet de construction.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Accès en ligne:** clôture de la phase d'initialisation de la solution de remplacement de l'accès en ligne

L'accès en ligne aux documents des Archives fédérales est amélioré en fonction des besoins des usagers du public et de l'administration.

La phase d'initialisation est achevée et la décision concernant la solution de remplacement a été prise.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Remplacement de l'infrastructure de la plateforme Linked Data:** clôture du projet LINDASnext

La nouvelle plateforme Linked Data LINDASnext (de deuxième génération) est mise en service.

Le projet LINDASnext est achevé.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Infrastructure de numérisation:** décision relative à l'acquisition d'une solution de remplacement

Les Archives fédérales suisses ont besoin d'une solution de remplacement pour l'infrastructure de numérisation actuelle.

La décision concernant la solution de remplacement a été prise.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA CULTURE (OFC)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Modification de l'ordonnance sur la Bibliothèque nationale (OBNS): mise en vigueur**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral mettra en vigueur une révision de l'ordonnance sur la Bibliothèque nationale suisse (OBNS) incluant des dispositions d'exécution relatives au dépôt légal numérique (obligation légale de remettre les publications numériques). L'ordonnance révisée définira les bases de la collecte ainsi que les exigences relatives à la transmission des publications électroniques ayant un lien avec la Suisse et, s'agissant de la mise à disposition, concrétisera les restrictions et les mesures nécessaires pour protéger les intérêts commerciaux des titulaires de droits d'auteur.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Révision de la « liste indicative » de la Suisse pour le patrimoine mondial: approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 la liste indicative suisse des sites potentiellement candidats au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les États parties à la Convention du patrimoine mondial doivent soumettre au Comité du patrimoine mondial un inventaire (dénommé « liste indicative ») des biens susceptibles d'être inscrits ultérieurement sur la Liste du patrimoine mondial. Cette liste indicative doit être révisée environ chaque 10 ans. La liste indicative actuelle ayant été validée fin 2016 par le Conseil fédéral, sa révision est nécessaire.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel: adoption**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le troisième rapport de la Suisse sur la mise en œuvre de la Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel. Élaboré en collaboration avec les cantons et les organisations concernées, il sera transmis fin juin 2027, après son adoption par le Conseil fédéral.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Message concernant l'encouragement de la culture pour la période 2029 à 2032 (message culture 2029–2032): ouverture de la consultation**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative au message culture 2029–2032, dans lequel il dressera le bilan de la période d'encouragement en cours, formulera les orientations stratégiques de la politique culturelle de la Confédération et demandera au Parlement les crédits nécessaires à leur mise en œuvre.

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

### **Examen et développement des mesures de soutien dans le domaine du patrimoine culturel, en particulier des réseaux: approbation**

La Confédération octroie diverses aides financières dans le domaine du patrimoine culturel (culture du bâti, musées, réseaux, patrimoine culturel immatériel, etc.). Conformément au message culture 2025-2028, il faut évaluer (et adapter le cas échéant) en particulier les mesures de soutien aux réseaux de tiers.

Dans le courant du second semestre 2027, sur la base de l'évaluation du soutien aux réseaux, le DFI prendra des décisions de principe concernant le développement des mesures de soutien dans le domaine du patrimoine culturel.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTÉOROLOGIE ET DE CLIMATOLOGIE (MÉTÉOSUISSE)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Participation à l'infrastructure spatiale européenne dans le domaine de la météorologie (programmes EUMETSAT « Altimétrie », « EPS-Aeolus », « EPS » et « MSG »): décision**

Le Conseil fédéral se prononcera au premier semestre 2027 sur la participation financière de la Suisse aux programmes EUMETSAT obligatoires « Altimétrie » et « EPS-Aeolus », ainsi que sur la prolongation des programmes « EPS (EUMETSAT Polar System) » et « MSG (Meteosat Second Generation) ». Les satellites météorologiques d'EUMETSAT font partie de l'infrastructure spatiale européenne et sont des éléments essentiels des infrastructures européennes critiques, qui permettent notamment d'émettre des alertes en cas de phénomènes météorologiques extrêmes.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Contribution de la Confédération au Centre mondial du rayonnement de Davos : prolongation pour les années 2028 à 2031: décision**

Le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2027 du versement de la contribution de la Confédération au Centre mondial du rayonnement de Davos. Le Centre mondial du rayonnement est géré par la fondation Schweizerisches Forschungsinstitut für Hochgebirgsklima und Medizin. Cet institut de recherche mène en continu des mesures sur le rayonnement solaire afin de pouvoir faire des estimations sur le changement climatique. Une convention passée entre le DFI (représenté par MétéoSuisse), le gouvernement des Grisons, la commune de Davos et la fondation et renouvelée périodiquement depuis 1978 règle le financement du centre.

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

**Puissance de calcul fiable et transformation de la technologie de l'information et de la communication:** poursuite de la migration des applications critiques dans le cloud, conformément à la planification évolutive : migration et mise en service de six nouvelles applications critiques, y compris mise hors service des anciens systèmes

Le projet a pour but la mise à disposition d'un environnement d'hébergement évolutif composé de centres de calcul fédéraux et de plateformes basées sur le cloud (fournisseur de cloud) et permettant l'exploitation des applications spécialisées de MétéoSuisse. Ainsi sera établie une exploitation fiable des applications critiques (priorité A de la recommandation du Contrôle fédéral des finances).

D'ici la fin du deuxième semestre, six nouvelles applications critiques seront migrées vers le cloud et leur fonctionnement sera ainsi sécurisé.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Simplification du système d'alerte météorologique:** introduction des nouveaux seuils convenus avec les autorités cantonales

Les nouveaux seuils d'alerte, calculés dans le cadre du programme d'optimisation du système d'alerte et validés par les autorités cantonales, sont opérationnels et les systèmes périphériques correspondants ont été adaptés en conséquence, y compris les systèmes de production et de transmission des données. D'ici la fin du deuxième semestre, les alertes seront émises conformément aux nouveaux seuils. Des formations ad hoc seront mises en place et une campagne d'information sera lancée.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Suppression des observations météorologiques manuelles et introduction progressive d'un système de mesure automatisé:** introduction des bulletins météorologiques aéronautiques automatisés à l'aéroport de Zurich, 24 heures sur 24

Avec le programme AMAROC, MétéoSuisse vise à automatiser entièrement la production des bulletins météorologiques aéronautiques. Cela permettra de renforcer la résilience du service et d'accroître l'efficacité des prestations.

D'ici la fin du premier semestre, les bulletins météorologiques aéronautiques de l'aéroport de Zurich seront générés automatiquement 24 heures sur 24. Les processus opérationnels correspondants seront adaptés en conséquence. Le contrôle qualité sera assuré par un système de surveillance manuel.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Prévisions météorologiques basées sur l'IA pour la Suisse:** mise en service des premiers modèles de prévision fondés sur l'IA dans l'arc alpin

Les méthodes fondées sur l'IA prennent de plus en plus d'importance dans les prévisions météorologiques et ouvrent de nouvelles perspectives pour les prévisions à court terme. Elles présentent notamment du potentiel pour le développement progressif et la refonte des systèmes de prévision existants dans ce domaine. L'objectif est de créer une base solide pour améliorer les prévisions météorologiques à court terme basées sur l'IA.

D'ici la fin du deuxième semestre, les premiers modèles de prévision fondés sur l'IA pour les prévisions météorologiques à court terme dans l'arc alpin seront opérationnels. Ces modèles seront intégrés aux systèmes existants et feront l'objet d'un suivi et d'une évaluation selon des critères de qualité prédéfinis. Les enseignements tirés serviront de base au développement des systèmes de prévision et à la définition de l'orientation stratégique future.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Analyses climatiques open source:** mise à disposition d'un premier outil d'analyse climatique (CAT) sous forme de logiciel open source

Outre les données et informations librement accessibles, les logiciels libres (open source) constituent une autre avancée majeure pour la transparence et la traçabilité des produits. MétéoSuisse permet ainsi aux utilisateurs externes d'adapter les produits à leurs besoins spécifiques ou d'en créer de nouveaux ad hoc, tout en garantissant la qualité des contenus.

D'ici la fin du deuxième semestre, un premier outil d'analyse climatique (CAT) relié à la plateforme OGD sera disponible sous forme de logiciel open source. Les retours d'expérience serviront de base décisionnelle pour le déploiement et le développement ultérieurs des logiciels open source.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modernisation des plateformes centrales de gestion des données de MétéoSuisse:** lancement du programme relatif aux données et aux chaînes de valeur des données, communication des investissements nécessaires en fonction de l'analyse des besoins et intégration de la stratégie en matière de données dans la nouvelle stratégie de MétéoSuisse

La modernisation de l'infrastructure de données est essentielle pour assurer la pérennité de MétéoSuisse. Le programme relatif aux données et aux chaînes de valeur des données met en œuvre la stratégie de MétéoSuisse en matière de données en se fondant sur une analyse globale des besoins. D'ici la fin du deuxième semestre, le programme de mise en œuvre de la stratégie en matière de données de MétéoSuisse sera lancé. Les investissements à réaliser en fonction de l'analyse des besoins seront communiqués dans le cadre du prochain cycle budgétaire et la stratégie en matière de données sera intégrée à la nouvelle stratégie de MétéoSuisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Renouvellement complet de la saisie des données du réseau de mesure au sol en utilisant le cloud:** renouvellement d'au moins 50 stations de mesure au sol supplémentaires, sur un total de 200

Le réseau de mesure au sol de MétéoSuisse constitue la base de la plupart des produits de cet office fédéral. À ce titre, ce réseau fait partie des infrastructures critiques de MétéoSuisse. Le système de collecte de données a atteint la fin de sa durée de vie et doit être renouvelé. La solution retenue exploite les nouvelles technologies de l'Internet des objets et du cloud, et garantit le fonctionnement du réseau de mesure pour la prochaine génération.

Le nouveau système de collecte et de communication des données sera introduit dans au moins 50 stations de mesure au sol supplémentaires au cours du second semestre.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA SANTÉ PUBLIQUE (OFSP)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Révision totale de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA):** ouverture de la consultation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur une révision totale de la loi fédérale sur la procréation médicalement assistée (LPMA). Le projet mettra notamment en œuvre la motion 21.4341 CSEC-N et autorisera le don de gamètes pour les couples mariés comme pour les couples non mariés. Cette révision sera coordonnée avec celle du droit de la filiation, notamment en ce qui concerne la réglementation des conséquences civiles du don de sperme à titre privé.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport « Solidarité au sein de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et limites des capacités de financement : état des lieux » (en exécution des po. 11.3218 Cassis et 23.4342 CdG-E):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport en exécution des postulats 11.3218 Cassis et 23.4342 CdG-E concernant la solidarité au sein de l'assurance obligatoire des soins (AOS) et les limites des capacités de financement. Le rapport dressera un état des lieux de la situation et identifiera les conditions nécessaires à la mise en place de seuils pour le remboursement des prestations de l'AOS. Il présentera également les résultats d'une enquête menée auprès de la population.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Promotion du second avis médical » (en exécution du po. 17.4182 Ruiz Rebecca):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport en exécution du postulat 17.4182 Ruiz Rebecca concernant la promotion du deuxième avis médical. Le rapport présentera de quelle manière la promotion du deuxième avis médical peut être organisée et mise en œuvre en Suisse, en se fondant notamment sur une enquête réalisée auprès des acteurs concernés.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Importance des services liés à la prévention dans le domaine de la santé sexuelle et de la gynécologie » (en exécution du po. 21.4115 Vincenz-Stauffacher):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport en exécution du postulat 21.4115 Vincenz-Stauffacher concernant l'importance des services liés à la prévention dans le domaine de la santé sexuelle et de la gynécologie. Le rapport montrera le rôle joué par les conseils médicaux préventifs dans la prévention des maladies et la promotion de la santé et identifiera les lacunes réglementaires dans la prise en charge de leurs coûts.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modification de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh, étape 3b):** adoption du message

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message concernant une modification de la loi sur les produits thérapeutiques (LPTh, étape 3b). Les changements porteront notamment sur une nouvelle réglementation de la vente de médicaments par correspondance, la mise en œuvre de mesures visant à lutter contre les pénuries, l'harmonisation des compétences des chiropraticiens avec la loi sur les professions médicales (LPMéd), la remise de médicaments à l'unité ainsi que l'introduction d'une taxe de surveillance pour les dispositifs médicaux.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (adaptation de la franchise) (en exécution de la mo. 24.3636 Friedli Esther):** adoption du message

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) portant sur l'adaptation de la franchise, en exécution de la motion 24.3636 Friedli Esther. L'objectif sera de réduire les coûts de la santé tout en favorisant la responsabilité individuelle des assurés.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Modification de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) (mise en œuvre de la modification de la LAMal relative au financement uniforme des prestations):** mise en vigueur

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral mettra en vigueur les modifications de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) et de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) visant à mettre en œuvre la modification de la LAMal relative au financement uniforme des prestations pour la première étape. La modification de la LAMal relative concernée entrera en vigueur en deux étapes, le 1er janvier 2028 et le 1er janvier 2032.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Modification de l'ordonnance sur la transplantation (introduction du consentement présumé):** mise en vigueur

En 2027, le Conseil fédéral mettra en vigueur la modification de la loi sur la transplantation et de l'ordonnance correspondante de manière échelonnée. Les dispositions concernant le registre des déclarations relatives au don d'organes et de tissus entreront en vigueur au premier semestre 2027 ; elles prévoient entre autres l'obligation pour les hôpitaux de consulter le registre lorsqu'il s'agit de déterminer si une personne souhaite ou non être donneuse. Les autres dispositions entreront en vigueur au second semestre ; elles porteront notamment sur le passage du principe du consentement explicite à celui du consentement présumé au sens large, ainsi que sur la fixation de délais pour l'exercice du droit de refus par les proches et pour les mesures médicales préparatoires.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport d'évaluation de la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS):** approbation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport d'évaluation de la loi fédérale sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son (LRNIS) prévu à l'art. 14 LRNIS, qui lui permettra d'informer le Parlement de l'efficacité et de la nécessité de la LRNIS depuis son entrée en vigueur le 1er juin 2019. Le rapport évaluera les mesures relatives aux solariums, aux traitements cosmétiques au laser, aux pointeurs laser, aux manifestations utilisant des lasers et aux sons.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Ordonnance relative à la loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers (LCTSI):** ouverture de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur les dispositions d'exécution de la loi fédérale sur les conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers (LCTSI). L'ordonnance concrétisera les mesures prévues par la LCTSI pour l'amélioration des conditions de travail dans le domaine des soins infirmiers.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Dispositions d'exécution de la modification de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan):** ouverture de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur les dispositions d'exécution de la modification de la loi fédérale sur les professions de la santé (LPSan) (2e étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers). Il s'agira d'adapter l'ordonnance relative aux compétences LPSan (OCPSan) ainsi que, si nécessaire, l'ordonnance sur la reconnaissance des professions de la santé (ORPSan) et l'ordonnance concernant le registre LPSan.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Révision de la loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH) et de la loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS):** ouverture de la consultation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur une révision de la loi relative à la recherche sur l'être humain (LRH). L'objectif sera de faciliter l'accès aux données à des fins de recherche et d'intégrer la loi relative à la recherche sur les cellules souches (LRCS) à la LRH.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Loi fédérale sur l'espace numérique des données de santé:** résultat de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2027 des résultats de la consultation et décidera de la suite à donner, notamment en ce qui concerne la gouvernance de l'espace numérique suisse des données de santé. La problématique portera sur la forme qui permettrait d'intégrer d'autres acteurs dans le partenariat, en plus de la Confédération, afin d'élargir les responsabilités et le financement de l'espace numérique des données de santé.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Stratégie nationale de surveillance, de prévention et de lutte contre les infections associées aux soins (stratégie NOSO):** 17.12.2027 : DCF sur l'évaluation finale de la stratégie NOSO

Le Conseil fédéral a adopté la stratégie nationale NOSO en 2026. Il a chargé l'OFSP de la mettre en œuvre en collaboration avec les cantons et tous les acteurs concernés. Cette stratégie se fonde sur la loi sur les épidémies (art. 5). Pour réduire le nombre d'infections associées aux soins et éviter la perte de qualité de vie qui en découle, les séquelles à long terme et les décès qu'elles entraînent dans les soins stationnaires en Suisse (dans les hôpitaux et les EMS), la stratégie NOSO définit cinq champs d'action thématiques, composés de plusieurs objectifs stratégiques et de seize mesures au total.

Les résultats de l'évaluation finale de la stratégie NOSO ainsi qu'une proposition pour développer les activités dans le domaine de la lutte et de la prévention des infections associées aux soins ont été soumis au Conseil fédéral.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Stratégie globale de prévention concernant les MNT, les addictions et la santé psychique:** adoption

En août 2024, le Conseil fédéral a demandé l'élaboration d'une stratégie subséquente MNT/Addictions. Trois organisations sont responsables de ce mandat : l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et la fondation Promotion Santé Suisse (PSCH).

Le Conseil fédéral adoptera la stratégie globale de prévention pour les MNT, les addictions et la santé psychique au second semestre 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Stratégie nationale pour améliorer la situation médicale des personnes souffrant du syndrome de fatigue chronique et du COVID long (en exécution de la mo. 24.4452 Hess Lorenz): adoption**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera la stratégie nationale pour améliorer la situation médicale des personnes souffrant du syndrome de fatigue chronique et du COVID long. La stratégie sera élaborée en 2027 avec les acteurs concernés. La demande formulée dans la motion 24.4452 Hess Lorenz est ainsi traitée.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Rapport « Étude de faisabilité pour une tenue de statistiques sur les féminicides » (en exécution du po. 24.3782 Arslan):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport en exécution du postulat 24.3782 Arslan concernant une étude de faisabilité pour une tenue de statistiques sur les féminicides.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Mise en place d'une unité spécialisée pour les grands groupes d'entreprises (Large Cases Unit – LCU):** mise en place de l'unité LCU

La Suisse est un site d'implantation attractif pour les entreprises multinationales. Celles-ci se caractérisent par des structures organisationnelles complexes et peu transparentes, tandis que leur modèle d'affaires est susceptible d'évoluer rapidement. Afin de mieux évaluer leur contribution au produit intérieur brut (PIB), la nouvelle unité examinera de manière plus systématique les indicateurs macroéconomiques des groupes d'entreprises multinationaux.

Mise en place d'une unité spécialisée (Large Cases Unit – LCU) chargée d'analyser de manière systématique les groupes d'entreprises particulièrement grands et complexes – le plus souvent multinationaux – afin de garantir la qualité des principaux indicateurs macroéconomiques, en particulier ceux des comptes nationaux (CN).

Date cible: 31.12.2027

-----

**Développement du Service national des adresses (SNA):** mise en service de la variante minimale

Le 20 mars 2026, le Parlement a adopté la loi fédérale sur le système national de consultation des adresses des personnes physiques (loi sur le service national des adresses, LSAdr). Cette loi constitue la base légale du Service national des adresses (SNA), un système centralisé destiné à la gestion et à la mise à disposition des données d'adresse pour l'ensemble de la Suisse.

Le produit minimum viable (MVP) pour l'exploitation du Service national des adresses (SNA) sera mis en œuvre.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Mise en service du système modernisé pour les résultats et les statistiques des élections fédérales:** mise en service du nouveau système

Réalisation de la collecte des données ainsi que la publication en temps réel des résultats ainsi que des statistiques des élections fédérales de 2027 au moyen du système modernisé.

Le nouveau système est en service.

Date cible: 30.09.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DES ASSURANCES SOCIALES (OFAS)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Réforme de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS 2030):** adoption du message

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message AVS 2030 relatif à la révision de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS). L'objectif de la réforme est de consolider les finances de l'AVS pour l'horizon 2030–2040 et d'adapter l'assurance aux évolutions sociales. Elle prévoit des mesures visant à rendre le système plus équitable, notamment en ce qui concerne les cotisations, et à renforcer les incitations à travailler jusqu'à l'âge de référence et au-delà. Aucun relèvement de l'âge de référence n'est en revanche envisagé.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Réforme de la prévoyance professionnelle (Réforme LPP):** ouverture de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur une modification de la prévoyance professionnelle visant à renforcer son efficacité et sa transparence et à favoriser la confiance dans le 2e pilier.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI):** adoption du message

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (réforme d'intégration). Cette réforme porte sur des mesures visant à garantir la stabilité financière de l'AI et à renforcer la réinsertion professionnelle, dans le but de réduire le nombre de nouvelles rentes et de favoriser les sorties de l'assurance. Elle prévoit en outre des mesures d'optimisation des prestations et de développement du système de l'AI.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial institutionnel pour enfants (LSAcc):** décision

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral décidera de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur le soutien à l'accueil extrafamilial institutionnel pour enfants (LSAcc) et mettra simultanément en vigueur les dispositions d'ordonnance relatives à la LSAcc ainsi qu'aux autres lois modifiées (loi sur les allocations familiales, loi fédérale sur les allocations familiales dans l'agriculture, loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants).

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Modification des ordonnances relatives à la loi fédérale sur les systèmes d'information des assurances sociales (LSIAS):** ouverture de la consultation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur une modification des ordonnances relatives à la loi fédérale sur les systèmes d'information des assurances sociales (LSIAS). Le projet établira les bases juridiques des systèmes d'information du 1er pilier communs et gérés par la Confédération, tout en permettant la communication électronique dans le domaine des assurances sociales.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Évaluation de la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra):**  
approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera l'évaluation de la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra) conformément à l'art. 28 de la loi correspondante. L'efficacité, l'impact financier ainsi que les répercussions sur le chômage seront analysés. Dans le même temps, il proposera des actes législatifs et réglementaires que l'expérience avec la loi et ledit rapport imposent pour continuer à répondre aux buts de la loi.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Pour un réexamen et une mise à jour de la politique nationale de la vieillesse » (en exécution du po. 24.3085 Stocker):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Pour un réexamen et une mise à jour de la politique nationale de la vieillesse » en exécution du postulat 24.3085 Stocker. Le rapport actualisera la stratégie de 2007 en matière de politique de la vieillesse et servira de cadre de référence permettant à la Confédération, aux cantons et aux communes de relever les défis liés au vieillissement démographique à l'horizon 2040 dans les domaines concernés. Il mettra l'accent sur le principe du « bien vieillir ».

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Lutter contre la pauvreté en reconduisant le programme de prévention et en adoptant une stratégie nationale » (en exécution de la mo. 23.4450 Revaz):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera la stratégie développée en exécution de la motion 23.4450 Revaz visant à soutenir les cantons et les communes dans leurs efforts de prévention et de lutte contre la pauvreté. Les principaux domaines d'action seront la formation, la santé, l'emploi (y compris la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale) et le logement.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Stratégies de protection pour la prévention des abus sexuels commis à l'encontre des enfants et des adolescents » (en exécution des mo. 23.4191 Funicello, 23.4192 Studer, 23.4193 Gysin Greta, 23.4194 von Falkenstein, 23.4195 Wismer-Felder et 23.4196 Bertschy ainsi que des po. 24.3472 CAJ-N, 24.3334 Kamerzin, 24.3683 von Falkenstein et 24.3298 Clivaz Christophe):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport en exécution de diverses interventions parlementaires portant sur la prévention des abus sexuels commis à l'encontre des enfants et des adolescents. Le rapport présentera les stratégies prometteuses qui permettraient de mieux protéger les enfants et les adolescents.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Loi fédérale sur la protection des mineurs dans les secteurs du film et du jeu vidéo (LPMFJ):** décision

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral déclarera de force obligatoire les réglementations relatives à la protection des mineurs dans le secteur du film et des jeux vidéo, et fixera la date de la dernière mise en vigueur partielle de la loi et de l'ordonnance.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

### **Modernisation des services offerts aux assurés de l'AVS:** mise en place

Modernisation des interfaces électroniques d'échange de données entre les caisses de compensation et la Centrale de compensation (CdC). L'automatisation permet d'optimiser les processus administratifs du 1er pilier et d'offrir des informations transparentes aux assurés concernant leurs données (comptes individuels AVS et simulation des rentes).

Mise en place d'un registre des comptes individuels AVS à la CdC en 2027 et développement de l'interface graphique pour les assurés.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET AFFAIRES VÉTÉRINAIRES (OSAV)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Rapport « Bases scientifiques et aspects négligés des nouvelles recommandations nutritionnelles » (en exécution des po. 24.4312 Egger Mike, 24.4313 Paganini, 24.4334 de Montmollin et 25.3212 Meier Andreas): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le rapport en exécution des postulats 24.4312 Egger Mike, 24.4313 Paganini, 24.4334 de Montmollin et 25.3212 Meier Andreas. Le rapport analysera les nouvelles recommandations nutritionnelles, ainsi que la nouvelle pyramide alimentaire. Il examinera les aspects suivants : les changements apportés à la pyramide alimentaire, la prise en compte des exigences de durabilité, la valeur nutritive de la viande et les répercussions dans les autres domaines.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Portail client numérique:** développement du portail client

Le portail client numérique doit être complété par le domaine « commerce international » (importation de chiens et de chats, par ex.). Les requêtes et les questions doivent pouvoir être soumises par les clients et traitées par l'OSAV sous forme numérique.

Les nouvelles fonctionnalités du portail client sont opérationnelles.

Date cible: 31.12.2027

-----

# INSTITUT DE VIROLOGIE ET D'IMMUNOLOGIE (IVI)

## PROJETS

**Mise en œuvre de la stratégie informatique 2024–2029:** élaboration du projet et planification d'une nouvelle solution LIMS multisite

La stratégie informatique de l'IVI vise à faire évoluer les prestations informatiques pour répondre aux défis à venir, à faciliter la collaboration entre les sites et à augmenter les performances.

Le projet de nouvelle solution LIMS multisite (sites de Berne et de Mithelhäusern) et le calendrier de mise en œuvre sont prêts.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Augmentation de la capacité de diagnostic en cas d'épizootie:** élaboration du projet

Un diagnostic rapide est essentiel en cas d'épizootie. Il permet de mettre en œuvre des mesures de contrôle immédiates, d'éviter autant que possible la propagation de la maladie et d'avoir de nouveau rapidement accès sans restrictions aux marchés internationaux d'animaux et de produits animaux une fois l'absence d'épizootie attestée. Dans le cadre de ce projet, il est prévu de mettre en place un système à même d'augmenter en situation de crise la capacité de diagnostic des épizooties hautement contagieuses en collaborant avec d'autres laboratoires de diagnostic appelés laboratoires over-flow.

Le projet concernant les laboratoires over-flow est élaboré ; les rôles de la Confédération, des cantons et des laboratoires participants sont clairement définis, contrats requis à l'appui.

Date cible: 31.12.2027

-----

# DFJP

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFJP (SG-DFJP)

### AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

#### **Révision de la loi sur le droit d'auteur (adaptation à l'évolution technique):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message relatif à la révision partielle de la loi sur le droit d'auteur (LDA), afin d'adapter la LDA aux évolutions techniques en cours dans le domaine de l'intelligence artificielle (IA). En effet, l'IA utilise aussi les résultats des travaux intellectuels de personnes tout en entrant en concurrence avec les détenteurs de ces résultats.

Date cible: 31.12.2027

-----

### PROJETS

#### **Développement de Schengen/Dublin:** mise en œuvre

L'évaluation intermédiaire annuelle (rapport qualité) est réalisée dans le cadre de la direction du programme. Si la mise en place du système européen d'information et d'autorisation concernant les voyages (ETIAS) ne peut avoir lieu comme prévu en 2026, elle sera reportée à 2027. En 2027, la mise en service de différents composants d'interopérabilité est prévue, notamment pour le système d'entrée et de sortie (EES) et le système d'information Schengen.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA JUSTICE (OFJ)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Stratégie nationale contre la violence domestique, sexuelle et de genre:** adoption

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera une stratégie nationale sur la violence domestique, sexuelle et de genre. Élaborée en collaboration avec les cantons et les communes avec la participation de la société civile et placée sous la responsabilité conjointe du DFI et du DFJP, cette stratégie visera à protéger efficacement les personnes concernées contre la violence, à renforcer la concertation et à mieux coordonner les mesures. En accroissant son engagement, la Confédération entend mettre en place une approche globale et cohérente qui regroupe les instruments stratégiques existants, institutionnalise la concertation politique et garantisse que les mesures prises jouissent d'un large soutien.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Adaptation du cadre légal en lien avec les exigences de l'acquis de Schengen:** adoption du message

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à des modifications législatives en lien avec les exigences de l'acquis de Schengen. Ces modifications découlent du plan d'action visant à mettre en œuvre les recommandations en matière de protection des données formulées dans le cadre de l'évaluation Schengen de la Suisse 2024/2025.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Création d'un article constitutionnel sur le numérique (mise en œuvre de la mo. 26.3005 CIP-E):** ouverture de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative à une modification constitutionnelle afin de mettre en œuvre la motion 26.3005 CIP-E. Cette motion charge le Conseil fédéral de soumettre au Parlement un message visant à inscrire dans la Constitution un article sur les prestations numériques des autorités. Les principes fondamentaux du projet « Administration numérique suisse », adoptés par la Confédération et les cantons, devront être pris en compte.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Suppression des obstacles pour garantir le principe de la transparence:** décision de principe

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral se fondera sur les résultats de l'évaluation de la loi sur la transparence (LTrans) pour décider d'éventuelles mesures visant à supprimer les obstacles au principe de la transparence. Cette évaluation constitue la base qui permettra de décider s'il est nécessaire de réviser la LTrans ou de prendre d'autres mesures (par ex. de directives ou sensibilisation).

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Modification de la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) et de l'ordonnance sur la transparence du financement de la vie politique (OFipo):** ouverture de la consultation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation concernant une modification de la LDP et de l'OFipo. Il s'agit surtout de tenir compte des résultats de l'évaluation des obligations de publication dans le financement de la vie politique.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Adhésion à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'IA: ouverture de la consultation**

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2027 la consultation relative à une éventuelle adhésion de la Suisse à la Convention du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle. Cette convention est le premier texte de droit international contraignant qui régit les systèmes d'IA sur tout leur cycle de vie. Elle donne la priorité à la protection des droits de l'homme, à la démocratie et à l'état de droit.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Rapport « Le protectionnisme doit faire place à la concurrence. Pour une libéralisation du notariat à l'échelle suisse » (en exécution du po. 20.3879 Bertschy): approbation**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Le protectionnisme doit faire place à la concurrence. Pour une libéralisation du notariat à l'échelle suisse » (en exécution du postulat 20.3879 Bertschy) et y indiquera la manière dont on pourrait libéraliser le notariat à l'échelle suisse en instaurant une concurrence intercantonale aussi libre que possible. Il devra, au moyen d'une analyse d'impact de la réglementation, mettre en évidence l'utilité d'une libéralisation pour l'économie nationale et les consommateurs.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Modification de la loi sur l'égalité (LEg): décision de principe**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de l'évaluation finale des effets de l'analyse de l'égalité des salaires et, sur cette base, prendra une décision de principe concernant la suite des travaux et une éventuelle révision de la loi sur l'égalité.

Date cible: 31.12.2027

-----

## **PROJETS**

#### **Révision du code des obligations (CO) visant à moderniser le droit de la garantie de la chose vendue (en exécution des motions 23.4316 CAJ-E et 23.4345 CAJ-N): ouverture de la consultation**

En exécution des motions 23.4316 CAJ-E et 23.4345 CAJ-N, le projet vise à moderniser le droit suisse de la garantie et à l'adapter aux normes minimales en vigueur dans l'Union européenne (UE).

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur la révision du CO (modernisation du droit de la garantie de la chose vendue) aux fins de la mise en œuvre des mo. CAJ-E 23.4316 et CAJ-N 23.4345 au cours du premier semestre 2027.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Troisième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire (CEEJ): adoption du message**

La CEEJ va être modernisée concernant les mesures techniques de surveillance transfrontalières.

Le Conseil fédéral adoptera au cours du premier semestre 2027 le message relatif à la ratification du Troisième Protocole additionnel à la Convention européenne d'entraide judiciaire (CEEJ).

Date cible: 30.06.2027

-----

**Révision CC: droit de la filiation (mise en œuvre de la motion Caroni 22.3235):** ouverture de la consultation

La mise en œuvre de la Mo. Caroni 22.3235 permettra de créer les bases légales pour un droit de l'établissement de la filiation répondant aux besoins actuels.

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2027 la procédure de consultation relative à la révision du CC (droit de la filiation).

Date cible: 30.06.2027

-----

**Initiative pour un instrument multilatéral d'entraide judiciaire dans les cas de violations graves du droit international (Convention de Ljubljana-La Haye):** adoption du message

Comme son nom l'indique, il est question d'un instrument multilatéral d'entraide judiciaire dans les cas de violation graves du droit international.

Le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la ratification de la convention multilatérale de Ljubljana-La Haye au début de 2027.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Injonctions européennes de production et de conservation concernant les preuves électroniques en droit pénal - adaptation de la législation suisse et accord avec l'UE (loi « e-evidence »):** ouverture de la consultation

Il s'agit d'aligner le droit suisse sur la législation de l'UE en matière d'accès transfrontalier aux données à titre de moyens de preuve.

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2027 la consultation relative à l'adaptation de la législation (loi « e-evidence »).

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA POLICE (FEDPOL)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Rapport « Staatsverweigerer. Une menace pour la démocratie et la sécurité intérieure ? » (en exécution du po. 24.3692 Schläfli): approbation**

Au premier semestre 2027, le Conseil national approuvera le rapport « Staatsverweigerer. Une menace pour la démocratie et la sécurité intérieure ? » en exécution du postulat 24.3692 Schläfli. Le rapport portera sur l'activité en Suisse des « Staatsverweigerer », des « Selbstverwalter » et des « Reichsbürger ».

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport « Mettre à jour le rapport de 2015 sur la prostitution et la traite des êtres humains » (en exécution du po. 25.3808 Binder-Keller): approbation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport en exécution du postulat 25.3808 Binder-Keller concernant la mise à jour du rapport de 2015 sur la prostitution et la traite des êtres humains.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Reprise et mise en œuvre du règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'échange automatisé de données dans le cadre de la coopération policière (Prüm II): mandat de négociation**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera un mandat de négociation concernant l'accord de Prüm avec l'UE. Le règlement européen Prüm II ajoute de nouvelles catégories de données (par ex. images faciales et fichiers de police) à l'échange automatisé de données biométriques déjà en place. Des données biométriques de personnes en provenance d'États tiers peuvent en outre être demandées par le truchement d'Europol, car cette agence participe à la coopération Prüm.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Loi fédérale sur la lutte contre la criminalité organisée: ouverture de la consultation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation concernant une loi fédérale sur la lutte contre la criminalité organisée, qui contiendra diverses modifications législatives visant à améliorer le dispositif de lutte contre cette forme de criminalité. La loi prévoira notamment des mesures visant le recouvrement d'avoirs et le renforcement de la lutte contre le blanchiment d'argent, des mesures relevant du droit des étrangers, des mesures de protection des témoins, mais aussi le renforcement de l'échange d'informations et des mesures dans le domaine de l'exécution des sanctions pénales.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Plan d'action national contre la traite des êtres humains 2028–2032: adoption**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le quatrième plan d'action national contre la traite des êtres humains pour les années 2028 à 2032. Dans ce domaine, la Suisse mise sur la prévention, les poursuites pénales, la protection des victimes et la coopération. S'inspirant des meilleures pratiques internationales, la Suisse élabore depuis 2011 des plans d'action nationaux prévoyant des mesures efficaces. Ce quatrième plan d'action national s'inscrit dans la continuité de l'approche intégrale adoptée jusqu'à présent.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Stratégie de la Suisse concernant la lutte antiterrorisme: adoption**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera une stratégie mise à jour concernant la lutte antiterrorisme. Adoptée en 2015, la stratégie a connu sa première mise à jour en 2024. La fréquence des révisions et des mises à jour a alors été ramenée à quatre ans, entre autres. La stratégie sera donc réévaluée d'ici à fin 2027 et adaptée si nécessaire.

Date cible: 31.12.2027

-----

## **PROJETS**

### **Unité d'information passagers (UIP): mise en oeuvre**

À l'avenir, les autorités judiciaires suisses seront autorisées à traiter les données des passagers aériens (« Passenger Name Record », ou données PNR) pour la lutte contre le terrorisme et la grande criminalité. Ces données seront traitées par une nouvelle unité baptisée « Unité d'information passagers » (UIP), composée pour une moitié de collaborateurs de la Confédération et pour l'autre de collaborateurs des cantons. L'UIP sera opérationnelle au début de 2027.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **AFIS 2026: évaluation**

Le système automatique d'identification des empreintes digitales (AFIS) contribue depuis 1984 à l'identification de personnes et de traces provenant de scènes de crimes sur la base des empreintes digitales et palmaires. Le projet AFIS 2026 vise à remplacer le système actuel par le nouveau système d'ici . En plus de la comparaison des empreintes digitales et palmaires, un nouveau module permettra la comparaison d'images faciales. Le projet AFIS 2026 sera terminé en 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

# INSTITUT SUISSE DE DROIT COMPARÉ (ISDC)

## PROJETS

### **Développement de l'organisation:** évaluation

Depuis 2025, l'institut prépare une restructuration. Elle sera effective au début de 2027.

Une première évaluation sera réalisée d'ici à la fin de 2027 sur la base des premières expériences.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Nouveaux axes thématiques:** colloque avec les parties prenantes

En 2026, le Conseil de l'institut a défini trois nouveaux axes thématiques pour les activités de l'institut.

En 2027, à l'occasion du 45e anniversaire de l'institut, un colloque réunissant les parties prenantes concernées sera organisé dans le but d'approfondir ces nouveaux axes thématiques grâce à des échanges avec ces dernières et d'identifier des possibilités concrètes de suivi et de coopération.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Gestion du fonds de la bibliothèque:** adoption de la stratégie pour trois collections

Une bibliothèque de qualité nécessite une gestion systématique et à long terme de ses fonds.

En 2027, l'institut adopte pour certaines collections, des principes fondamentaux relatifs à la gestion systématique des fonds.

Date cible: 31.12.2027

-----

# COMMISSION FÉDÉRALE DES MAISONS DE JEU (CFMJ)

## PROJETS

### **Rapport sur le paysage des casinos 2028:** collecte des données

Le Conseil fédéral a chargé la CFMJ, le 29.11.2023, de présenter un nouveau rapport sur le paysage des casinos en Suisse. La CFMJ va rédiger ce rapport et le présenter au DFJP en 2028, assorti de recommandations. C'est sur cette base que le Conseil fédéral se fondera pour évaluer la situation globale et pour décider de la suite, notamment concernant les concessions pour les zones Schaffhouse et Sud des Grisons.

La collecte des données de base est lancée et en partie achevée ; la structure du rapport est définie.

Date cible: 31.12.2027

-----

# SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX MIGRATIONS (SEM)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Programme de réinstallation 2028–2029:** approbation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le programme de réinstallation 2028–2029, fondé sur le plan stratégique de réinstallation. Ce plan stratégique fixe la planification et la mise en œuvre des programmes de réinstallation dans le but de pérenniser la politique suisse en la matière et d'améliorer la prévisibilité en ce qui concerne l'hébergement et la prise en charge des réfugiés à plus long terme par les cantons et les communes.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Ordonnance sur la libre circulation des personnes (OLCP):** approbation

Pour la mise en œuvre du paquet Suisse-UE et dans la perspective de sa mise en œuvre au niveau national, de nombreuses modifications d'ordonnance sont nécessaires, notamment dans le domaine de l'immigration. Celles-ci doivent être préparées avant la votation populaire afin de pouvoir ensuite entrer en vigueur le plus rapidement possible. Sous réserve du résultat du référendum, le Conseil fédéral approuvera l'ordonnance sur la libre circulation des personnes (OLCP) au second semestre 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Mise en œuvre sur le plan juridique de mesures importantes dans le cadre de la stratégie en matière d'asile 2027:** résultat de la consultation

Dans le cadre de la stratégie en matière d'asile 2027, la Confédération élabore, en collaboration avec les cantons, les villes et les communes, des mesures visant à améliorer le système d'asile suisse. Ces mesures s'appuient sur le mandat politique défini dans la stratégie en matière d'asile et établissent les axes stratégiques servant de référence pour l'élaboration d'objectifs stratégiques et d'un plan de mise en œuvre assorti de mesures concrètes. Au second semestre 2027, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation dans les domaines où la nécessité d'une action législative commune a été identifiée et décidera de la suite des travaux.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

### **Projet de suivi pour la clause de sauvegarde:** prise de connaissance

Le suivi comprend un examen annuel d'indicateurs définis pour la mise en œuvre au niveau national, proposée dans la loi fédérale sur les étrangers et sur l'intégration (AIG), de la nouvelle clause de sauvegarde de l'accord sur la libre circulation des personnes avec l'UE. Cet examen servira de base à la décision du Conseil fédéral concernant l'activation de la clause de sauvegarde.

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral prend acte du projet de suivi concernant la clause de sauvegarde.

Date cible: 31.12.2027

-----

# CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES CSI-DFJP (CSI-DFJP)

## PROJETS

**Architecture logicielle de référence V5:** utilisation de la nouvelle architecture logicielle de référence V5 pour les nouveaux développements et migration sur le nuage privé sécurisé Confédération d'au moins 60 % des applications développées sur la base de versions antérieures

Depuis 2003, le DFJP gère le développement de ses applications spécialisées individuelles au moyen de l'architecture logicielle de référence du DFJP. Celle-ci permet d'obtenir une standardisation élevée et une grande homogénéité dans le paysage applicatif avec des économies d'échelle dans le développement et l'exploitation. La nouvelle architecture logicielle de référence V5 est basée sur des microservices qui peuvent être exploités de manière standardisée dans des conteneurs sur des plateformes nuagiques comme le nuage privé sécurisé Confédération. Depuis 2022, de premières applications majeures sont exploitées avec succès sur la nouvelle plateforme avec la qualité élevée qui est requise (disponibilité, sécurité et stabilité). Toutes les nouvelles applications (développements individuels) sont développées selon l'architecture logicielle de référence V5 et exploitées sur le nuage privé sécurisé Confédération. La plateforme et l'architecture doivent permettre d'installer à tout moment de nouvelles versions logicielles (fonctionnalités et correctifs de sécurité) rapidement et sans interruption.

Date cible: 31.12.2027

-----

# DDPS

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DDPS (SG-DDPS)

### AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

#### **Loi sur les entreprises spatiales:** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message relatif à la loi sur les entreprises spatiales. L'objectif de cette base légale est de concevoir l'entreprise RUAG International Holding SA — Beyond Gravity (RIH/BG) aux niveaux de l'organisation et du contenu de telle sorte que l'entreprise puisse contribuer aux intérêts supérieurs de la Confédération en matière de politique de sécurité. La loi posera également le cadre juridique permettant de fixer des prescriptions relatives au contenu, au contrôle exercé par la Confédération et aux instruments de pilotage du propriétaire. La base juridique sera conçue de telle sorte que RIH/BG puisse orienter ses processus d'affaires vers le développement durable et la rentabilité économique.

Date cible: 31.12.2027

-----

### PROJETS

#### **Projet DigiSec pour la numérisation des processus de sécurité:** élaboration de plans de mise en œuvre pour tous les services administratifs et le groupe Défense

Le projet DigiSec doit assurer la réalisation de la numérisation des processus de sécurité le long de l'ordonnance sur la sécurité de l'information ISV.

La numérisation des processus de sécurité doit être mise en place progressivement au sein des offices du DDPS. À cette fin, les plans de mise en œuvre nécessaires doivent être élaborés et validés par le SG-DDPS.

Date cible: 31.12.2027

-----

#### **Programme Système de gestion de portefeuille DDPS:** finalisation de l'appel d'offres OMC et lancement de la mise en place de la solution de gestion de portefeuille au sein du DDPS

Dans le cadre d'un programme, un système informatique doit être acquis pour la gestion du portefeuille du DDPS.

La validation de principe avec les fournisseurs et la procédure d'appel d'offres de l'OMC doivent être menées à bien afin que la mise en œuvre et le déploiement de la solution informatique puissent être réalisés.

Date cible: 31.12.2027

-----

#### **État d'avancement des principaux projets informatiques au sein du DDPS:** rapport à l'attention du Conseil fédéral

L'état d'avancement et l'évolution des principaux projets informatiques du DDPS doivent être portés à la connaissance du Conseil fédéral dans un rapport annuel.

Le DDPS est chargé de rendre compte chaque année au Conseil fédéral, jusqu'à fin 2027, de l'état d'avancement des principaux projets TIC, de la mise en œuvre et de l'efficacité des mesures de pilotage et de surveillance prises, ainsi que des résultats des nouveaux contrôles du CDF et de la suite qui leur est donnée.

Date cible: 30.06.2027

-----

# SERVICE DE RENSEIGNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION (SRC)

## PROJETS

**Rapport annuel du Service de renseignement sur l'appréciation de la menace:** prise de connaissance par le Conseil fédéral

Le SRC établit un rapport annuel sur l'appréciation de la menace et le soumet au CF.

Le rapport sur l'évaluation annuelle de la menace est soumis au CF pour information.

Date cible: 30.04.2027

-----

**Liste d'observation du service de renseignement:** adoption par le Conseil fédéral

La liste d'observation énumère les organisations et les groupements qui sont présumés menacer la sûreté intérieure ou extérieure sur la base d'indices fondés (art. 72 LRens).

La liste d'observation 2027 est soumise au CF pour adoption.

Date cible: 31.08.2027

-----

**Révision de la loi sur le renseignement:** Analyse des résultats de la consultation

La Loi sur le renseignement (LRens) doit être révisée. La révision s'effectue en plusieurs paquets et est en accord avec la stratégie en matière de politique de sécurité du Conseil fédéral.

La consultation relative à la partie II de la révision de la loi sur le renseignement (paquet complémentaire) est en cours d'évaluation. Le paquet complémentaire porte notamment sur les cybermenaces actuelles ayant une incidence sur la politique de sécurité. La capacité du SRC à détecter et à combattre à un stade précoce les cyberactivités relevant de la sécurité revêt une importance particulière. En cas de cyberattaques, le facteur temps est déterminant. C'est pourquoi le SRC doit à l'avenir pouvoir agir plus rapidement face aux cybermenaces.

Date cible:

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DU SPORT (OFSP)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038:** décision de principe

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral décidera des prochaines étapes de l'accompagnement du projet de Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2038. Le Comité international olympique (CIO) mène un dialogue privilégié avec la Suisse en vue de l'organisation de ces jeux.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport « Examen des critères dans le domaine de l'encouragement au sport » (en exécution du po. 25.4403 CdF-E):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport concernant l'examen des critères dans le domaine de l'encouragement au sport, qui portera en particulier sur les critères concernant le soutien aux manifestations sportives internationales, sur la pratique actuelle en la matière ainsi que sur l'évolution observée au cours des dernières années.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Rapport « Examen des critères d'octroi des subventions « Jeunesse et Sport » » (en exécution du po. 25.4404 CdF-E):** approbation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport concernant l'examen des critères d'octroi des subventions « Jeunesse et Sport », qui se penchera sur les groupes cibles qui bénéficient de ces subventions. Il s'agira d'exposer la pratique existante et l'évolution de la situation ces dernières années, ainsi que de montrer si celles-ci sont en adéquation avec les bases légales et avec l'idée initiale de promotion du sport (soutien des activités sportives exercées à titre bénévole).

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

### **Rapport stratégique concernant l'encouragement du sport et de l'activité physique 2040:** entrée en vigueur d'un premier plan d'action

Le rapport stratégique concernant l'encouragement du sport et de l'activité physique 2040 présente une vue d'ensemble conceptuelle des développements futurs en matière d'encouragement du sport par la Confédération.

Un premier plan d'action visant à mettre en œuvre le rapport stratégique concernant l'encouragement du sport et de l'activité physique 2040 est entré en vigueur.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA CYBERSÉCURITÉ (OFCS)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Mesures découlant du rapport « DDPS. Subsidiarité et cybersécurité »:** décision

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral décidera d'éventuelles modifications d'ordonnance concernant la subsidiarité des services de sécurité dans le domaine de la cybersécurité. Il s'agira de régler les compétences disponibles au niveau fédéral et, en particulier, de simplifier la fourniture par l'armée de prestations d'appui dans le domaine de la cybersécurité.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Évaluation de l'efficacité et développement de la cyberstratégie nationale (CSN):** prise d'acte

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral prendra acte d'un rapport sur l'efficacité de la cyberstratégie nationale (CSN). Le rapport fera le point sur l'avancement de la mise en œuvre des mesures, ainsi que sur les bases et les conditions-cadres nécessaires à la mise à jour de la stratégie.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Élaboration des bases juridiques en matière de cybersécurité:** ouverture de la consultation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur de nouvelles bases légales en matière de cybersécurité. Il s'agira de créer les bases légales nécessaires afin d'améliorer la sécurité des données numériques essentielles de la Confédération, des cantons, des communes et des exploitants d'infrastructures critiques, ainsi que de prévoir les dispositions juridiques et organisationnelles nécessaires à cet effet.

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

### **Renforcement des effectifs de l'OFCS:** pourvoi des postes prévus

Les effectifs de l'OFCS sont à renforcer afin que les prestations prioritaires puissent être fournies en fonction des besoins des groupes cibles.

Les postes prévus ont été pourvus et les effectifs nécessaires au développement des prestations prioritaires de l'OFCS ont été mis en place.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Poursuite du développement de la plateforme d'information de l'OFCS:** amélioration de l'échange d'informations sur les cybermenaces grâce à des services d'analyse standardisés

La plateforme d'information de l'OFCS sera développée et complétée notamment par des services d'analyse visant à renforcer la cyberrésilience.

L'échange d'informations sur les cybermenaces est amélioré grâce à des services d'analyse standardisés. Les données relatives aux menaces, aux incidents et aux vulnérabilités peuvent être consolidées et évaluées pour des groupes cibles prioritaires, puis utilisées pour des bilans de situation, des alertes et pour mettre en place des mesures de prévention.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Services pour infrastructures critiques:** adaptation des services de l'OFCS aux besoins pour soutenir les infrastructures critiques

Les infrastructures critiques doivent bénéficier d'un meilleur soutien grâce aux enseignements tirés de l'obligation de déclaration.

Sur la base des enseignements tirés de l'obligation de déclaration, les infrastructures critiques bénéficieront d'un portefeuille de services amélioré et ciblé pour se protéger contre les cybermenaces.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Signalements relatifs aux incidents de cybersécurité:** harmonisation du traitement des signalements relatifs aux incidents de cybersécurité

Le traitement des signalements relatifs aux incidents de cybersécurité, aux vulnérabilités et aux menaces doit être harmonisé.

La gestion des signalements relatifs aux cyberattaques, aux vulnérabilités et aux menaces est harmonisée: les signalements sont enregistrés de manière harmonisée, transmis de façon standardisée aux services compétents et systématiquement utilisés pour le traitement interne. Des analyses standardisées concernant l'obligation de signalement sont disponibles; des mesures préventives sont élaborées à partir des conclusions et mises en œuvre.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Évaluation et développement de la cyberstratégie nationale (CSN):** développement et coordination avec la stratégie de sécurité du Conseil fédéral

La cyberstratégie nationale (CNS) sera réexaminée et développée.

Une évaluation de l'efficacité de la NCS a été réalisée et celle-ci a été développée sur la base des résultats obtenus et en coordination avec la stratégie de sécurité de la Suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Réduction de la surface d'attaque cybernétique:** renforcement de la cybersécurité des produits et services numériques

La cybersécurité des produits et services numériques est renforcée par l'élaboration de cadres juridiques et le développement des capacités de test.

La cybersécurité des produits et services numériques est renforcée par l'élaboration de prescriptions légales et le développement des capacités de test. La sécurité des logiciels libres sera promue.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA PROTECTION DE LA POPULATION (OFPP)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Rapport « Pour une meilleure protection des biens culturels » (en exécution du po. 23.3741 Riniker):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport présentant une stratégie de mise en œuvre de la protection des biens culturels en Suisse, en exécution du postulat 23.3741 Riniker. Cette stratégie portera sur la mise en œuvre par la Confédération de mesures d'évacuation et de sauvegarde des biens culturels en cas de menace de grande ampleur d'origine naturelle, technique ou sociale ou en cas de conflit armé en Suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Bases légales pour la protection des infrastructures critiques (en exécution de la mo. 23.3001 CPS-E):** ouverture de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur une révision des bases légales relatives à la protection des infrastructures critiques. Il s'agira notamment d'améliorer sensiblement l'efficacité de la protection et de clarifier les responsabilités et les procédures tant en temps normal qu'en cas de crise, ainsi que de régler la collaboration au sein de l'administration fédérale, avec les cantons et leurs entités autonomes, avec les entités autonomes de la Confédération, avec les acteurs privés et avec les propriétaires d'infrastructures critiques.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Mise en œuvre de la stratégie globale concernant les ouvrages de protection:** décision de principe

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral décidera de la suite des travaux concernant les solutions de protection alternatives. Il s'agira d'assurer la protection des personnes se trouvant dans les grandes agglomérations et ne pouvant pas rejoindre l'abri qui leur a été attribué en cas de conflit armé.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Stratégie pour une couverture sanitaire solide et résiliente en toutes circonstances (en exécution de la mo. 25.3001 CPS-E):** décision

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral décidera de la mise en œuvre de la stratégie pour une couverture sanitaire solide et résiliente en toutes circonstances. Cette stratégie vise à garantir une couverture sanitaire solide et résiliente en cas de crise, de catastrophe ou de guerre. Elle identifie les conditions à remplir pour la fourniture des prestations et détermine la répartition des coûts.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Rapport « Renforcer les capacités de défense contre les armes biologiques » (en exécution du po. 25.3016 CPS-N):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Renforcer les capacités de défense contre les armes biologiques ». Le rapport examinera, en collaboration avec les cantons, si les capacités opérationnelles et les ressources nécessaires à l'anticipation des risques émergents et à la détection précoce des agents de guerre biologiques et des agents pathogènes dangereux sont adaptées aux menaces actuelles.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Adhésion de la Suisse au mécanisme de protection civile de l'UE (Union Civil Protection Mechanism, UCPM): adoption du message**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à l'adhésion de la Suisse au mécanisme de protection civile de l'UE (Union Civil Protection Mechanism, UCPM), sous réserve de la décision de principe et du financement encore à clarifier. L'UCPM renforce la coopération entre les États membres de l'UE et les États participants (États tiers) afin de leur permettre de réagir à des événements tels que les catastrophes naturelles, les menaces techniques (par ex. pénurie d'électricité) et les risques sociétaux (allant des pandémies aux conflits armés).

Date cible: 31.12.2027

-----

**Protection de la population en cas de conflit armé: Décision de principe**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral décidera de la suite des travaux et des modifications législatives nécessaires pour assurer la protection de la population en cas de conflit armé. Il se fondera pour ce faire sur la conception globale élaborée dans ce domaine, qui établit les conditions préalables et les capacités nécessaires pour mieux garantir la protection de la population en cas de menace hybride ou de conflit armé, compte tenu de la détérioration de la situation sécuritaire.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Système d'échange de données sécurisé (SEDS) avec réseau de suivi de la situation: plan pour le raccordement des sites fédéraux et l'intégration des premiers exploitants d'infrastructures critiques**

Le système national d'échange de données sécurisé (SEDS) constitue la base d'une communication sécurisée et interconnectée des données. Le SEDS comprend différents éléments, dont un système d'accès aux données (SAD), un réseau de suivi de la situation (RSS) et le réseau de données sécurisé (RDS+). Le plan relatif au raccordement résilient des sites fédéraux est disponible. Le raccordement des premiers exploitants d'infrastructures critiques est terminé.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Nouvelle orientation du Réseau national de médecine de catastrophe KATAMED: lancement de la mise en œuvre du plan d'action national (PAN) KATAMED**

Le Service sanitaire coordonné (SSC) a été renommé Réseau national de médecine de catastrophe (KATAMED). Ce changement vise à refléter l'objectif d'une meilleure préparation des partenaires du secteur de la santé en Suisse à une maîtrise conjointe des situations extraordinaires.

Le plan d'action national KATAMED est mis en œuvre avec les partenaires du réseau.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Remplacement de la plateforme d'exploitation des systèmes d'information et d'alarme (plateforme ESIA): fin de la phase d'initialisation**

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) planifie et réalise les systèmes d'information, d'alarme et de télématique de la protection de la population. Il veille à la gestion de l'exploitation, au maintien de la valeur et au développement des systèmes et est responsable d'en garantir en permanence la disponibilité opérationnelle et le bon état de fonctionnement. L'exploitation est assurée par des prestataires de la Confédération et des cantons ainsi que par des partenaires externes.

La phase d'initialisation est terminée. Les exigences et les conditions sont clarifiées de sorte que le nouveau système central et la commande à distance des sirènes puissent se fonder sur ces bases.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Stratégie multicanaux pour l'information, l'alerte et l'alarme SIAAP:** fin de la phase d'initialisation pour le remplacement de Polyalert

Pour faire face aux défis croissants que représentent les intempéries extrêmes et autres dangers, la Suisse continue de miser sur une stratégie multicanaux polyvalente pour transmettre l'alarme à la population. L'OFPP a élaboré à cet effet une stratégie de modernisation des systèmes d'alarme et d'information pour les dix prochaines années.

La phase d'initialisation est terminée. Polyalert sera à l'avenir composé de deux volets, à savoir un système central et une commande à distance des sirènes. Les phases de conception de ces deux volets ont commencé.

Date cible: 31.12.2027

-----

# SECRÉTARIAT D'ÉTAT À LA POLITIQUE DE SÉCURITÉ (SEPOS)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Introduction de l'obligation de servir dans la sécurité (en exécution des mo. 25.3015 CPS-N et 25.3420 CPS-E):** ouverture de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur une introduction de l'obligation de servir dans la sécurité. Afin de garantir les effectifs de l'armée et de la protection civile face aux défis géopolitiques, le projet prévoit de fusionner le service civil et la protection civile au sein d'une nouvelle entité chargée de la protection contre les catastrophes.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Révision de la loi sur la sécurité de l'information (LSI):** ouverture de la consultation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur une révision de la loi sur la sécurité de l'information (LSI). La LSI réunit les bases légales les plus importantes pour la sécurité des informations et des moyens informatiques de la Confédération. Sa révision permettra de réaliser les adaptations nécessaires au vu de l'augmentation et de l'évolution des risques et des menaces.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Mémorandum d'entente « Air Situation Data Exchange » (ASDE+):** approbation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le mémorandum d'entente « Air Situation Data Exchange » (ASDE+) mis à jour. Cet accord permettra l'échange de données classifiées issues de capteurs ou de la surveillance aérienne concernant des aéronefs civils et militaires avec le Ministère allemand de la défense et le Grand Quartier général des puissances alliées en Europe de l'OTAN.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Mémorandum d'entente portant sur l'échange de données concernant la situation aérienne:** approbation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un mémorandum d'entente portant sur l'échange de données concernant la situation aérienne. Cet accord permettra l'échange de données classifiées issues de capteurs ou de la surveillance aérienne concernant des aéronefs civils et militaires avec l'Allemagne, la France, l'Italie et l'Autriche.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Accord mis à jour sur la coopération en matière de police aérienne:** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera l'accord mis à jour sur la coopération en matière de police aérienne avec les États voisins de la Suisse. L'objectif est d'étendre la coopération transfrontalière entre les forces aériennes en matière de sécurisation de l'espace aérien afin de permettre l'échange de données classifiées issues de capteurs ou de la surveillance aérienne concernant les aéronefs civils et militaires.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de sécurité:** mise en œuvre et accompagnement par le SEPOS

La stratégie du Conseil fédéral en matière de politique de sécurité analyse le contexte de la politique de sécurité de la Suisse. Elle examine les tendances globales ainsi que les menaces et les dangers concrets qui pèsent sur la Suisse. Elle montre quels intérêts et objectifs la Suisse poursuit avec sa politique de sécurité et comment les instruments de la politique de sécurité doivent contribuer à atteindre ces objectifs. Les mesures issues de la stratégie de politique de sécurité du Conseil fédéral sont mises en œuvre avec tous les partenaires de sécurité concernés et accompagnées par le Secrétariat d'État à la politique de sécurité SEPOS qui en est le secrétariat d'État responsable.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Groupe de travail interdépartemental (GTI) activités d'influence et désinformation:** consolidation et renforcement

Un groupe de travail interdépartemental (GTI) sur les activités d'influence et de désinformation a pour mission de renforcer la connaissance de la situation, la coordination nationale et internationale ainsi que le développement de contre-mesures possibles.

Le groupe de travail interdépartemental s'est consolidé et a approfondi ses travaux. Il dresse un état des lieux plus complet, a renforcé la coordination et la sensibilisation au niveau national et entretient des échanges internationaux réguliers.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Projet DigiSec:** configuration des processus

DigiSec est un projet visant à numériser les processus de sécurité (SGS) conformément à l'ordonnance sur la sécurité de l'information (OSI) au sein du DDPS.

La configuration des processus de gestion de la sécurité de l'information (ISMS) dans DigiSec est complètement achevée à la fin du premier trimestre.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Journée d'information obligatoire pour les femmes:** préparation et suivi au Parlement

Le Conseil fédéral souhaite permettre aux jeunes Suissesses de mieux connaître les possibilités et les opportunités offertes par l'armée et la protection civile. À cette fin, il prévoit d'instaurer une journée d'orientation obligatoire pour les jeunes femmes, à l'instar de ce qui est déjà obligatoire pour les jeunes hommes.

Les débats parlementaires sont suivis par le DDPS et le SEPOS, qui apportent des réponses aux questions en suspens et clarifient les points qui restent en suspens.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Système d'information sur les contrôles de sécurité:** préparation au remplacement du système

Le système d'information SIBAD doit être remplacé afin d'accroître le niveau de numérisation et de réaliser d'importants gains d'efficacité.

Le système d'information SIBAD doit être remplacé afin d'accroître le niveau de numérisation et de réaliser d'importants gains d'efficacité.

Date cible: 31.12.2027

-----

# DÉFENSE (D)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Message sur l'armée 2027:** adoption du message

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message sur l'armée 2027. Le message annuel sur l'armée porte sur le programme d'armement et sur le programme immobilier du DDPS. Le premier sert à garantir le renouvellement technique de l'armée à moyen et à long terme, tandis que le deuxième permet au DDPS de subvenir à l'entretien courant des infrastructures de l'armée et d'investir dans les infrastructures.

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

### **Développement des forces:** élaboration des bases conformément à la vision

Orientation et développement à long terme de l'armée

Les principes fondamentaux relatifs à la doctrine, à l'organisation, à la formation, au matériel et au personnel ont été élaborés conformément à la vision 2040 de l'armée.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Coopération internationale:** renforcement de la participation à des exercices multinationaux

Renforcement de la coopération internationale existante de l'armée.

La participation à des exercices multinationaux et à des entraînements conjoints avec des partenaires étrangers sera renforcée.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Formation:** entraînement aux exercices en formation

Formation dans le cadre du service d'instruction de base et du service d'instruction des formations de l'armée

Le combat interarmes est mis en pratique lors d'exercices collectifs organisés dans le cadre de l'instruction de base et de l'instruction en formation. Des progrès notables ont été réalisés.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Disponibilité de l'armée:** exercice de la disponibilité nécessaire

La disponibilité de l'armée désigne l'état nécessaire pour pouvoir mener à bien une mission conformément aux directives.

La disponibilité nécessaire a été mise en pratique

Date cible: 31.12.2027

-----

**Approvisionnements:** alignement de la planification de la transformation sur la stratégie sectorielle V 2026

Les processus d'acquisition ont été simplifiés et accélérés en collaboration avec armasuisse.

La planification de la transformation s'inscrit dans le cadre de la stratégie sectorielle V 2026. La cohérence avec les projets immobiliers et informatiques est ainsi garantie. Les processus d'approvisionnement ont été simplifiés et accélérés en collaboration avec armasuisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE L'ARMEMENT ARMASUISSE (ARMASUISSE)

## PROJETS

**Déblaiement de l'ancien dépôt de munitions de Mitholz:** préparation et mise en œuvre des « mesures de protection ferroviaires » et « élimination des résidus de munitions »

Dans l'ancien dépôt de munitions de Mitholz, le risque d'explosion lié aux résidus de munitions est plus élevé qu'on ne le pensait jusqu'à présent. Le Conseil fédéral et le Parlement ont décidé de procéder à un nettoyage complet du site.

La préparation des travaux et les appels d'offres pour la tranche de réalisation « Mesures de protection ferroviaires » sont suffisamment avancés pour que les travaux puissent débuter comme prévu dès que le permis de construire aura été délivré au cours du premier semestre 2028.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Stratégie en matière d'armement:** mise en œuvre de sept mesures

La mise en œuvre de la stratégie en matière d'armement s'effectue conformément aux mesures définies dans le plan d'action annexé à la stratégie et aux délais qui y sont fixés.

Sous réserve des adaptations apportées aux mesures par le groupe de travail interdépartemental chargé de la mise en œuvre de la stratégie en matière d'armement, mis en place par le Conseil fédéral, sept mesures devraient être mises en œuvre d'ici fin 2027, dont seules deux relèvent de la responsabilité exclusive d'armasuisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Renforcement de la sécurité d'approvisionnement énergétique:** réalisation de projets de construction comprenant des systèmes de stockage par batterie et des installations photovoltaïques

La sécurité de l'approvisionnement énergétique est un aspect essentiel pour l'efficacité de l'armée et doit donc être renforcée en permanence.

La liste des sites, classés selon une échelle de priorité de 1 à 3 établie d'un commun accord entre armasuisse et le Département fédéral de la défense, est disponible ; cette classification tient compte de l'adéquation des sites pour des projets de construction dans les domaines du stockage par batterie, des installations photovoltaïques et de l'intégration de systèmes d'alimentation de secours. Des projets de construction sont prévus sur au moins 10 des sites prioritaires.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE TOPOGRAPHIE SWISSTOPO (SWISSTOPO)

## PROJETS

### **Infrastructure nationale de données géographiques (INDG) et plateforme de géoinformation (geo.admin.ch):** consolidation de la géo-plateforme

Par INDG, on entend un système de mesures politiques, institutionnelles et technologiques conjointement développé, utilisé et mis à jour par l'ensemble des acteurs responsables de la mise à disposition de géodonnées de base. Ce système devra garantir que les méthodes, les données, les technologies, les normes, les bases juridiques et les ressources financières et en personnel mises à la disposition des administrations, des organisations et des citoyens concernés à tous les niveaux de décision (local, régional et national) pour l'acquisition et l'utilisation de géoinformations correspondent aux besoins exprimés et aux objectifs visés.

La Géoplateforme Suisse SWISSGEO garantit des processus géodonnées cohérents et automatisés, de l'intégration des données jusqu'à leur utilisation, et constitue une partie intégrante de l'écosystème de l'information géographique au bénéfice de l'administration, de l'économie, de la science et de la société.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Numérisation du sous-sol géologique:** traitement des données d'un sixième de la superficie de la Suisse

Le sous-sol géologique doit être numérisé par la mise à disposition de données numériques harmonisées couvrant l'ensemble du territoire.

La mise en œuvre s'effectue conformément au plan d'action "Numérisation du sous-sol" et à la planification du projet "Modèle géologique national NGM" (projet prioritaire du DDPS). Les objectifs pluriannuels continuent d'être poursuivis : élaboration de jeux de données géologiques couvrant l'ensemble du territoire, création d'un accès central aux données géologiques d'intérêt national, mise en relation des nouvelles données avec celles déjà existantes de swisstopo, ainsi que développement et extension des modèles géologiques de base sur lesquels repose le NGM. Dans le cadre du NGM, la Confédération, les cantons et les acteurs privés collaborent étroitement.

Date cible: 31.12.2027

-----

# DFF

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DFF (SG-DFF)

### AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

#### **Poursuivre le développement de la coopération dans le cadre de la transformation numérique de l'administration publique:** adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le plan général qui concrétise le modèle cible de la collaboration au sein du système fédéral dans le domaine de l'administration numérique. Ce plan décrit notamment les objectifs à atteindre pour les années 2028 à 2031 concernant la convention de prestations, l'organisation, le financement et la gouvernance de l'Administration numérique suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

### PROJETS

#### **Stratégie « Administration numérique suisse 2028-2031 »:** décision

Sur la base de la stratégie « Administration numérique suisse 2028-2031 », la Confédération, les cantons et les communes se dotent d'une vision commune propre à assurer la mise en œuvre et le développement de l'administration numérique. Fondée sur la coopération, cette stratégie décrit les champs d'action à traiter en priorité aux trois échelons de l'État fédéral et les priorités stratégiques communes pour la période allant de 2028 à 2031.

Le Conseil fédéral a approuvé la stratégie « Administration numérique suisse 2028-2031 ».

Date cible: 31.12.2027

-----

# ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES FINANCES (AFF)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Désenchevêtrement 2027:** prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2027 du rapport final concernant le projet Désenchevêtrement 2027. Des pistes de solutions pour le désenchevêtrement des tâches entre la Confédération et les cantons y seront esquissées. Par la suite, sur la base du rapport final, une décision sera prise sur les tâches concrètes à désenchevêtrer et la manière de procéder.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Définition des valeurs de référence pour les arrêtés financiers pluriannuels de 2029 à 2032:** décision

En vue de la prochaine législature, le Conseil fédéral prendra au premier semestre 2027 une décision quant aux valeurs de référence applicables aux arrêtés financiers pluriannuels de grande portée. Ces arrêtés financiers permettent de gérer environ un quart des dépenses de la Confédération, notamment celles qui concernent les groupes de tâches suivants : formation et recherche, armée, coopération internationale, politique agricole, transport régional des voyageurs, environnement, culture. La fixation des taux de croissance cibles donne au Conseil fédéral et au Parlement l'occasion de définir les priorités politiques de la législature 2028 à 2031.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport « Les nouvelles dépenses doivent faire l'objet de mesures de financement » (en exécution du po. 24.3704 du Groupe libéral-radical):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport « Les nouvelles dépenses doivent faire l'objet de mesures de financement », qui mettra en évidence d'éventuelles mesures destinées à financer des projets coûteux. Ce rapport contribuera à désamorcer le problème des dépenses et à stabiliser ainsi durablement le budget de la Confédération.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Rapport « Octroi des subventions. Améliorer la pratique en la matière » (en exécution du po. 24.3927 du Groupe libéral-radical):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport « Octroi des subventions. Améliorer la pratique en la matière », qui présente différentes options pour améliorer l'octroi des subventions, en indiquant les avantages et les inconvénients de chacune d'elles.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Centralisation des tâches comptables:** centralisation au CS FI des tâches comptables du DEFR et du DETEC

Conformément à la décision du Conseil fédéral du 30 avril 2025, les tâches comptables du DDPS (partie civile), du DEFR, du DETEC, du DFI et de la ChF sont exécutées de manière centralisée par le Centre de services en matière de finances (CS FI) du DFF.

Fin 2027, les tâches comptables de toutes les unités administratives du DEFR et du DETEC seront exécutées de manière centralisée par le CS FI, et les potentiels d'économies liés à la centralisation seront réalisés.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Révision de l'ordonnance sur les finances de la Confédération (notamment suppression du plan financier de la législature):** entrée en vigueur

Dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027, le Parlement a voté la suppression du plan financier de la législature visé à l'art. 146, al. 4, de la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (RS 171.10). Cette décision exige de modifier l'ordonnance du 5 avril 2006 sur les finances de la Confédération ([OFC ; RS 611.01] ; en particulier l'art. 5, qui régit le plan financier de la législature). Au besoin, d'autres thèmes seront intégrés dans les travaux de révision.

Le Conseil fédéral entend fixer l'entrée en vigueur de l'OFC révisée au 1er semestre 2027. Ainsi, la décision du Parlement prendra effet avant le début de la législature portant sur les années 2027 à 2031 (session d'hiver 2027).

Date cible: 30.06.2027

-----

# CENTRALE DE COMPENSATION (CDC)

## PROJETS

**Programme de transformation numérique de la CdC, développement de l'architecture des processus d'affaires, essentiellement dans le domaine de la CSC et de l'OAIE, en vue de la réduction de l'obsolescence technologique et de la progression de la numérisation:** en phase d'exécution, plus de 10 projets seront en cours

Ce programme porte sur la migration des processus d'affaires vers un environnement plus agile, favorisant la numérisation des processus et les échanges avec les assurés et les partenaires. Il tient compte de l'obsolescence technologique, qui explique la non-conformité de certaines composantes du système informatique aux normes en vigueur sur le marché.

La conduite et le contrôle du programme se fondent sur la planification. Celle-ci décrit comment atteindre les objectifs définis et présente l'état actuel du projet ainsi que son développement futur (prévisions).

Date cible: 31.12.2027

-----

**Plateforme en ligne des assurances sociales eP1 : première phase du projet : modernisation de Telezas et mise en place d'une plateforme d'échange avec les caisses de compensation:** validation formelle de l'architecture logicielle cible

Le projet en question fait partie du projet national E-SOP mené par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS). Il porte sur la modernisation de l'application Telezas et sur la mise en place d'une plateforme commune aux organes d'exécution du 1er pilier.

L'architecture logicielle cible est définie de manière qu'elle soit conforme aux normes actuelles et que sa maintenance soit facilitée.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Renov'UPI : refonte technique de l'application Registre des assurés et, partant, résorption du déficit technique et accroissement de la sécurité:** validation formelle de l'architecture logicielle cible

Une analyse du registre UPI a permis de définir les deux priorités suivantes du projet : garantir l'exploitation durable de l'application UPI au sein de la CdC et réduire la dépendance de la CdC par rapport aux fournisseurs (dans la mesure où cela est efficace et stratégiquement avantageux). À l'avenir, l'application UPI sera développée par étapes par les services compétents de la CdC. Ceux-ci devront par conséquent acquérir les compétences techniques nécessaires pour assumer les activités de développement prévues.

L'architecture logicielle cible est définie de manière qu'elle soit conforme aux normes actuelles et que sa maintenance soit facilitée.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Allocations pour frais de garde : adaptation du Registre des allocations familiales et création du Registre des institutions d'accueil reconnues:** validation du mandat d'exécution du projet

Une nouvelle allocation pour frais de garde sera créée. Elle sera basée sur le modèle des allocations familiales et liée à l'activité lucrative des parents, pour autant que l'enfant soit pris en charge dans un cadre institutionnel.

L'étude a été réalisée, et plusieurs solutions ont été proposées. Le plan de gestion et le mandat d'exécution du projet ont été élaborés sur la base de la solution retenue.

Date cible: 31.12.2027

-----

**MOSAR CI+ : refonte des processus d'échange avec les caisses de compensation dans le domaine des comptes individuels:** validation du mandat d'exécution du projet

L'OFAS entend moderniser les échanges électroniques entre les caisses de compensation et le registre des assurés. Il s'agit d'améliorer la qualité des données relatives aux assurés fournies par les caisses de compensation et d'augmenter l'efficacité des processus d'affaires. Les responsables du projet MOSAR – CI ont décidé de scinder le projet initial en deux parties afin de réduire les risques au minimum et de l'aligner sur le calendrier du projet national. 1. MOSAR – CI, 2. MOSAR – CI+.

L'étude a été réalisée, et plusieurs solutions ont été proposées. Le plan de gestion et le mandat d'exécution du projet ont été élaborés sur la base de la solution retenue.

Date cible: 31.12.2027

-----

# MONNAIE FÉDÉRALE SWISSMINT (SWISSMINT)

## PROJETS

**Application d'une nouvelle stratégie en matière de vente de monnaies spéciales:** implémentation de la nouvelle stratégie de vente

Il s'agit d'appliquer la nouvelle stratégie de vente de manière cohérente et de traduire durablement les connaissances acquises en des mesures de distribution concrètes.

La nouvelle stratégie de vente est appliquée au processus de distribution, comprise par l'ensemble du personnel de Swissmint et mise en œuvre au quotidien au moyen de mesures dont les premiers résultats sont visibles.

Date cible: 31.12.2027

-----

# SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX QUESTIONS FINANCIÈRES INTERNATIONALES (SFI)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Accord bilatéral avec les États-Unis concernant l'échange automatique de renseignements en matière de cryptomonnaies:** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira la consultation au second semestre 2027. L'accord bilatéral entre la Suisse et les États-Unis a pour but de mettre en œuvre l'échange automatique de renseignements entre les deux pays dans le domaine des cryptoactifs. Fondé sur le cadre de déclaration des cryptoactifs de l'OCDE, il prévoit un échange annuel entre les autorités fiscales compétentes.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1:** mise en vigueur

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral mettra en vigueur l'ordonnance sur la mise en œuvre de l'accord FATCA avec les États-Unis selon le modèle 1. Ce modèle prévoit un échange automatique et réciproque entre autorités compétentes de renseignements relatifs à des comptes. La Suisse aussi recevra de la part des États-Unis des informations sur des clients domiciliés en Suisse. De plus, les demandes groupées FATCA émanant des États-Unis disparaîtraient dans le modèle 1.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Convention contre les doubles impositions avec les États-Unis:** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message concernant l'approbation du protocole modifiant la convention contre les doubles impositions avec les États-Unis. Ce protocole apporte des modifications sur des aspects substantiels de la convention. Il permet de mieux éviter les doubles impositions de personnes physiques et d'entreprises dans les relations entre la Suisse et les États-Unis et accroît la protection contre le recours injustifié à la convention.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Prévention de l'écoblanchiment sur le marché financier:** décision

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2027 de l'évaluation de l'autorégulation de la branche pour prévenir l'écoblanchiment et décidera de la suite à donner. L'autorégulation consiste à mettre en œuvre différents aspects de la position du Conseil fédéral, y compris la définition d'objectifs de placement durable, la description des approches de développement durable adoptées et l'obligation de rendre des comptes.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Rapport « Améliorer la couverture d'assurance en cas de défauts de construction » (en exécution du po. 25.3005 CAJ-N):** approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le rapport « Améliorer la couverture d'assurance en cas de défauts de construction » en exécution du postulat 25.3005 CAJ-N. Il y examinera les difficultés et les lacunes qui peuvent survenir en matière de couverture d'assurance en cas de dommages dans la construction, notamment les défauts de construction, en particulier dans le contrat d'entreprise selon le code des obligations et dans le régime de la norme SIA 118, voire dans le contrat de vente, et mettra en évidence les solutions pour remédier à la situation.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Stabilité de la place financière suisse: adoption du message**

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message concernant la modification de la loi sur les banques (mise en œuvre des mesures prévues dans le rapport du Conseil fédéral sur la stabilité des banques et de celui de la Commission d'enquête parlementaire). Il s'agit de la mise en œuvre d'un ensemble de mesures cohérent qui découle du rapport du Conseil fédéral de 2024 sur la stabilité des banques et du rapport de 2024 de la Commission d'enquête parlementaire « Gestion par les autorités — fusion d'urgence de Credit Suisse ». Afin de garantir la stabilité financière, il faut renforcer les dispositifs de prévention, de liquidité et de lutte contre les crises.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Modification de l'ordonnance sur les fonds propres consécutive aux mesures législatives « Too big to fail »: mise en vigueur**

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au premier semestre 2027 la modification de l'ordonnance sur les fonds propres (dispositions sur la couverture en fonds propres des filiales étrangères). Celle-ci règle en particulier les délais transitoires relatifs à la couverture en fonds propres des filiales étrangères.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF): adoption du message**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message relatif à la révision de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Cette révision a pour but de stabiliser le système financier et, à travers lui, de renforcer la compétitivité de la place financière suisse. Le projet proposé consiste à modifier certaines dispositions sur les infrastructures des marchés financiers et les exigences dans le domaine du comportement sur le marché.

Date cible: 31.12.2027

-----

#### **Modification de la loi fédérale sur les établissements financiers (LEFin) pour favoriser les modèles commerciaux innovants des établissements financiers: adoption du message**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la révision de la loi fédérale sur les établissements financiers, qui a pour but d'améliorer le cadre juridique afin de favoriser les modèles commerciaux innovants des établissements financiers. Elle traite en particulier du régime des autorisations concernant les modèles commerciaux, en lien avec les cryptomonnaies stables et les cryptoactifs.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Initiative populaire fédérale « Pour une place financière suisse durable et tournée vers l'avenir (initiative sur la place financière) »: adoption du message**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message sur l'initiative sur la place financière. L'initiative prévoit d'inscrire dans la Constitution la transition vers une place financière suisse durable sur le plan écologique et l'interdiction des activités commerciales dans le domaine de l'encouragement des sources d'énergie fossiles.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Modification de la loi sur le travail au noir (LTN) (en exécution de la mo. 24.3202 Candinas):** adoption du message

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une modification de la loi sur le travail au noir (LTN). Le projet, qui mettra en œuvre la motion 24.3202 Candinas, vise à ajouter les offices du registre du commerce, les offices de poursuite et les offices de faillite à l'énumération prévue à l'art. 11, al. 1, LTN. Des modifications apportées à la LTN et au CO autoriseront en outre les organes de contrôle cantonaux et des tiers à transmettre aux autorités compétentes les indices d'infraction aux dispositions régissant le registre du commerce, les poursuites et les faillites. Une base légale sera par ailleurs créée pour que les autorités de contrôle puissent accéder directement aux informations relatives aux admissions à la circulation, ce qui permettra d'identifier plus facilement les employeurs et les employés à l'aide des véhicules d'entreprise lors des contrôles. Enfin, le Conseil fédéral souhaite combler une lacune dans la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM) en permettant aux services compétents en matière de lutte contre les abus et la fraude dans le domaine des assurances ainsi que contre le travail au noir de signaler les incohérences au registre de transparence.

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

**Défense active des intérêts de la Suisse au sein des organes multilatéraux:** participation garantie au volet financier du G20 en 2028

La Suisse défend activement ses intérêts au sein des organes multilatéraux traitant des questions financières, monétaires et fiscales internationales (notamment FMI, CSF, OCDE, GAFI, G20 et ONU). Elle a pour objectif de participer régulièrement au volet financier du G20.

La Suisse a l'assurance de participer au volet financier du G20 en 2028 et de pouvoir ainsi présenter ses vues au sein des organes compétents.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Défense active des intérêts de la Suisse sur le plan bilatéral et amélioration de l'accès aux marchés:** possibilité de faire avancer les négociations en cours et, le cas échéant, d'aboutir à des résultats concrets

La Suisse défend activement ses intérêts en matière financière, monétaire et fiscale dans le cadre de négociations et de dialogues bilatéraux et d'efforts visant à développer ses relations internationales. Elle conçoit et propose des solutions pratiques permettant de maintenir, voire d'améliorer les conditions applicables à la fourniture de services financiers transfrontaliers.

La Suisse a défendu ses intérêts dans le cadre des relations bilatérales qu'elle a nouées avec des États partenaires. Elle a discuté avec certains États partenaires des conditions applicables à la fourniture de services financiers transfrontaliers et, dans la mesure du possible, elle a mis en place des solutions pratiques permettant d'améliorer l'accès aux marchés concernés.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Accès aux procédures de dégrèvement étrangères et amélioration de l'attrait du marché suisse des capitaux:** élaboration d'un projet destiné à la consultation, lancement des travaux liés à la délivrance d'une attestation de résidence numérique et examen des mesures propres à accroître l'attrait du marché suisse des capitaux

La Suisse examine et, le cas échéant, crée le cadre légal permettant aux intermédiaires financiers indigènes de participer aux procédures de dégrèvement fiscal s'appliquant à l'étranger. En outre, elle étudie les mesures d'imposition à la source (impôt anticipé) propres à accroître l'attrait du marché suisse des capitaux et discute avec les cantons de la délivrance d'une attestation de résidence numérique.

Le Conseil fédéral a élaboré un projet destiné à la consultation portant sur la création des bases légales relatives à la participation des intermédiaires financiers suisses aux procédures de dégrèvement applicables à l'étranger. Il a discuté avec les cantons des conditions générales liées à la délivrance d'une attestation de résidence numérique et fourni à l'Administration fédérale des contributions le soutien dont celle-ci a besoin pour examiner et évaluer les mesures permettant dans le domaine de l'impôt anticipé d'accroître l'attrait du marché suisse des capitaux.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Examen de la Suisse par le Groupe d'action financière (GAFI):** preuve écrite de la mise en œuvre des mesures, visite sur place et projet de rapport

La Suisse met tout en œuvre pour réussir l'examen du GAFI.

Les preuves écrites de la mise en œuvre des mesures ont été coordonnées et remises en temps voulu. La visite sur place des représentants du GAFI a fait l'objet d'une étroite coordination avec les services fédéraux concernés et le secteur privé, dont la participation a été encouragée. Les remarques que la Suisse a exprimées par oral ou par écrit sur le projet de rapport ont été coordonnées et remises en temps voulu.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Accompagnement de l'examen du dispositif too big to fail (TBTF) par le Parlement:** traitement de tous les mandats du Parlement dans les délais prescrits

Les services fédéraux compétents élaborent les bases permettant aux commissions parlementaires et à l'Assemblée fédérale de se prononcer sur les projets de loi relatifs au dispositif TBTF. Ils accomplissent également les travaux préparatoires en vue de la rédaction des rapports en exécution des postulats concernant la réglementation bancaire. Les mandats, questions et interventions des parlementaires concernant le dispositif TBTF sont traités.

Le contenu des travaux a fait l'objet d'une coordination interne ; les travaux préparatoires ont été exécutés, et leurs résultats, transmis à temps au Parlement ou aux commissions compétentes. Chaque thème a en tout temps été traité par le spécialiste correspondant.

Date cible: 31.12.2027

-----

# ADMINISTRATION FÉDÉRALE DES CONTRIBUTIONS (AFC)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Modification de la loi sur la TVA (LTVA) (en exécution des mo. 18.3235 Engler et 23.3012 CER-E):**  
adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message relatif à une modification de la loi sur la TVA. La mise en œuvre des deux motions à l'origine de ce projet vise d'une part à étendre l'assujettissement à la TVA aux plateformes en ligne de services électroniques et d'autre part à simplifier la taxation des prestations combinées si la prestation principale représente au moins 55 % de la contre-prestation totale (au lieu de 70 % jusqu'à présent). Ce message traitera également de l'inscription auprès des autorités du registre du commerce pour les entreprises individuelles qui ont l'obligation de s'y inscrire.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Création d'une base légale formelle pour la transmission de données fiscales par les cantons à la Confédération (en exécution de la mo. 25.3025 CER-N):** ouverture de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral mettra en consultation une base légale formelle pour la transmission de données fiscales par les cantons à la Confédération. À l'avenir, les cantons pourront envoyer directement à la Confédération des jeux de données complets sur l'impôt fédéral direct et sur les impôts cantonaux à des fins statistiques et en exécution du droit de la surveillance.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modification de la loi sur la TVA et de la loi fédérale sur les droits de timbre (renforcer la compétitivité de l'économie suisse):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message sur la modification de la loi sur la TVA et de la loi fédérale sur les droits de timbre (renforcer la compétitivité de l'économie suisse). Dorénavant, il sera possible d'opter pour un décompte annuel de TVA indépendant du chiffre d'affaires. Dans la loi fédérale sur les droits de timbre, une exception dans le droit de timbre d'émission rendra dorénavant superflues les demandes de remise du droit et de sursis à la perception en cas d'assainissement.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Modification de l'ordonnance sur l'impôt anticipé, de l'ordonnance sur les droits de timbre, de l'ordonnance sur le dégrèvement des dividendes suisses payés dans les cas de participations importantes détenues par des sociétés étrangères et de l'ordonnance du 2 octobre 1996 concernant la convention de double imposition américano-suisse (renforcer la compétitivité de l'économie suisse):** mise en vigueur

Le Conseil fédéral mettra en vigueur au premier semestre 2027 les allègements administratifs d'ordre fiscal pour les entreprises par voie d'ordonnances. À l'avenir, dans le domaine de l'impôt anticipé, la procédure de déclaration ne sera plus réservée aux prestations versées entre société mère et filiales. En outre, les règles concernant l'impôt anticipé et le droit de timbre d'émission permettront de renoncer dans certains cas à la remise systématique des comptes annuels.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Transformation de l'ordonnance sur l'imposition minimale (OIMin) en loi fédérale:** décision de principe

Le Conseil fédéral fixera au second semestre 2027 les grandes lignes du projet mis en consultation sur le remplacement de l'OIMin par une loi. En vertu de la disposition transitoire de la Constitution, le Conseil fédéral est tenu d'adopter le message correspondant au plus tard fin 2029.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Imposition au niveau fédéral des plateformes de transport de passagers ou de repas » (en exécution du po. 25.3079 Poggia):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport en exécution du postulat 25.3079 Poggia, qui indiquera s'il existe des lacunes dans la législation fiscale concernant les plateformes de transport de passagers ou de repas. Le rapport se penchera en particulier sur la législation sur la TVA et sur une inclusion de la TVA dans l'imposition des plateformes.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Autorisation pour chaque époux de déduire ses dons en faveur d'un parti politique » (en exécution de la mo. 24.3394 CER-E):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport établi en exécution de la motion 24.3394 CER-E. Ce rapport soulignera les conséquences pour l'impôt fédéral direct si une autorisation pour les personnes physiques de déduire ses dons en faveur d'un parti politique en vertu de l'art. 33, al. 1, let. i, de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct était donnée séparément à chaque époux. Il se penchera aussi sur les moyens d'atteindre une égalité de traitement entre les couples mariés et les couples non mariés sans diminution des recettes.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Quantifier les allégements fiscaux » (en exécution du po. 25.3531 CdF-N):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport établi en exécution du postulat 25.3531 CdF-N. Il a été chargé, comme en 2011, de commander une étude pour pouvoir évaluer le volume et l'utilité des allégements fiscaux. Il commencera par mettre à jour la liste des bénéficiaires et les conséquences fiscales de ces allégements, pour autant que les données disponibles le permettent.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Améliorer les finances fédérales en réduisant les délais pour le remboursement de l'impôt anticipé » (en exécution du po. 25.3697 Broulis):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport établi en exécution du postulat 25.3697 Broulis. Ce rapport analysera l'opportunité de réduire les délais sur les plans juridique et administratif, la manière dont une telle réduction pourrait être réalisée et les incidences que celle-ci aurait sur les finances de la Confédération et sur les entreprises. Il examinera aussi l'éventualité pour la Confédération de proposer des intérêts rémunératoires négatifs en cas de contexte de taux d'intérêt négatifs.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Allégements fiscaux en faveur des retraités qui continuent à travailler » (en exécution du po. 25.4023 Rechsteiner Thomas):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport établi en exécution du postulat 25.4023 Rechsteiner Thomas. Ce rapport indiquera les mesures qui seraient appropriées pour qu'un plus grand nombre de retraités puissent travailler au-delà de l'âge de la retraite en Suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

### **Initiative portant sur la numérisation de l'AFC:** réalisation d'autres projets

L'AFC entend numériser l'intégralité de ses procédures au cours des années à venir, afin que l'administration puisse fournir le cadre nécessaire à la mise en œuvre de la loi fédérale sur les procédures électroniques en matière d'impôts.

D'autres projets de numérisation appartenant au portefeuille de l'AFC ont été réalisés.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Échange international de renseignements:** réalisation des projets conformément au calendrier prévu

De nombreux projets législatifs portant sur l'échange international de renseignements sont sur le point d'être exécutés (accord franco-suisse sur les frontaliers, cadre pour la déclaration et l'échange de renseignements relatifs aux crypto-actifs [CDC] et changement de modèle FATCA).

Une fois le processus législatif terminé, les projets à venir dans le domaine de l'échange international de renseignements doivent être mis en œuvre comme prévu.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA DOUANE ET DE LA SÉCURITÉ DES FRONTIÈRES (OFDF)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Révision totale des ordonnances d'exécution de la loi sur les douanes révisée:** résultat de la consultation

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2027 du résultat de la consultation menée sur la révision totale des ordonnances d'exécution consécutive à la modification de la loi sur les douanes. La révision totale du droit douanier permettra de définir le cadre juridique de la transformation numérique en cours (programme DaziT) tout en créant la flexibilité organisationnelle nécessaire pour permettre à l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières de réagir avec plus de rapidité et d'efficacité aux nouvelles situations.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Développement du système de gestion du trafic des marchandises Passar (DaziT):** utilisation productive de Passar dans le trafic des marchandises à l'importation

Passar, le nouveau système de gestion du trafic des marchandises, est l'une des pièces maîtresses du programme DaziT. Il remplacera notamment les systèmes e-dec et NCTS. Le processus de gestion du trafic des marchandises sera simplifié et standardisé pour toutes les procédures et tous les types de trafic. Grâce à Passar, il sera possible de passer la frontière sans s'arrêter, ce qui se traduira par de nets gains d'efficacité pour l'économie.

Les fonctions principales de Passar 2.0 (importation, y c. autorisations, contingents et procédures surveillées) sont disponibles dans l'environnement de production, et l'ancien système e-dec a été désactivé.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Contrôles à la frontière à l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse:** fin des négociations avec le canton de Bâle-Ville

Conformément à l'art. 9, al. 1, de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (RS 142.20), le contrôle des personnes relève de la souveraineté des cantons. Aux aéroports internationaux de Genève et de Bâle (mais pas à celui de Zurich), il est exécuté, à la demande des cantons, par l'Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières (OFDF). Le Contrôle fédéral des finances recommande de mettre à la charge des cantons la totalité des coûts liés aux prestations que l'OFDF fournit lors des contrôles à la frontière dans les aéroports de Genève et de Bâle et d'inscrire cette méthode de couverture des coûts dans un accord relatif aux prestations (rapport CDF-21335). Un accord de ce genre a été conclu avec le canton de Genève. Les négociations avec les autorités du canton de Bâle-Ville sont toujours en cours. Celles-ci estiment que la compétence originelle du canton en lien avec la gestion de l'EuroAirport n'est pas claire sur le plan juridique.

Les négociations avec les autorités du canton de Bâle-Ville concernant l'exécution des contrôles à la frontière à l'EuroAirport sont achevées. La compétence originelle en la matière a été clarifiée.

Date cible: 30.06.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE L'INFORMATIQUE ET DE LA TÉLÉ-COMMUNICATION (OFIT)

## PROJETS

### **Swiss Government Cloud:** premières fonctionnalités utilisables de façon productive

Le Swiss Government Cloud (SGC) fournit à la Confédération une nouvelle infrastructure en nuage répondant aux exigences et aux besoins de l'administration fédérale. Celle-ci disposera ainsi d'une solution uniforme pour la plupart de ses activités en nuage. Le projet se fonde sur une approche globale : outre la création d'une infrastructure hybride multi-cloud, des investissements sont réalisés dans les domaines «formation, conseil et gouvernance», «processus commerciaux et processus d'exploitation», «cybersécurité» et «infrastructure réseau».

Les premières fonctions du SGC peuvent être utilisées de façon productive.

Date cible: 01.09.2027

-----

### **Standardisation informatique (programme iTASK-U mené par l'OFIT ; séparation et centralisation des systèmes informatiques de l'armée):** réalisation des projets de dissociation prévus pour 2027

Conformément au mandat d'exécution du programme iTASK-U, les services de plateforme que le Groupement Défense a pris en charge lors du transfert en bloc sont analysés et migrés par étapes, en fonction de leurs objectifs. Les services qui ne sont pas indispensables à l'exécution des engagements sont transférés dans l'infrastructure standard de l'OFIT dans le cadre du programme iTASK-U de ce dernier afin d'en standardiser les processus et d'autres aspects techniques. À l'inverse, les services qui sont indispensables à l'exécution des engagements sont exploités par le commandement Cyber. Comme en 2026, le programme de l'OFIT pour l'année 2027 comprend non seulement la planification et le lancement de projets durant l'année en cours et les années suivantes, mais aussi la réalisation des projets de migration correspondants.

En sa qualité de fournisseur de prestations, l'OFIT a réalisé les projets de dissociation prévus pour 2027. En parallèle, la feuille de route comprenant les projets de dissociation à réaliser en 2028 a été élaborée, et le programme des années suivantes a été défini dans les grandes lignes.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DU PERSONNEL (OFPER)

## PROJETS

**Gestion numérique des documents relatifs aux ressources humaines:** déploiement d'un système de gestion numérique des documents relatifs aux ressources humaines

Les documents sont créés, traités et archivés au moyen d'un système de gestion spécifique. Leur numérisation permet de réduire les tâches manuelles, d'harmoniser les processus et d'améliorer durablement la qualité des données et la transparence des documents relatifs aux ressources humaines. Fin 2027, le système d'établissement, de validation et d'archivage des documents relatifs aux ressources humaines fonctionne dans l'environnement de production. Les documents ont été créés sur la base des données figurant dans l'application SAP SuccessFactors Employee Central et signés par voie électronique. Dans la mesure du possible, ils ont été transférés automatiquement dans le dossier électronique des personnes concernées.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DES CONSTRUCTIONS ET DE LA LOGISTIQUE (OFCL)

## PROJETS

**Formes de travail flexibles:** Berne, rénovation du bâtiment situé à la Taubenstrasse 16, lancement des travaux

L'actuel schéma directeur concernant l'utilisation des bâtiments se fonde sur les principes du schéma directeur de 2024 et crée des conditions optimales pour des formes de travail flexibles sur des campus de la région bernoise. Il poursuit les objectifs suivants : utilisation optimale de l'espace grâce à l'application de la norme multispace et au partage de postes ; collaboration efficace, productive et transversale sur des campus regroupant divers domaines ; bâtiments et infrastructures flexibles qui permettent de s'adapter aux changements et aux besoins des utilisateurs.

Le permis de construire a été délivré, et les travaux ont commencé.

Date cible: 31.12.2027

-----

# DEFR

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DEFR (SG-DEFR)

### PROJETS

**Centralisation des activités opérationnelles dans les domaines des finances et du personnel:**

exécution de l'harmonisation des processus administratifs RH avec les offices et mise en œuvre de la centralisation

Le SG-DEFR mène dans le domaine des ressources humaines, en collaboration avec les offices du DEFR et conformément au mandat du Conseil fédéral, le projet visant à harmoniser, à numériser et à centraliser les processus administratifs liés au personnel au Centre de services du personnel de l'Office fédéral du personnel. Le projet est actuellement dans la phase de mise en œuvre.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Centralisation des activités opérationnelles dans les domaines des finances et du personnel:**

conclusion de la centralisation des activités opérationnelles dans le domaine des finances de tout le DEFR

Le SG-DEFR met en œuvre dans le domaine des finances, en collaboration avec les offices du DEFR et conformément au mandat du Conseil fédéral, le projet de centralisation des activités financières opérationnelles au sein du Département fédéral des finances (Centre de prestations Finances de l'Administration fédérale des finances).

Date cible: 31.12.2027

-----

# SECRÉTARIAT D'ÉTAT À L'ÉCONOMIE (SECO)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Accord sur le commerce numérique entre les États de l'AELE et Singapour (accord sur le numérique):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 un message relatif à l'accord sur le numérique avec Singapour. L'accord doit permettre d'améliorer la sécurité juridique du commerce numérique avec Singapour, d'éviter d'éventuelles discriminations à l'égard de concurrents d'autres pays, de garantir la libre circulation des données en toute sécurité, tout en respectant certaines mesures de protection des données personnelles, et de favoriser la coopération entre la Suisse et Singapour dans le domaine du commerce numérique.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport « Faire toute la lumière sur l'importance de l'Upov 91 pour la Suisse et ses effets » (en exécution du po. 24.4267 CPE-N):** adoption

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport « Faire toute la lumière sur l'importance de l'Upov 91 pour la Suisse et ses effets ». Ce dernier enquête sur les conséquences de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) et son rôle pour la Suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message relatif à la révision partielle de la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce (LETC). La LETC facilite le commerce de marchandises suisses sur le plan des prescriptions techniques. Sa révision tiendra compte du déplacement du commerce vers l'espace virtuel. Par exemple, la notion de responsable de la mise sur le marché doit être adaptée de sorte à inclure les prestataires de plateformes de commerce en ligne. Afin de préserver des intérêts publics prépondérants, la révision peut imposer à un agent économique responsable de la mise sur le marché d'un produit d'avoir son siège ou son domicile en Suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Accord de libre-échange avec le Vietnam:** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message relatif à un accord de libre-échange avec le Vietnam. L'objectif est de garantir l'accès au marché pour les entreprises suisses et une sécurité juridique, pour que l'économie suisse puisse se développer à l'international dans les conditions les plus avantageuses possible.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Mise à jour des accords de libre-échange existants:** adoption des messages

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera dans la mesure du possible les messages relatifs à la modernisation d'accords de libre-échange existants (Chine et Royaume-Uni). L'objectif est de garantir l'accès au marché pour les entreprises suisses et une sécurité juridique, pour que l'économie suisse puisse se développer à l'international dans les conditions les plus avantageuses possible.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Promotion économique pour les années 2028 à 2031: adoption du message**

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message sur la promotion économique pour les années 2028 à 2031. La promotion économique de la Confédération complète la politique économique dans son ensemble en améliorant les conditions d'activité des PME, en soutenant l'innovation et en renforçant la numérisation et les processus de production durables ; elle soutient ainsi la compétitivité. Elle promeut le développement régional, réduit les disparités économiques et accroît l'attrait de la place économique suisse. La promotion économique de la Confédération pose les trois priorités suivantes pour les années 2028 à 2031 : allégement administratif et facilitation de l'accès aux marchés internationaux pour les PME, et renforcement économique des régions.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Révision partielle de la loi fédérale sur la sécurité des produits (LSPro): adoption du message**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message sur la révision partielle de la LSPro. Comme jusqu'ici, la LSPro garantira la sécurité des produits tout en facilitant la libre circulation transfrontière des marchandises. Dans la mesure où ils sont pertinents, des éléments essentiels de la législation européenne sur la sécurité des produits et la surveillance du marché seront repris dans le droit suisse lors de cette révision partielle de la LSPro : par exemple, les exigences applicables au commerce en ligne et les compétences des autorités de surveillance du marché sur le contrôle des produits vendus dans le commerce en ligne.

Date cible: 31.12.2027

-----

#### **Stratégie touristique de la Confédération à partir de 2027: approbation**

Le Conseil fédéral approuvera la nouvelle Stratégie touristique au premier semestre 2027. Les grandes lignes de la future politique touristique de la Suisse y seront mises en évidence et couvriront autant que possible les deux prochaines législatures. En effet, les principaux défis auxquels répond cette stratégie portent par nature sur le moyen et le long termes. La stratégie continuera de s'orienter vers la compétitivité du tourisme, mais en mettant davantage l'accent sur les dimensions écologique et sociale du développement durable.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD ; mise en œuvre de la mo. 25.3020 CER-E): adoption du message**

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 un message sur la mise en œuvre de la motion 25.3020 CER-E. Il posera ainsi les exigences en matière de transparence des frais dont s'acquittent les commerçants lors des paiements sans espèces dans le modèle quadripartite (commerçant, acquéreur, émetteur de la carte et titulaire de la carte).

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Modification de l'ordonnance concernant l'appréciation des accords verticaux dans le secteur automobile (OVAuto ; en exécution de la mo. 22.3838 Gugger): approbation**

Le Conseil fédéral décidera d'une modification de l'OVAuto au premier semestre 2027. En exécution de la motion 22.3838 Gugger, cette modification précisera que les dispositions de la loi sur les cartels s'appliquent aussi au modèle de l'agence.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport du Conseil fédéral sur la croissance: approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 son rapport sur la croissance, qui porte sur le renforcement de l'économie suisse. Un rapport de situation a d'abord été publié en mai 2024. Le présent rapport sur la croissance répond aussi au postulat 25.4260 Michaud Gigon. Il montrera comment la Suisse peut maintenir et renforcer sa compétitivité dans un contexte changeant. Il présentera une orientation stratégique et différentes options de réformes et servira de base à l'agenda de politique économique pour la législature 2027 à 2031.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Modification de la loi sur le travail au noir (LTN) (en exécution de la mo. 24.3202 Candinas): adoption du message**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une modification de la loi sur le travail au noir (LTN). Le projet, qui mettra en œuvre la motion 24.3202 Candinas, vise à ajouter les offices du registre du commerce, les offices de poursuite et les offices de faillite à l'énumération prévue à l'art. 11, al. 1, LTN. Des modifications apportées à la LTN et au CO autoriseront en outre les organes de contrôle cantonaux et des tiers à transmettre aux autorités compétentes les indices d'infraction aux dispositions régissant le registre du commerce, les poursuites et les faillites. Une base légale sera par ailleurs créée pour que les autorités de contrôle puissent accéder directement aux informations relatives aux admissions à la circulation, ce qui permettra d'identifier plus facilement les employeurs et les employés à l'aide des véhicules d'entreprise lors des contrôles. Enfin, le Conseil fédéral souhaite combler une lacune dans la loi sur la transparence des personnes morales (LTPM) en permettant aux services compétents en matière de lutte contre les abus et la fraude dans le domaine des assurances ainsi que contre le travail au noir de signaler les incohérences au registre de transparence.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport « Conséquences de la numérisation sur le marché du travail – monitoring 2027 »: approbation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Conséquences de la numérisation sur le marché du travail – monitoring 2027 », qui portera sur les répercussions de la numérisation sur le marché du travail, en particulier en ce qui concerne l'intelligence artificielle. Le rapport examinera dans quelle mesure les conditions-cadres sont adaptées ou s'il faudrait les modifier afin, d'une part, de tirer parti des opportunités offertes par la numérisation et, d'autre part, de lutter contre les risques potentiels.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Participation à l'augmentation du capital de la Société interaméricaine d'investissement IDB Invest: adoption du message**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport sur la participation à l'augmentation du capital de la Société interaméricaine d'investissement IDB Invest, participation qui permettra à la Suisse de soutenir le développement du secteur privé en Amérique latine, de favoriser les échanges commerciaux dans le cadre de l'accord signé avec le Mercosur et de faciliter l'accès au marché pour le secteur privé suisse. Cette participation est conforme aux priorités fixées pour les banques multilatérales de développement. La Banque interaméricaine de développement, dont IDB Invest fait partie, est une organisation multilatérale prioritaire pour la coopération internationale de la Suisse.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers (LEIE) et ordonnance correspondante:**  
approbation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera l'ordonnance sur l'examen des investissements étrangers et décidera de l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur l'examen des investissements étrangers (LEIE). L'ordonnance précisera l'obligation d'approbation et la procédure correspondante prévues par la LEIE. La LEIE vise à empêcher les acquisitions d'entreprises suisses par des investisseurs étrangers dès lors que ces acquisitions menacent ou compromettent l'ordre ou la sécurité publics de la Suisse. Certaines acquisitions d'entreprises suisses seront donc soumises à approbation. Cela concernera les acquisitions d'entreprises suisses actives dans un domaine particulièrement critique par des investisseurs étrangers contrôlés par un organe étatique.

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

**Paquet Suisse–UE (Bilatérales III):** préparation de la mise en œuvre du paquet Suisse–UE (Bilatérales III)

Après l'adoption du message sur le paquet Suisse–UE (Bilatérales III), il s'agit de préparer la mise en œuvre des accords et des mesures d'accompagnement nationales à partir de leur éventuelle entrée en vigueur. Pour le SECO, la mise en œuvre comprend notamment l'élaboration et l'adaptation d'aides à l'exécution en matière de protection des salaires, les travaux préparatoires en vue de la mise en place d'une surveillance des aides d'État, les travaux d'actualisation de l'accord relatif à la reconnaissance mutuelle en matière d'évaluation de la conformité (ARM) et les mesures transitoires éventuelles ainsi que les travaux préparatoires en vue d'une prochaine contribution suisse. Elle appelle une étroite coordination avec l'UE et les parties prenantes internes telles que le Parlement, les cantons, les milieux économiques et les partenaires sociaux.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Reconstruction de l'Ukraine:** mise en œuvre des mesures pour la reconstruction

Dans le cadre du programme suisse pour l'Ukraine 2025–2028, la Suisse apporte son soutien à la population touchée par la guerre, notamment par la mise en œuvre de mesures en faveur de la reconstruction du pays. Les mesures comprennent les activités de la coopération internationale et, à titre complémentaire, des mesures permettant d'impliquer davantage le secteur privé suisse dans le processus de reconstruction de l'Ukraine, afin de promouvoir une économie résiliente et durable. Le nouveau cadre juridique vise à encourager la coopération avec des entreprises suisses qui ne sont pas encore établies en Ukraine.

Les mesures pour la reconstruction de l'Ukraine sont mises en œuvre dans le cadre du programme suisse pour l'Ukraine 2025–2028.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Projet informatique EasyGov 2.0:** mise en œuvre et déploiement du portail EasyGov 2.0 avec une infrastructure low code

Le projet «Réorientation stratégique d'EasyGov» (ou EasyGov 2.0) crée les bases techniques et organisationnelles nécessaires à un développement stable de la plateforme EasyGov. L'objectif est de remplacer le portail EasyGov actuel par une nouvelle plateforme plus moderne.

Le projet EasyGov 2.0 opère une refonte complète d'EasyGov, tant sur le plan technique qu'organisationnel. La nouvelle plateforme, tournée vers l'avenir et dotée d'une infrastructure low code, permettra aux autorités partenaires d'effectuer de nouvelles tâches. Il est prévu de connecter les prestations administratives actuelles à EasyGov 2.0 à partir de EasyGov 1.0, afin que les entreprises puissent y accéder sans interruption. En outre, au moins une nouvelle prestation administrative sera mise en œuvre sur la nouvelle plateforme.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Projet informatique « Renouveau du Portail des feuilles officielles »:** mise en service

Le renouvellement du Portail des feuilles officielles a pour objectif de moderniser la plateforme de publication électronique des avis officiels. Le portail est utilisé pour publier des feuilles officielles de tous les niveaux fédéraux. L'objectif est de remplacer le portail actuel par un Portail des feuilles officielles 2.0.

La mise en service du nouveau Portail des feuilles officielles est prévue au 1er trimestre 2027.

Date cible: 30.06.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE L'AGRICULTURE (OFAG)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Révision partielle de la loi sur l'agriculture (LAgr) (Politique agricole 2030+) (mise en œuvre des mo. 22.4251 CER-E, 23.4212 Müller Leo, 23.4515 de Montmollin, 21.3896 Dettling, 21.4124 Nicolet, 19.3207 Guhl, 20.3010 CEATE-N, 23.4028 Hegglin Peter, 24.3068 Freymond, 24.3973 Z'graggen, 24.4269 CER-E et 24.4586 Kaufmann, ainsi qu'en exécution des po. 24.3281 de Montmollin, 22.4440 Giacometti, 22.4168 Bulliard et 22.4556 Schneider Meret): adoption du message**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à la modification de la loi sur l'agriculture (LAgr) ainsi qu'à la loi fédérale sur la plateforme d'échange de données dans l'agriculture et le secteur agroalimentaire (LPAA). La PA30+ vise à fixer, au niveau de la loi, le cadre de la politique agricole pour les huit prochaines années, ce qui permettra de concrétiser la proposition présentée dans le rapport « Orientation future de la politique agricole » du 22 juin 2022 (mo.22.4251 CER-E). Le projet intégrera les demandes formulées dans d'autres interventions parlementaires transmises au Conseil fédéral. L'idée clé de la PA30+ est : « plus de marge de manœuvre, plus de responsabilité – pour la sécurité alimentaire de la Suisse et une agriculture et un secteur agroalimentaire durables ».

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Impact lié à la diminution de substances actives efficaces pour protéger les cultures et aux restrictions en matière de fertilisation dans l'agriculture » (en exécution du po. 23.4074 Bourgeois): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le rapport « Impact lié à la diminution de substances actives efficaces pour protéger les cultures et aux restrictions en matière de fertilisation dans l'agriculture » en exécution du postulat 23.4071 Bourgeois. Le rapport présentera des données pertinentes sur les rendements et la qualité des cultures et analysera les facteurs qui influencent ces aspects. Il mettra l'accent sur la protection des plantes.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Transformation numérique de l'OFAG ainsi que de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses: signature du contrat**

Le rapport du Conseil fédéral donnant suite au postulat 19.3988 Bourgeois, intitulé «Digitalisation dans le domaine agricole. Rôle de la Confédération», a mis en évidence la nécessité de numériser l'agriculture et le secteur agroalimentaire suisses. Pour ce faire, l'OFAG a élaboré une stratégie de numérisation qui doit contribuer à développer un secteur agroalimentaire basé sur des données. La mise en œuvre s'étendra de 2024 à 2031 dans le cadre du programme de transformation numérique de l'OFAG ainsi que de l'agriculture et du secteur agroalimentaire suisses.

Le contrat entre la Confédération et les cantons est signé; il prévoit la mise en place d'un organisme paritaire chargé de piloter le service de transmission des données agridata.ch.

Date cible: 31.12.2027

-----

# AGROSCOPE (AGROSCOPE)

## PROJETS

**Trajectoires de réduction – soutien à la pratique:** élaboration de stratégies phytosanitaires adaptées à la pratique et développement de systèmes de prévision

Les objectifs des trajectoires de réduction «pertes d'éléments nutritifs» et «produits phytosanitaires» comptent parmi les défis prioritaires de l'agriculture. Agroscope soutient la pratique en développant l'échange de connaissances et en élaborant des mesures, des procédés, des technologies et des stratégies globales.

L'amélioration du système de prévisions phytosanitaires Agrometeo+ fait l'objet d'une collaboration stratégique avec MétéoSuisse depuis 2026. La nouvelle plateforme sera validée en 2027 par une sélection d'acteurs de la pratique et de la vulgarisation. Grâce aux moyens supplémentaires alloués à la protection des végétaux, dix projets visant à concevoir des stratégies adaptées à la pratique sont élaborés et mis en œuvre.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Adaptation aux changements climatiques:** recommandations d'action en cas de sécheresse et outils d'aide à la décision pour utiliser l'eau de façon plus efficiente

Le changement climatique et les phénomènes météorologiques extrêmes exigent une adaptation des systèmes culturels afin d'assurer la production de denrées alimentaires. Outre la sélection et l'optimisation des systèmes de production, l'irrigation est une mesure importante pour compenser les contraintes liées à la sécheresse subies par les plantes et éviter ainsi les baisses de rendement et de qualité.

Le programme de recherche «Utilisation efficiente de l'eau» d'Agroscope élabore des outils scientifiques d'aide à la décision qui permettent de gérer plus efficacement et d'automatiser l'irrigation grâce à de nouvelles technologies. Par ailleurs, des recherches sont menées sur des alternatives à l'irrigation, comme des variétés résistantes à la sécheresse ou des méthodes d'irrigation déficitaire, qui consistent à apporter aux plantes une quantité d'eau inférieure à leurs besoins.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Sélection végétale et essais variétaux:** mise en place de projets visant à renforcer la sélection et les essais variétaux

Des variétés végétales adaptées et résistantes constituent un élément essentiel pour une production durable. Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire 2026–2029, le Parlement a approuvé un renforcement des activités d'Agroscope en matière de sélection végétale, d'essais variétaux et de protection des végétaux. Entre 2025 et 2026, l'OFAG et Agroscope ont défini conjointement un portefeuille de projets déployant leurs effets à court et à long terme.

Des projets d'essais variétaux déployant leurs effets à court et à moyen terme ont été lancés en 2026. Les activités de sélection à long terme nécessitent des collaborations avec des partenaires appropriés et l'accès à des ressources génétiques; les synergies issues de ces collaborations doivent servir au développement de variétés. Des projets de ce genre sont par exemple menés dans le domaine des abricots, des pommes de terre (essais variétaux concernant la résistance aux maladies et sélection variétale), du soja et des oignons.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Transformation, revenus et durabilité sociale:** recommandations pour des investissements rentables et des transmissions d'exploitations agricoles socialement durables

La rentabilité et la résilience des exploitations constituent une condition préalable essentielle à leur durabilité sociale. C'est particulièrement vrai dans le contexte des changements structurels et des investissements dans de nouvelles infrastructures, compte tenu de la fluctuation des prix et des conditions de crédit en vigueur.

Pour les exploitations laitières, des investissements sont simulés selon différents scénarios de prix afin d'évaluer leur viabilité économique. L'impact de facteurs économiques, sociaux et structurels sur les exploitations est également analysé. Les résultats fournissent des bases décisionnelles pour la pratique, la vulgarisation et la politique en matière d'évaluation de la durabilité économique et sociale.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Mise en œuvre de la stratégie d'implantation des sites:** mise en place des infrastructures et préparation des déménagements de 2028

La mise en œuvre de la stratégie d'implantation des sites d'Agroscope décidée par le Conseil fédéral en mai 2020 s'étend jusqu'en 2028. Le transfert des activités de recherche lancé en 2022 repose sur la mise à disposition des infrastructures nécessaires en fonction des besoins et sur leur optimisation. Cette mise en œuvre entraîne des transferts de postes de travail entre les différents sites. Les déménagements des groupes de recherche qui en découlent auront lieu principalement en 2026 et 2028.

Les déménagements prévus en 2028 présupposent la mise à disposition des infrastructures nécessaires sur les sites de Posieux et de Reckenholz. Agroscope soutient l'OFCL dans la réalisation des projets d'infrastructure concernés. Par ailleurs, les travaux préparatoires nécessaires à la mise en service et aux déménagements prévus en 2028 sont en cours.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL POUR L'APPROVISIONNEMENT ÉCONOMIQUE DU PAYS (OFAE)

## PROJETS

**Contingentement de l'énergie (programme de numérisation Hardi):** connexion de l'application informatique à la plateforme nationale de données

L'application informatique de contingentement de l'énergie permet de faciliter le contingentement de l'électricité en cas de pénurie grave. En particulier, les contingents sont attribués aux consommateurs conformément aux exigences légales. Il est prévu de surveiller l'efficacité et de contrôler systématiquement le respect des contingents. L'économie doit pouvoir bénéficier de la plus grande flexibilité possible dans la gestion des contingents, afin que les restrictions qui en découlent restent minimales. L'application informatique de contingentement de l'énergie est connectée à la plateforme nationale de données.

Date cible: 31.12.2027

-----  
**Développement de la gestion de crise de l'AEP:** mise en place des bases pour une vision d'ensemble

La gestion de crise de l'AEP est développée de façon à permettre, dans les cas sérieux, de réagir rapidement et efficacement aux problèmes d'approvisionnement.

Il s'agit, d'une part, d'identifier et, si possible, de clarifier les points de contact avec l'économie (agents de milice et branches) et les autorités lors de la gestion de crise et, d'autre part, de créer la base nécessaire à l'établissement d'un état des lieux.

Date cible: 31.12.2027

-----  
**Stratégie de l'Approvisionnement économique du pays:** communication et mise en œuvre

Après la définition de la stratégie WL, l'année 2027 sera consacrée à sa mise en œuvre cohérente, qui se poursuivra au cours des années suivantes. Au cours de la première année d'introduction, il est naturellement à prévoir un effort accru en matière de mise en œuvre et de développement. Il est prévu d'accompagner la mise en œuvre des mesures stratégiques par un contrôle des mesures transparent et traçable, qui soutienne un suivi régulier des progrès, une communication claire ainsi qu'un pilotage ciblé de l'atteinte des objectifs. Parallèlement, la perspective stratégique devra être intégrée dans les processus pertinents et les structures décisionnelles. Cela inclut, si nécessaire, des mesures de communication, avec pour objectif de présenter de manière transparente et compréhensible l'orientation stratégique tant au sein de l'organisation qu'à l'égard du public.

La stratégie de l'Approvisionnement économique du pays élaborée en 2026 est mise en œuvre, et l'OFAE communique à ce sujet.

Date cible: 31.12.2027

-----  
**Architecture d'entreprise:** bases nécessaires à la mise en place

L'architecture d'entreprise de l'OFAE est mise en place.

Les bases nécessaires à la mise en place d'une architecture d'entreprise efficace (architecture des processus cibles, des données et des technologies) sont établies.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Train d'ordonnances lié à révision de la LAP:** réalisation des consultations

Des consultations doivent être menées et leurs résultats doivent être évalués afin que les nouvelles dispositions de la loi et des ordonnances puissent être mises en vigueur.

Les consultations sont menées, et leurs résultats sont évalués. Les nouvelles dispositions de la loi et des ordonnances peuvent être mises en vigueur.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DU LOGEMENT (OFL)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Initiative populaire « Oui à la protection contre les loyers abusifs (initiative sur les loyers) »:** adoption du message

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à l'initiative sur les loyers.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Révision de l'ordonnance sur le logement (OLOG):** ouverture de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation relative à une modification de l'ordonnance sur le logement (OLOG). La loi sur le logement (LOG) ayant été modifiée, l'ordonnance qui s'y rapporte doit également être revue. Pour les logements bénéficiant d'un soutien de la Confédération, les loyers doivent être fixés en fonction des coûts. Un nouveau modèle de loyer fondé sur les coûts simplifiera l'établissement des loyers et garantira une plus grande transparence. Il sera mis en œuvre dans le cadre de l'ordonnance sur le logement.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Critères applicables aux projets de logement d'importance nationale:** décision de principe

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral prendra une décision de principe sur les critères qui permettront de déterminer si un projet de logement en milieu urbanisé est, du point de vue juridique, d'importance nationale. L'absence de définition juridiquement contraignante peut entraîner d'importants retards dans les procédures d'autorisation et freiner, voire empêcher, la densification vers l'intérieur.

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

**Politique du logement:** mise en œuvre des mesures de lutte contre la pénurie de logements en collaboration avec les cantons, les villes, les communes et le secteur de l'immobilier

Traitement de thèmes liés à la politique du logement pour soutenir les travaux et les prises de décision du Conseil fédéral et du Parlement

Sous la direction du chef du DEFR, les participants à la table ronde du 13.2.2024 sur la pénurie de logements ont adopté un plan d'action. Parmi les mesures qui y sont prévues, l'OFL met en œuvre celles qui relèvent de sa compétence. La 3e enquête auprès des parties prenantes permettra de déterminer si des mesures supplémentaires s'imposent.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Adaptation du modèle des loyers:** décision du Conseil fédéral

Au 2e semestre 2026, le Conseil fédéral prendra connaissance d'un rapport concernant les travaux de base en vue d'un nouveau modèle des loyers. L'étude d'évaluation réalisée par le CIFI ayant montré que le modèle des loyers actuel ne correspond plus à la réalité sous divers aspects, il est prévu de revoir le modèle en vigueur et les règles d'adaptation des loyers.

Sur la base des recommandations du rapport, le Conseil fédéral décide des modifications à effectuer dans le droit du bail.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Situation de l'habitat adapté aux personnes âgées en Suisse:** mise en œuvre des recommandations

Le Conseil fédéral prendra acte du rapport sur la situation de l'habitat adapté aux personnes âgées en Suisse au second semestre 2026. La mesure «Rédiger un rapport sur l'habitat adapté aux personnes âgées en Suisse (avec des recommandations d'action et des exemples de bonnes pratiques)» fait partie du plan d'action sur la pénurie de logements; elle a été intégrée à la législature 2023 à 2027 (mesure 118). Elle vise à garantir un nombre suffisant de logements à loyer modéré et adaptés aux besoins, et à encourager les logements sans obstacles adaptés aux personnes âgées. Du fait de l'évolution démographique, les plus de 65 ans représenteront environ 25 % de la population suisse d'ici 2050. La situation actuelle sur le marché du logement entraîne une stagnation de la mobilité résidentielle chez les personnes âgées et une mauvaise allocation des logements. Le rapport dressera un état des lieux du parc de logements et analysera les besoins futurs en logements abordables pour les personnes âgées et adaptés à leurs besoins. Il formulera des recommandations d'action pour les cantons, les communes et les acteurs du secteur privé et présentera des exemples de meilleures pratiques.

Le Conseil fédéral décide de la mise en œuvre des recommandations du rapport qui concernent la Confédération.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Programme de recherche dans le domaine du logement pour la période 2028–2031:** adoption du programme de recherche pour la période 2028–2031

Les priorités de la recherche dans le domaine du logement sont définies dans des programmes de recherche quadriennaux. Ces programmes portent sur des évolutions susceptibles de nécessiter une intervention de l'État, élaborent et diffusent des principes fondamentaux axés sur la pratique et favorisent des approches concrètes pour résoudre les problèmes existants.

Les thèmes prioritaires de la recherche dans le domaine du logement doivent être définis pour les années 2028 à 2031. Ils sont choisis et décrits en collaboration avec les milieux intéressés. Le programme est adopté par le chef du département du DEFR sur proposition de l'OFL et de la Commission fédérale du logement (CFL).

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DU SERVICE CIVIL (CIVI)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Rapport « Réintroduction de l'examen de conscience comme condition d'admission au service civil. Examen » (en exécution du po. 25.3010 CPS-N): approbation**

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera un rapport examinant la réintroduction de l'examen de conscience comme condition d'admission au service civil.

Date cible: 30.06.2027

-----

## PROJETS

**Développement du système de l'obligation de servir durant l'exercice budgétaire:** préparation de la proposition au Conseil fédéral concernant la modification d'ordonnance

Les mesures visant à réduire le nombre d'admissions au service civil sont mises en vigueur.

Aux fins de la mise en œuvre de la modification du 26.9.2025 de la loi sur le service civil (LSC) visant à réduire le nombre d'admissions, il s'agit de préparer la proposition du DEFR au Conseil fédéral concernant la modification de l'ordonnance sur le service civil (OSCi), dont l'entrée en vigueur est prévue au plus tard le 1.7.2027.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Développement à long terme du système de l'obligation de servir:** participation à la préparation d'une proposition au Conseil fédéral par le DDPS

Introduction de l'obligation de servir dans la sécurité.

La mise en œuvre des motions 25.3015 et 25.3420, qui ont la même teneur (sous la responsabilité du DDPS) appelle une modification de la Constitution: le CIVI participe à la préparation d'une proposition au Conseil fédéral par le DDPS en vue de l'ouverture de la consultation avant fin 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

# SERVICE D'ACCRÉDITATION SUISSE (SAS)

## PROJETS

**Évaluation par les pairs de l'EA (European co-operation for Accreditation):** réalisation de l'évaluation et clôture des non-conformités

Le SAS est régulièrement évalué par ses pairs. Les exigences sont fixées dans la norme ISO/IEC 17011: 2017 «Évaluation de la conformité – Exigences pour les organismes d'accréditation procédant à l'accréditation d'organismes d'évaluation de la conformité» et les directives de l'EA. L'évaluation est réalisée, et les non-conformités qui en découlent sont satisfaites.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Intégration du SAS au sein du SECO:** conclusion

Il est prévu, en principe d'ici à fin 2026, mais au plus tard d'ici à fin 2027, d'intégrer le SAS au SECO sous la forme d'un nouveau centre de prestations et d'un nouveau groupe de prestations (GP 6). Le SAS fait partie du SECO.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Étude sur la valeur de l'infrastructure de la qualité en Suisse:** conclusion

Le projet consiste à commander et à accompagner une étude visant à évaluer la valeur de l'infrastructure de la qualité. Le mandat est mené en collaboration avec l'Institut fédéral de métrologie (METAS) et l'Association Suisse de Normalisation (SNV).

La valeur obtenue et les autres résultats sont utilisés dans la communication sur l'infrastructure de la qualité et dans le développement de celle-ci.

Date cible: 01.06.2027

-----

# SEC. D'ÉTAT À LA FORMATION, À LA RECHERCHE ET À L'INNOVATION (SEFRI)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Participation de la Suisse aux mesures de l'UE dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2028 à 2034:** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message sur le financement d'une participation de la Suisse aux programmes qui succéderont à Horizon Europe, au programme Euratom, à ITER, au programme pour une Europe numérique et à Erasmus+. Le cas échéant, il adoptera d'autres programmes ou initiatives pertinents dans ce domaine. Par ce message, il demandera les fonds nécessaires à une association aux programmes correspondants pour les années 2028 à 2034.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2029 à 2032 (message FRI):** ouverture de la consultation

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral ouvrira la consultation sur le message FRI pendant les années 2029 à 2032. Le message FRI lui permet de tirer le bilan de la période écoulée, de définir sa politique dans ce domaine et de déterminer les moyens nécessaires à sa mise en œuvre pour la période d'encouragement à venir. Par le message FRI 2029 à 2032, le Conseil fédéral soumettra au Parlement des arrêtés financiers dans les domaines de la formation professionnelle, de la formation continue, des hautes écoles (domaine des EPF, hautes écoles cantonales et Haute école fédérale en formation professionnelle) et de l'encouragement de la recherche et de l'innovation.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Ordonnance sur les opérations spatiales:** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2027 la consultation concernant une ordonnance sur les opérations spatiales. Les prescriptions de cette ordonnance constituent la mise en œuvre de la nouvelle loi fédérale sur les opérations spatiales.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Plan sectoriel pour le CERN : fiche d'objet FCC:** adoption

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 la fiche d'objet relative au projet de futur collisionneur circulaire (FCC) du plan sectoriel pour les projets de constructions et d'installations du CERN. La fiche d'objet sert principalement à décrire précisément et à réglementer les projets ou les infrastructures d'importance nationale pour l'aménagement du territoire. Une fois adoptée par le Conseil fédéral, comme prévu par l'ordonnance sur l'aménagement du territoire (art. 21), la fiche d'objet FCC pourra déployer ses effets.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Message FRI. Tenir compte des nouveaux défis en matière de compétition internationale pour la science et la technologie » (en exécution du po. 25.3535 CSEC-N): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2027 le rapport « Message FRI. Tenir compte des nouveaux défis en matière de compétition internationale pour la science et la technologie » en exécution du postulat 25.3535 CSEC-N. Ce rapport montrera comment les défis scientifiques et technologiques dans les domaines de l'acquisition, de l'exploitation et de l'encouragement des savoirs en Suisse pourront être davantage pris en compte dans le message FRI.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport « Financement des innovations et maintien des places de travail en Suisse » (en exécution du po. 25.3427 CSEC-E): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2027 le rapport « Financement des innovations et maintien des places de travail en Suisse » en exécution du postulat 25.3427 CSEC-E. Il y indiquera si la Suisse perd le contrôle sur les innovations de pointe et comment renforcer les conditions-cadres de sorte à encourager les investissements dans la phase de croissance des start-up.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport « Faire de la Suisse un pays à la pointe de l'informatique quantique et de l'innovation » (en exécution du po. 24.4511 Christ): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2027 le rapport « Faire de la Suisse un pays à la pointe de l'informatique quantique et de l'innovation » en exécution du postulat 24.4511 Christ. Ce rapport présente une vue d'ensemble systématique des activités en cours en lien avec les chances économiques et technologiques que représente l'utilisation de l'informatique quantique.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport « Monitoring national de l'éducation au niveau du secondaire II » (en exécution du po. 24.4426 Brizzi): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport « Monitoring national de l'éducation au niveau du secondaire II » (en exécution du postulat 24.4426 Brizzi. Il y présentera les instruments existants pour évaluer les compétences et la réalisation des objectifs de formation au niveau du secondaire II, ainsi que les instruments qui pourraient être mis en place pour un monitoring national de l'éducation à ce même niveau.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Numerus clausus. En finir avec une sélection des étudiants en médecine sur des critères autres que de compétences et de qualité » (en exécution de la mo. 23.3293 Roduit): approbation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le rapport en exécution de la motion 23.3293 Roduit. La motion le charge de prendre des mesures en concertation avec les cantons, dans le domaine de la formation médicale universitaire et postgrade, pour que l'admission des étudiants repose principalement sur des critères de compétences et de qualité.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Rapport relatif à la mise en œuvre de la politique spatiale 2023: prise d'acte**

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2027 du rapport sur la mise en œuvre de la politique spatiale 2023. Il se penchera le cas échéant sur la suite à donner à cette mise en œuvre. Par sa politique spatiale 2023, le Conseil fédéral réaffirme son engagement en faveur du domaine spatial et l'orientation de la Confédération dans ses activités pertinentes dans ce domaine. Il y a défini une politique coordonnée et ancrée dans le contexte international.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Stratégie nationale en matière de formation continue, de formation professionnelle et de formation de rattrapage pour favoriser l'entrée ou le retour à l'emploi: adoption**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera une stratégie nationale en matière de formation continue, de formation professionnelle et de formation de rattrapage pour favoriser l'entrée ou le retour à l'emploi. Celle-ci montrera à la Confédération, aux cantons et aux organisations du monde du travail comment créer un cadre permettant aux adultes de se former ou de suivre une formation continue et exploiter au mieux le potentiel disponible pour répondre aux besoins de la Suisse en main-d'œuvre qualifiée.

Date cible: 31.12.2027

-----

## **PROJETS**

### **Meilleure cohérence dans la reconnaissance des qualifications professionnelles: approbation**

Le projet vise à abroger l'art. 69b, al. 2 de l'ordonnance sur la formation professionnelle (OFPr), permettant ainsi d'avoir une meilleure cohérence dans la reconnaissance des qualifications professionnelles (profession réglementée = reconnaissance; profession non réglementée = attestation de niveau).

Le Conseil fédéral approuvera l'abrogation de l'art. 69b, al. 2, OFPr au cours du 2e semestre 2027, ce qui permettra d'améliorer la cohérence dans la reconnaissance des qualifications professionnelles.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Règlement des subsides des Académies suisses des sciences: approbation**

Le règlement des subsides des Académies suisses des sciences a+ et de leurs membres régit l'octroi de subsides à des tiers dans le cadre de leurs activités d'encouragement de la recherche. Ce règlement-cadre sert de base aux règlements subordonnés des institutions membres et doit être approuvé par le Conseil fédéral, conformément à l'art. 9, al. 3, de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation (LERI).

Le Conseil fédéral approuvera le règlement sur les subventions des Académies suisses des sciences a+ et de leurs membres au cours du 2e semestre 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

# CENTRE DE SERVICES INFORMATIQUES DU DEFR (ISCECO)

## PROJETS

**Migration du service standard de gestion des affaires de la Confédération (SD GEVER) vers le réseau de centres de calcul:** élaboration d'un concept de migration du SD GEVER d'Atlantica vers le Swiss Government Cloud

L'infrastructure GEVER Confédération est migrée vers le réseau de centres de calcul.

L'Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication (OFIT) sera chargé de mettre en place le Swiss Government Cloud (SGC), une nouvelle infrastructure en nuage capable de répondre aux exigences et aux besoins de l'administration fédérale. La mise en œuvre du projet est prévue pour la période allant de 2025 à 2032. La migration de SD GEVER du cloud Atlantica vers le SGC requiert l'élaboration d'un concept ou d'une étude de faisabilité.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Extension du service générique de triage (GASS):** extension du GASS du SD GEVER en collaboration avec une unité administrative pour la connexion et le triage d'informations à partir d'une application métier

Le service GASS est un service générique de triage destiné aux organisations et aux systèmes de l'administration fédérale qui souhaitent remettre des documents aux Archives fédérales suisses (AFS) pour un archivage à long terme.

L'objectif est de connecter une application métier au moyen d'une interface (adaptateur) et d'effectuer directement, grâce au GASS, le triage des données vers les AFS; une fois que les AFS ont confirmé la réception des données, celles-ci peuvent être supprimées de l'application métier. Ce processus doit permettre d'éviter que l'archivage des données ne s'effectue de manière indirecte entre l'application métier et GEVER.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Migration des applications métier du DEFR vers le réseau de centres de calcul:** portage des applications métier restantes (env. 35) situées dans les zones de réseau à remplacer (legacy: réseau AF, SSZ) vers les nouvelles zones du réseau de centres de calcul, conformément à la décision du Conseil TNI et au mandat de projet validé et financé

Projet de la migration des applications métier du DEFR vers le réseau de centres de calcul ainsi que leur exploitation.

En collaboration avec les offices, les migrations depuis le réseau de l'administration fédérale (réseau AF) et la zone de services partagés (shared service zone, SSZ) sont planifiées et réalisées. Conformément au calendrier convenu avec les offices, les premières applications métier sont migrées vers la nouvelle Server Zone Bund (SZB). Une fois la migration achevée, les travaux de démantèlement sont lancés ou menés à bien sur les anciens réseaux.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Migration des applications métier du DEFR vers le réseau de centres de calcul:** élaboration et activation du modèle et de l'organisation d'exploitation du DEFR pour l'utilisation du cloud, et mise à disposition des ressources nécessaires à l'exécution des nouvelles tâches

Les responsabilités et les rôles de l'ensemble des partenaires sont définis. L'architecture de référence du DEFR ainsi que les outils d'exploitation et services nécessaires sont définis et validés. Les processus de support et de facturation liés à l'exploitation des applications dans le cloud public sont définis. La mise en œuvre est planifiée, réalisée et soumise à un audit. Il est prévu de mettre en service une application pilote en 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Partenaire numérique du DEFR:** déploiement de la prestation « Réalisation d'études (HERMES) » pour les unités administratives du DEFR ; commande d'au moins une étude

L'ISCeco consolide son rôle de partenaire numérique en soutenant la transformation numérique au sein du DEFR.

Chaque office doit disposer d'une étude pour tout nouveau projet. Cette étude était jusqu'ici souvent confiée à un prestataire externe. L'objectif est de regrouper ces activités et d'assurer une qualité homogène. Le regroupement au sein de l'ISCeco devrait en outre générer des synergies.

Date cible: 31.12.2027

-----

# DETEC

## SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU DETEC (SG-DETEC)

### AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

#### **Répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale (Transports '45):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message relatif au projet visant à répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale (Transports '45). Son but est de développer le rail, la route et le trafic d'agglomération de manière ciblée et coordonnée afin de répondre aux besoins de mobilité de la population et de l'économie. Par ce message, le Conseil fédéral demandera des crédits d'engagement pour les phases de développement des routes nationales et de l'infrastructure ferroviaire en 2027 et pour des contributions à des mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2028. Il demandera également, par ce même message, un plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2028 à 2031 en vue de l'exploitation, de l'entretien et de l'adaptation des routes nationales.

Date cible: 30.06.2027

-----

### PROJETS

#### **Cyberadministration DETEC (eGov.Swiss):** mises à jour des plateformes comprenant les services des offices et le développement

Mise à disposition des bases et des services nécessaires à la numérisation des processus spécialisés des offices du DETEC ; ouverture du marché d'eGov.Swiss aux offices du DFI, DEFR et probablement aussi au DDPS et au DFJP. Au premier trimestre 2027, la stratégie fédérale relative au portail sera présentée au Conseil fédéral, ce qui devrait influencer les futures activités de la cyberadministration DETEC. Les principaux éléments sont : un portail commun (pour les citoyens et les entreprises), un système de gestion des partenaires commerciaux, un outil de gestion des cas et diverses interfaces avec les services fédéraux ou d'autres applications. La création de synergies entre les applications spécialisées et les offices joue ici un rôle important.

Le développement et la maintenance des plateformes et du portail commun sont assurés dans le cadre de deux à trois mises à jour par an. Au besoin, des mises à jour techniques mensuelles sont désormais possibles. De nouvelles fonctionnalités et de nouveaux services sont développés, mais les composants techniques et l'infrastructure existants sont également mis à jour et les exigences en matière de sécurité sont vérifiées et testées. Par ailleurs, les optimisations technologiques et économiques issues de l'étude de 2026 (audit 2025) sont mises en œuvre afin de renforcer davantage la compétitivité. L'ouverture du marché aux unités administratives externes au département se poursuit conformément à la stratégie.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DES TRANSPORTS (OFT)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Rapport sur l'état d'avancement de l'aménagement et le développement du rail :**

#### **Répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale (Transports '45):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message relatif au projet visant à répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale (Transports '45). Son but est de développer le rail, la route et le trafic d'agglomération de manière ciblée et coordonnée afin de répondre aux besoins de mobilité de la population et de l'économie. Par ce message, le Conseil fédéral demandera des crédits d'engagement pour les phases de développement des routes nationales et de l'infrastructure ferroviaire en 2027 et pour des contributions à des mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2028. Il demandera également, par ce même message, un plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2028 à 2031 en vue de l'exploitation, de l'entretien et de l'adaptation des routes nationales.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations de transport régional de voyageurs (TRV) pour les années 2029 à 2032.:** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message concernant le crédit d'engagement pour l'indemnisation des prestations du TRV pour les années 2029 à 2032. On entend par TRV le transport de voyageurs à l'intérieur d'une région, y compris la desserte de base de localités, ainsi que le transport de voyageurs entre une région et des régions voisines, même étrangères. La Confédération participe à la commande et au financement du TRV dans la mesure où ce dernier assure une fonction de desserte.

Date cible: 31.12.2027

-----

#### **Financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire et des tâches systémiques la concernant pour les années 2029 à 2032 (plafond de dépenses CP 2029–2032):** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2027 la consultation relative au financement de l'exploitation et du maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire et des tâches systémiques la concernant pour les années 2029 à 2032. La Confédération finance non seulement l'extension du réseau ferroviaire, mais aussi l'exploitation et le maintien de la qualité de l'infrastructure ferroviaire. Il conclut à cette fin des conventions de prestations (CP) avec les gestionnaires d'infrastructure. Le projet en question fixe le plafond de dépenses correspondant pour les années 2029 à 2032. Tout comme l'extension du réseau, l'exploitation et le maintien de la qualité sont financés au moyen des recettes du fonds d'infrastructure ferroviaire. Ces moyens doivent toutefois couvrir en priorité les besoins liés à l'exploitation et à la maintenance.

Date cible: 30.06.2027

-----

#### **Loi fédérale concernant l'infrastructure de données sur la mobilité (LIDMo) et ordonnance d'exécution:** mise en vigueur

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral fera entrer en vigueur la LIDMo et son ordonnance d'exécution. Ces actes législatifs régleront notamment les exigences portées aux données et aux services pour l'octroi d'aides financières en vue du raccordement à l'infrastructure de données sur la mobilité et à la mise en œuvre des règles concernant la protection des données.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modification d'ordonnances sur la série d'accord Suisse-UE, partie transports terrestres:** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2027 la consultation relative à la modification d'ordonnances sur la série d'accords Suisse-EU (bilatérales III) dans le domaine des transports terrestres. La nécessité de cette modification découle des résultats des négociations et de la modification des lois pertinentes. Ce projet comprend également diverses modifications mineures qui touchent au développement des bases légales dans le domaine des transports publics.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Modification de la loi fédérale sur la navigation intérieure (LNI ; en exécution de la mo. 22.3907 Grüter):** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2027 — en exécution de la motion 22.3907 Grüter — la consultation relative aux modifications nécessaires de la LNI. La modification des bases légales vise à intégrer les données concernant les bateaux et leurs conducteurs dans un système d'information relatif à l'admission à la circulation. Elle permettra d'instaurer une solution numérique pour les tâches administratives relatives aux bateaux et à leurs conducteurs, d'améliorer la collaboration intercantonale et de maintenir un niveau de sécurité élevé dans les eaux suisses.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Révision totale de l'ordonnance sur la navigation intérieure (ONI):** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2027 la consultation relative à une révision totale de l'ONI. Cette révision vise à intégrer les nouvelles normes internationales en la matière et à clarifier la formulation de certaines dispositions. La manière de réglementer les engins de sport nautique innovants est l'un des aspects de cette révision.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modification de l'ordonnance concernant la redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 l'ORPL révisée. La révision découle de la modification de la loi relative à une redevance sur le trafic des poids lourds et prévoit en particulier l'assujettissement des véhicules à propulsion électrique à la redevance sur le trafic poids lourds.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « État des lieux de la mise en œuvre de la loi sur les installations à câbles » (en exécution du po. 24.3468 CTT-N):** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat 24.3468 CTT-N « État des lieux de la mise en œuvre de la loi sur les installations à câbles ». Ce rapport se penche en particulier sur l'application sur le plan fédéral et dans les cantons de l'obligation faite aux propriétaires de démanteler les installations à câble lorsque ces dernières sont définitivement abandonnées. Le Conseil fédéral pourra, au besoin, présenter différentes mesures alternatives pour assurer le financement de ces démantèlements.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Infrastructure ferroviaire. Davantage de proportionnalité et de discernement dans les projets d'entretien et de maintien de la qualité » (en exécution des po. 23.3703 Würth et 25.3080 Farinelli): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport en exécution des postulats 23.3703 Würth (Infrastructure ferroviaire. Davantage de proportionnalité et de discernement dans les projets d'entretien et de maintien de la qualité) et 25.3080 Farinelli (Coûts d'investissement et réglementation. Les normes sont-elles vraiment toutes nécessaires ?). Il profitera de l'élaboration de ce rapport pour examiner le bien-fondé et la proportionnalité des normes et des réglementations visées et les allègements financiers dont pourrait bénéficier le FIF si certaines de ces normes et réglementations étaient supprimées ou modifiées.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Rapport de novembre 2027 sur le transfert du trafic juillet 2025 à juin 2027: approbation**

Tous les deux ans, le Conseil fédéral informe le Parlement sur l'état d'avancement du report modal. Le rapport sur le transfert du trafic évalue l'efficacité des mesures prises et présente les objectifs et les dominantes pour la prochaine période intermédiaire ainsi que la marche à suivre afférente.

Au cours du second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport sur le transfert du transport de marchandises. Il y rendra notamment compte de l'avancement de la mise en œuvre de plusieurs interventions parlementaires dans le domaine de la politique de transfert (Mo. 20.3003, 22.3000, 24.3389, 24.3390).

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE L'AVIATION CIVILE (OFAC)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure aéronautique (PSIA), 22e série: adoption**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 la modification de la fiche d'objet existante Bern Belp et la nouvelle fiche d'objet pour Tavanasa. Cette modification est due à l'intégration d'un parc solaire prévu dans le périmètre de l'aérodrome. Pour la première fois, une fiche d'objet est établie pour l'héliport de Tavanasa.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Série d'ordonnances pour la mise en œuvre de la modification de la loi fédérale sur l'aviation (LA ; en exécution des mo. 18.3700 Candinas, 21.3020 CTT-N, 21.3095 Ettlin et 21.3458 CTT-N): approbation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral mettra en vigueur la modification de la LA et approuvera pour la même date les modifications correspondantes d'une série d'ordonnances. La révision partielle de la LA est induite par la mise en œuvre de quatre motions (mo. 18.3700 Candinas, 21.3020 CTT-N, 21.3095 Ettlin et 21.3458 CTT-N) et par d'autres adaptations à la législation en vigueur. Il découle de cette modification celle d'une série d'ordonnances : l'ordonnance sur l'aviation, l'ordonnance sur l'infrastructure aéronautique, l'ordonnance sur le service de la navigation aérienne, l'ordonnance sur les enquêtes de sécurité en cas d'incident dans le domaine des transports et l'ordonnance sur l'aviation militaire.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

### **Décarbonation de l'aviation: présentation des résultats concernant l'application de l'obligation d'incorporation et le programme de soutien « Aviation et climat »**

La loi sur le CO2 comprend des mesures dont le rapport Trafic aérien neutre en termes de CO2 d'ici 2050 souligne la nécessité pour la réalisation des objectifs climatiques de l'aviation suisse.

L'OFAC commence à contrôler en 2027 le respect en Suisse de l'obligation de mélanger une part de carburants d'aviation durables dans les carburants ordinaires, en vigueur depuis le 1er janvier 2026, et rend les évaluations correspondantes disponibles selon des modalités harmonisées avec l'UE. Un premier bilan du programme d'encouragement Aviation et climat (nouveau financement spécial OFAC) est établi. Le programme s'applique également depuis le 1er janvier 2026.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Numérisation de la surveillance de sécurité de l'aviation: mise en œuvre des versions du Data Collection Systems (DCS)**

L'OFAC est en train de numériser plusieurs processus liés à la surveillance : mise en œuvre d'une interface d'enregistrement des données aéronautiques (projet DCS) ; processus de surveillance de la délivrance des licences (projet dLIS) et du flux d'informations dans le cadre de la surveillance de la sécurité sur les entreprises et organismes (projet dORG).

Les versions DCS 4.2 (Airports), 5 (Routes) et 6 (Airspace) sont mises en service

Date cible: 31.12.2027

-----

**Numérisation de la surveillance de sécurité de l'aviation:** fin de la phase de conception du système de licences numériques (projet dLIS)

Tous les modules dLIS sont en service. Il s'agit maintenant de gérer l'exploitation courante, qui comprend la maintenance, et le développement de l'application.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Numérisation de la surveillance de sécurité de l'aviation:** acquisition et installation d'EMPIC Web Client dans le cadre de la numérisation de la surveillance des organismes (projet dORG)

L'acquisition d'EMPIC Web Client permet de créer un portail Internet pour les organismes sous surveillance. Le premier module est mis en service.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modernisation et numérisation de l'espace aérien:** publication des adaptations dans l'ordonnance du DETEC concernant les règles de l'air applicables aux aéronefs (ORA) pour la création d'une obligation de perceptibilité électronique des usagers de l'espace aérien

L'OFAC met en œuvre un système global permettant la perceptibilité électronique de tous les aéronefs, ceux-ci étant également capables de communiquer entre eux. L'OFAC assouplit en outre les espaces aériens pour le trafic civil et militaire en collaboration avec la Military Aviation Authority, les Forces aériennes et Skyguide. L'espace aérien dans la région de l'aéroport de Genève sera par ailleurs adapté en fonction des nécessités actuelles du trafic aérien.

La procédure de consultation a eu lieu en 2025 et l'ORA sera finalisée et publiée en 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport sur la politique aéronautique:** organisation d'une procédure de consultation publique

Le rapport 2016 sur la politique aéronautique est révisé et il est prévu que la révision soit adoptée par le Conseil fédéral en 2028.

La procédure de consultation sera organisée fin 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Intégration des aéronefs sans occupants dans l'U-space:** première évaluation de l'exploitation du U-space à Zurich sur la base des données opérationnelles

L'intégration des aéronefs sans pilote (UAS) au moyen du système U-space vise à permettre une exploitation sûre, coordonnée et harmonisée des drones dans l'espace aérien suisse, sur la base d'un cadre organisationnel, technique et réglementaire approprié.

En 2027, les premières données issues de l'exploitation du U-space à Zurich permettront d'évaluer le fonctionnement du système et l'efficacité des services fournis. Cette évaluation visera en particulier à analyser la contribution du U-space à une intégration sûre et coordonnée des aéronefs sans pilote dans l'espace aérien et à identifier d'éventuels besoins d'adaptation de l'espace aérien U-space à Zurich.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Règlement d'exploitation 2014/2017 de l'aéroport de Zurich: élaboration de la décision**

Le Conseil fédéral a approuvé en septembre 2025 la révision de la fiche du PSIA relative à l'aéroport de Zurich. S'appuyant sur celle-ci, Flughafen Zürich AG (FZAG) a adressé à l'OFAC la documentation utile en vue de la modification du règlement d'exploitation.

Le règlement d'exploitation 2014/2017 soumis pour approbation par FZAG a été mis à l'enquête par l'OFAC à la mi-février 2026. Les cantons ont eu jusqu'à avril 2026 pour se déterminer. Les oppositions et prises de position seront évaluées courant 2026 ; la décision concernant le règlement d'exploitation devrait être édictée d'ici mi-2027.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Intégration de la sécurité de l'information dans les tâches de certification et de surveillance:**

achèvement du projet de mise en œuvre (partie IS)

Le projet vise à intégrer les nouvelles réglementations sur la sécurité de l'information dans les tâches de certification et de surveillance. Les processus en place seront notamment adaptés et repensés tandis que les inspecteurs seront formés en conséquence, les organismes seront sensibilisés et un service spécialisé sera mis sur pied.

Le projet est mené à bon port lorsque tous les inspecteurs concernés auront été formés, les nouveaux processus et les adaptations des processus existants auront été testés et mis en place, le service spécialisé sera doté du personnel adéquat et les organismes de l'aviation auront été dûment informés sur les nouvelles exigences.

Date cible: 30.06.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE L'ÉNERGIE (OFEN)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Modification de la loi sur l'énergie (LEne) (mise en œuvre de la mo. 23.3936 Grossen Jürg):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message relatif à une révision partielle de la loi sur l'énergie (LEne). L'absence d'infrastructure de recharge est l'une des principales raisons qui dissuadent les automobilistes d'acquérir un véhicule électrique. En adoptant la motion 23.3936 Grossen Jürg « Recharge des voitures électriques dans les immeubles d'habitation », le Parlement a chargé le Conseil fédéral de garantir l'accès aux infrastructures de recharge des voitures électriques dans les immeubles d'habitation (location et PPE). Les propriétaires seront tenus d'équiper leurs bâtiments d'installations de recharge pour les véhicules électriques.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE) et ordonnance (OSTE):** mise en vigueur

Le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2027 de la mise en vigueur de la loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés de gros de l'énergie (LSTE) et de son ordonnance (OSTE). Les marchés de l'électricité et du gaz seront soumis en Suisse à des règles plus strictes en ce qui concerne les opérations de gros dans le domaine de l'énergie. La LSTE permettra de mettre en place, en Suisse, un système largement équivalent à celui de l'UE. La LSTE obligera les participants au marché à communiquer à la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) les informations relatives à leurs transactions et à leurs ordres. Elle interdira en outre les opérations d'initiés et la manipulation de marché. L'idée est d'accroître la transparence, ainsi que de renforcer la surveillance de ces marchés et la confiance en leur intégrité.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) (réserve d'électricité):** mise en vigueur

Le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2027 de la mise en vigueur de la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (réserve d'électricité) ainsi que des révisions des ordonnances concernées. Pour garantir l'approvisionnement en électricité dans des situations exceptionnelles et éviter les pénuries d'énergie, la Suisse veut prévoir une réserve d'électricité dans la loi. Celle-ci englobera une réserve hydroélectrique, une réserve thermique comprenant des centrales de réserve, des groupes électrogènes de secours et des installations de couplage chaleur-force (installations CCF) ainsi qu'une réserve liée à une réduction de la consommation.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) (annexe 2 – projets de centrales hydroélectriques à accumulation):** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2027 la procédure de consultation relative à la révision de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). La loi prévoit un réexamen régulier de la liste des projets de centrales hydroélectriques à accumulation figurant à l'annexe 2 et, si nécessaire (ou en cas de non-réalisation de projets qui y sont mentionnés) de proposer à l'Assemblée fédérale de modifier la liste. Les 16 projets d'intérêt national supérieur doivent venir renforcer l'approvisionnement en électricité de la Suisse durant l'hiver d'ici 2040 et permettre d'atteindre une production saisonnière de 2 térawattheures (TWh) supplémentaires au moyen des centrales à accumulation. Étant donné que l'objectif de production supplémentaire par accumulation durant l'hiver ne devrait pas être atteint, le Conseil fédéral mettra une modification de la liste des projets en consultation.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Révision de la loi sur les forces hydrauliques (LFH) (redevance hydraulique):** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au premier semestre 2027 la procédure de consultation sur une révision de la loi sur les forces hydrauliques (LFH). La redevance hydraulique est une taxe publique grevant le droit d'usage particulier d'un cours d'eau public à un endroit précis en vue de produire de l'électricité. En vertu du droit fédéral, les cantons sont libres de fixer la redevance hydraulique qu'ils souhaitent appliquer. Le taux maximal de la redevance prévu par le droit fédéral est fixé à l'art. 49 LFH et vaut jusqu'à fin 2030. L'article prévoit que le Conseil fédéral doit proposer en temps utile une nouvelle réglementation à l'Assemblée fédérale. La révision vise à fixer un nouveau taux maximal pour la redevance à partir du 1er janvier 2031.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne):** approbation

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 une modification de l'ordonnance sur l'énergie (OEne). Cette modification est nécessaire pour revoir les aides dans le secteur du bâtiment, dans le cadre du programme d'allègement budgétaire 2027 du Conseil fédéral.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Modification d'ordonnance visant à mettre en œuvre l'accord sur l'électricité conclu avec l'UE:** ouverture de la consultation

Le Conseil fédéral ouvrira au second semestre 2027 la consultation sur la modification des ordonnances. Il s'agit de concrétiser au niveau de l'ordonnance les règles prévues dans l'accord sur l'électricité conclu avec l'UE.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Stratégie en matière d'efficacité énergétique:** adoption

Le Conseil fédéral adoptera la stratégie en matière d'efficacité énergétique au second semestre 2027. Le texte permettra d'évaluer la consommation d'énergie et le potentiel d'efficacité dans différents secteurs. Il mettra aussi en lumière les instruments actuels de la politique énergétique et les éventuelles modifications à effectuer. L'adoption de la stratégie correspond aussi à l'exécution du postulat 24.4679 Fivaz Fabien « La consommation électrique des intelligences artificielles met-elle en danger la stratégie énergétique 2050 ? ».

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Davantage d'indépendance énergétique grâce à moins de gaspillage. Exploiter le potentiel en matière d'efficacité énergétique » (en exécution de la mo. 22.3336 Christ): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le rapport « Davantage d'indépendance énergétique grâce à moins de gaspillage. Exploiter le potentiel en matière d'efficacité énergétique ». SuisseEnergie, le programme du Conseil fédéral pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables grâce à des mesures volontaires, doit être adapté pour que le potentiel d'efficacité énergétique puisse être pleinement exploité.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport « Exploiter le potentiel des technologies de stockage » (en exécution du po. 22.3131 du Groupe du Centre): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le rapport « Exploiter le potentiel des technologies de stockage ». Ce rapport présentera notamment les premiers résultats de la table ronde sur le stockage de l'énergie, que le Conseil fédéral a créée dans le cadre de la stratégie sur l'hydrogène. La table ronde réunit des représentants du secteur de l'énergie, des cantons et des villes.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport « Quel rôle pour le stockage de l'énergie en Suisse ? » (en exécution du po. 24.4563 Roduit): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le rapport « Quel rôle pour le stockage de l'énergie en Suisse ? ». Le rapport abordera l'ensemble de la thématique du stockage de l'énergie, notamment thermique, électrique et chimique, et tiendra compte du couplage des secteurs.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Rapport sur les résultats de la table ronde consacrée au stockage et sur le plan d'action (en exécution de la mo. 25.3943 CEATE-N): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le rapport en exécution du postulat 25.3943 CEATE-N « Stratégie globale de stockage de l'énergie et plan d'action ». Le rapport présentera notamment les résultats de la table ronde sur le stockage de l'énergie, que le Conseil fédéral a créée dans le cadre de la stratégie sur l'hydrogène. La table ronde réunit des représentants du secteur de l'énergie, des cantons et des villes.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Sécurité de l'approvisionnement en électricité. Feuille de route » (en exécution du po. 22.3708 du Groupe vert'libéral): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le rapport « Sécurité de l'approvisionnement en électricité. Feuille de route » en exécution du postulat 22.3708 du Groupe vert'libéral. Le postulat charge le Conseil fédéral d'élaborer une feuille de route sur la manière de garantir la sécurité de l'approvisionnement de la Suisse en électricité à court, à moyen et à long terme. Le document montrera quelles technologies seront disponibles à quel horizon, avec quel potentiel et à quel coût dans les domaines de la production, de l'efficacité et de la réduction de la consommation.

Date cible: 31.12.2027

-----

## **Révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> (Véhicules 2030): adoption du message**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> visant en particulier les véhicules. L'UE a annoncé son intention d'adapter, dans le cadre du « paquet automobile », sa réglementation relative aux émissions de CO<sub>2</sub> des véhicules neufs. Une partie des modifications ne sera valable qu'après le 1er janvier 2030. En effet, la révision totale de la loi suisse sur le CO<sub>2</sub> n'entrera en vigueur qu'après cette date. La révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> (Véhicules 2030) vise donc à transposer dans cette loi les dispositions de l'UE qui seront applicables à partir de 2030.

Date cible: 30.06.2027

-----

## **PROJETS**

**Procédures d'autorisation générale pour le dépôt en couches géologiques profondes:** publication d'expertises de sécurité et consultation des autorités spécialisées de la Confédération et des cantons concernant les demandes et les expertises

L'Office fédéral de l'énergie (OFEN) mène la procédure du plan sectoriel « Dépôts en couches géologiques profondes » ainsi que les procédures d'autorisation générale concernant le dépôt en couches géologiques profondes et l'installation de conditionnement des éléments combustibles.

Au cours du premier semestre 2027, deux séances d'information seront organisées : l'une au moment de la publication de l'expertise de l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire (IFSN), qui comprend l'avis de l'Agence pour l'énergie nucléaire (AEN), et l'autre au moment de la publication de l'avis de la Commission fédérale de sécurité nucléaire (CSN) concernant les demandes. Conformément à l'art. 43 de la loi sur l'énergie nucléaire (LEnu), l'OFEN invite les cantons et les autorités fédérales spécialisées (à savoir l'Office fédéral du développement territorial [ARE] et l'Office fédéral de l'environnement [OFEV]) à se prononcer sur les demandes et les expertises.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Perspectives énergétiques 2060:** publication des résultats

L'actualisation des Perspectives énergétiques est en cours. L'accent des Perspectives énergétiques 2060 est notamment mis sur la question de savoir comment les besoins croissants en électricité suite à la décarbonation du système énergétique pourront être couverts à l'avenir, en particulier durant l'hiver. Cette question est examinée sur la base de plusieurs scénarios. Ces derniers diffèrent notamment en ce qui concerne le développement de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, l'exploitation à long terme des centrales nucléaires existantes ainsi que la construction de nouvelles centrales nucléaires. Ils présentent l'évolution possible du système énergétique jusqu'en 2060 ainsi que les effets de la transformation dudit système sur l'ensemble de l'économie. Le projet a débuté à l'automne 2025 et s'achèvera fin 2027 avec la publication des résultats. Un groupe d'accompagnement externe largement représentatif encadre les travaux.

Les résultats des Perspectives énergétiques 2060 seront publiés au cours du second semestre 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Révision de l'ordonnance du DETEC relative aux spécifications concernant l'indication sur la consommation d'énergie et sur d'autres caractéristiques des voitures de tourisme, des voitures de livraison et des tracteurs à sellette légers (OEE-VVT) concernant l'étiquette-énergie pour les véhicules:** entrée en vigueur de l'ordonnance

Cette révision de l'ordonnance prévoit l'ajustement annuel des paramètres relatifs à l'étiquette-énergie des voitures de tourisme.

Le Conseil fédéral se prononcera au cours du second semestre 2027 sur l'entrée en vigueur de la révision de l'ordonnance portant sur l'étiquette-énergie des voitures de tourisme. Cette révision sera annoncée au début du mois de juillet 2027 et mise en vigueur par le DETEC le 1er janvier 2028, ce qui donnera à la branche suffisamment de temps pour préparer les changements nécessaires.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DES ROUTES (OFROU)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale (Transports '45): adoption**

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message relatif au projet visant à répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale (Transports '45). Son but est de développer le rail, la route et le trafic d'agglomération de manière ciblée et coordonnée afin de répondre aux besoins de mobilité de la population et de l'économie. Par ce message, le Conseil fédéral demandera des crédits d'engagement pour les phases de développement des routes nationales et de l'infrastructure ferroviaire en 2027 et pour des contributions à des mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2028. Il demandera également, par ce même message, un plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2028 à 2031 en vue de l'exploitation, de l'entretien et de l'adaptation des routes nationales.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport « Infractions à la loi sur la circulation routière. De nombreux touristes échappent aux amendes » (en exécution du po. 24.4504 Zybach): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au premier semestre 2027 le rapport « Infractions à la loi sur la circulation routière. De nombreux touristes échappent aux amendes », rédigé en exécution du postulat 24.4504 Zybach. D'une part, ce rapport analysera la situation ; d'autre part, il procèdera à un examen du cadre juridique et de la pratique dans le domaine de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale. Il déterminera s'il y a lieu de prendre des mesures et si d'autres instruments juridiques permettraient d'encaisser les amendes d'ordre dues par les personnes domiciliées à l'étranger.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport « Rendre les plaques de contrôle suisses plus sûres » (en exécution du po. 25.4047 Salzmann): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport « Rendre les plaques de contrôle suisses plus sûres » en exécution du postulat 25.4047 Salzmann. Ce rapport présentera plusieurs options pour empêcher la falsification des plaques de contrôle suisses. Il formulera également des recommandations concernant des mesures techniques appropriées. Il vise à créer la base d'un débat national sur le présent et l'avenir des plaques de contrôle suisses et à préparer, puis ouvrir le dialogue avec les pays voisins et l'Union européenne sur la lutte contre la falsification.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Révision de l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV): approbation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera la révision de l'OETV. Cette révision tient compte tant de l'évolution des exigences techniques internationales requises pour les véhicules routiers que de diverses autres exigences formulées par les milieux économiques et les cantons. L'adaptation aux prescriptions techniques internationales concernant les véhicules vise à harmoniser la réglementation suisse avec celles de l'Union européenne et des Nations Unies. Elle permet de s'assurer que la Suisse remplira ses obligations internationales tout en renforçant la sécurité routière. En outre, la réduction des entraves techniques au commerce qui en découle correspond à la loi fédérale sur les entraves techniques au commerce.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Plan sectoriel des transports, partie Infrastructure route, édition 2027: adoption**

Le Conseil fédéral poursuivra au premier semestre 2027 la révision totale du plan sectoriel des transports, partie Infrastructure route, ainsi que 55 fiches d'objet mises à jour, et adoptera l'édition 2027. Concernant la planification des routes nationales, les fiches d'objet du plan sectoriel pour les routes visent à la coordination territoriale des projets d'infrastructure de la Confédération ; elles sont en outre nécessaires pour l'adoption du plan. Le plan sectoriel s'appuie sur la partie conceptuelle, adoptée en 2026, sur la poursuite du programme de développement stratégique (PRODES) des routes nationales dans le cadre de Transports '45 et sur les étapes intermédiaires de projets qui ne sont pas compris dans PRODES.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Rapport « Gestion du trafic routier. Exploiter les nouvelles possibilités technologiques » (en exécution du po. 25.3548 Würth): approbation**

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport « Gestion du trafic routier. Exploiter les nouvelles possibilités technologiques » en exécution du postulat 25.3548 Würth. Ce rapport indiquera les instruments techniques qui pourraient servir aujourd'hui au pilotage, à la régulation, à la gestion et à l'information sur la circulation routière et les conditions auxquelles ces instruments pourraient être mis en pratique.

Date cible: 31.12.2027

-----

## **PROJETS**

### **Contribution des routes nationales au train de mesures sur le climat de l'administration fédérale: production de 17 GWh d'électricité solaire et optimisation de l'éclairage dans les tunnels**

Dans le cadre du train de mesures sur le climat de l'administration fédérale, l'OFROU s'efforce de continuer d'optimiser la consommation d'énergie de l'infrastructure des routes nationales afin de réduire les émissions de CO<sub>2</sub>. La consommation d'énergie pour ladite infrastructure résulte des besoins d'électricité de cette dernière et des besoins de chaleur pour l'exploitation des centres d'entretien.

L'OFROU avance dans le développement des installations photovoltaïques pour accroître sa propre production, passe à un éclairage LED dans tous les tunnels, rénove les centres d'entretien et les centres d'intervention, et remplace les chauffages au mazout et au gaz. Il va continuer à encourager ce développement, même si les progrès sont plus lents que prévus, de telle sorte que la production d'électricité solaire puisse atteindre au moins 17 GWh d'ici à la fin de l'année 2027. Par ailleurs, le passage à un éclairage LED va se poursuivre, de manière à pouvoir économiser jusqu'à environ 7,5 GWh de consommation de courant externe au total.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Construction de stations de recharge rapide pour poids lourds électriques le long des routes nationales: suivi de la planification des projets de tiers**

L'OFROU entend promouvoir la mobilité électrique dans le domaine du trafic lourd de marchandises à l'aide d'un appel à projets pour la construction de stations de recharge rapide destinées aux poids lourds électriques. À cet effet, il met à la disposition de tiers des surfaces sur les aires de repos et dans les CCTL situés dans le périmètre des routes nationales.

Au terme de l'appel à projets, de l'adjudication des marchés et de la signature des conventions de réservation en 2026, l'OFROU crée les conditions et assure le suivi des travaux de planification de tiers en vue de la réalisation des stations de recharge rapide pour poids lourds électriques et, partant, de la mise en place d'un réseau initial de recharge rapide le long des routes nationales.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE LA COMMUNICATION (OFCOM)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

**Loi sur les plateformes de communication et les moteurs de recherche (LPCom):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message relatif à la loi sur les plateformes de communication et les moteurs de recherche. Cette loi renforcera les droits des utilisateurs, améliorera la transparence des plateformes de communication et instaurera des procédures de signalement des discours de haine.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modification de la loi sur les télécommunications (LTC) – orientation « sécurité »:** résultat de la consultation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral prendra acte des résultats de la consultation sur la modification de la LTC et décidera de la suite à donner. Cette révision partielle met l'accent sur la sécurité des infrastructures critiques. Elle crée notamment des dispositions qui permettront de prendre des mesures visant à assurer la sécurité des infrastructures de télécommunications en Suisse en cas de survenance d'un risque d'ordre géopolitique.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modification de la loi sur la poste (LPO):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message relatif à une modification de la loi sur la poste. Le projet vise à moderniser le service universel en matière de courrier et de paiements en Suisse. Le service universel doit être adapté à l'évolution des besoins de la population et des entreprises.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Évaluation de la législation sur les télécommunications:** approbation

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le deuxième rapport d'évaluation de la LTC. L'objectif du rapport sera de montrer comment le marché des télécommunications a évolué au cours des trois dernières années, de constater les éventuelles défaillances du marché et, le cas échéant, de déterminer si des mesures doivent être prises pour y remédier.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Modification de la loi sur l'organisation de la Poste (LOP):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message relatif à une modification de la LOP. Ce projet a pour but de préciser le domaine d'activité de la Poste au moyen d'une modification de son article sur le but de l'entreprise et d'instaurer une procédure visant à vérifier la conformité des acquisitions de participations pertinentes sur le plan économique par rapport au but.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

### **Révision partielle des ordonnances dans le domaine des télécommunications concernant le renforcement de la sécurité du réseau et la protection contre les cybermenaces:** adoption

Des infrastructures de télécommunication sûres et fiables sont essentielles pour le bon fonctionnement de l'Etat, de l'économie et de la société. Le projet prévoit un renforcement des exigences de sécurité applicables aux appareils, aux installations et aux logiciels ainsi qu'une meilleure protection des consommateurs contre les cybermenaces.

Le Conseil fédéral adoptera la révision partielle des ordonnances dans le domaine des télécommunications au cours du deuxième semestre. Cette révision permet de renforcer la sécurité des réseaux de télécommunication ainsi que la protection contre les cybermenaces.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Concession SSR 2029+:** lancement de la consultation

Le Conseil fédéral définit le mandat de prestations de la SSR dans une concession, qui est réattribuée périodiquement. Il le précisera et l'orientera davantage sur l'information, la formation et la culture ainsi que sur les nouvelles habitudes d'utilisation du public. L'offre en ligne devra être davantage axée vers les contenus audios et audiovisuels.

La consultation relative à la concession de la SSR dès 2029 sera lancée par le Conseil fédéral au cours du deuxième semestre.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Conférence mondiale des radiocommunications (CMR-27):** réalisation des objectifs du Conseil fédéral

D'autres fréquences pour les nouveaux systèmes de radiocommunication mobile (6G), la communication par satellite ainsi que pour la surveillance du climat et les prévisions météorologiques seront définies et harmonisées lors de la CMR-27, qui se tiendra en Chine durant le dernier trimestre 2027.

Le Conseil fédéral adoptera le mandat de négociation pour la Conférence mondiale des radiocommunications 2027 au cours du premier semestre 2027.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Sommet sur l'IA à Genève:** réalisation

En organisant un sommet sur l'IA à Genève, la Suisse veut apporter sa contribution à la gouvernance internationale de l'IA, renforcer Genève en tant que centre de coopération multidisciplinaire et se présenter comme un pôle d'innovation dans le domaine de l'IA.

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) et le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) organiseront un sommet sur l'IA à Genève au cours du premier semestre.

Date cible: 30.06.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT (OFEV)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Accord sur la protection de la haute mer (conclu dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message sur l'accord de protection de la haute mer. L'objectif de l'accord est d'assurer, actuellement et à long terme, la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale. Le projet de ratification et de mise en œuvre de l'accord comprend un arrêté fédéral et une nouvelle loi fédérale.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Révision de la loi sur la chasse (LChP) (mise en œuvre des mo. 25.3715 Friedli Esther et 25.3549 Broulis):** adoption du message

Au premier semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une révision de la loi sur la chasse. Il s'agit d'autoriser le tir de loups dans les districts francs et d'assouplir la gestion des loups dits « problématiques », à savoir ceux qui appartiennent à une meute ou sont présents sur le territoire d'une meute. La révision correspond à la mise en œuvre des motions 25.3715 Friedli Esther et 25.3549 Broulis.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Révision de la loi sur les forêts (LFo) (mise en œuvre de la mo. 24.3983 Würth):** décision de principe

Le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2027 de la suite à donner à un projet de révision de la loi sur les forêts visant à mettre en œuvre la motion 24.3983 Würth « Compensation du défrichement. Pour plus de flexibilité ». En plus des mesures existantes dans le domaine de la protection de la nature et du paysage, le défrichement doit être compensé qualitativement par des mesures de valorisation de la surface forestière.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Financements internationaux en faveur du climat et de la biodiversité:** décision de principe

Le Conseil fédéral décidera au premier semestre 2027 de ce que la Suisse entend faire en ce qui concerne les financements internationaux en faveur du climat et de la biodiversité. Le pays veut remplir ses engagements liés à l'accord sur le climat et à la Convention sur la diversité biologique et apporter une contribution appropriée à la réalisation des objectifs financiers collectifs dans les domaines du climat et de la biodiversité.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Révision de la loi sur le CO<sub>2</sub> (politique climatique après 2030):** adoption du message

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le message relatif à une révision de la loi sur le CO<sub>2</sub>. La révision comprend la politique climatique pour la période allant de 2031 à 2040. En vertu de l'art. 11, al. 1, de la loi fédérale sur les objectifs en matière de protection du climat, sur l'innovation et sur le renforcement de la sécurité énergétique (LCI), le Conseil fédéral est tenu de soumettre suffisamment tôt à l'Assemblée fédérale des propositions de mise en œuvre des objectifs de la LCI pour les périodes allant de 2025 à 2030, de 2031 à 2040 et de 2041 à 2050.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Loi cadre sur le développement du captage et du stockage du CO<sub>2</sub> (CSC), ainsi que des technologies d'émission négative (NET): adoption du message**

Le Conseil fédéral adoptera le message sur la loi cadre CSC/NET au second semestre 2027. Ce nouveau texte prévoira des règles harmonisées pour la planification et le développement des conduites de CO<sub>2</sub> et des sites de stockage souterrain de CO<sub>2</sub>, ainsi que des dispositions visant à renforcer la sécurité des investissements et à simplifier et harmoniser les procédures d'autorisation.

Date cible: 31.12.2027

-----  
**Plan d'action pour la réduction de l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes, en particulier aux PFAS: adoption**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 un plan d'action pour réduire l'exposition de l'homme et de l'environnement aux substances chimiques persistantes, et notamment aux PFAS. Le plan vise à renforcer la collaboration entre la Confédération et les cantons et à coordonner les travaux. Il s'agit aussi de mieux informer la population sur les PFAS.

Date cible: 31.12.2027

-----  
**Rapport « Évaluation de la loi sur la chasse et du tir de défense en tant que mesure complémentaire possible » (en exécution du po. 25.3027 CEATE-N): approbation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport « Évaluation de la loi sur la chasse et du tir de défense en tant que mesure complémentaire possible », en exécution du postulat 25.3027 CEATE-N. Le texte demande au Conseil fédéral d'évaluer les expériences réalisées avec la nouvelle loi sur la chasse et d'examiner si des adaptations ou des précisions sont nécessaires. Il analysera notamment la manière dont la charge bureaucratique peut encore être réduite.

Date cible: 31.12.2027

-----  
**Rapport « Promouvoir la biodiversité par des mesures contraignantes en se fondant sur les bases légales existantes » (en exécution du po. 23.3676 Z'graggen): approbation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral adoptera le rapport en exécution du postulat 23.3676 Z'graggen « Promouvoir la biodiversité par des mesures contraignantes en se fondant sur les bases légales existantes ». Il s'agit de présenter la manière dont la biodiversité de la Suisse peut être améliorée de manière substantielle au moyen d'accords volontaires, de conventions ou d'un protocole d'entente entre les 26 cantons, la Confédération et, le cas échéant, d'autres acteurs.

Date cible: 31.12.2027

-----  
**Rapport « Gestion du loup. Quantifier les coûts » (en exécution du po. 24.4300 Farinelli): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le rapport en exécution du postulat 24.4300 Farinelli « Gestion du loup. Quantifier les coûts ». Le postulat demande un rapport sur le coût total du plan national de gestion des loups aux niveaux fédéral et cantonal. Il s'agira aussi d'estimer les coûts futurs et de présenter des mesures pour les optimiser.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Dangers naturels. Critères applicables à une utilisation nuancée des zones de danger » (en exécution du po. 25.3489 Wandfluh): approbation**

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le rapport en exécution du postulat 25.3489 Wandfluh « Dangers naturels. Critères applicables à une utilisation nuancée des zones de danger ». Le postulat demande que soient déterminés les critères que les cantons pourront appliquer pour permettre une utilisation nuancée des zones de danger. Il conviendra aussi de déterminer s'il y a lieu de modifier le droit fédéral.

Date cible: 30.06.2027

-----

**Stratégie « Gestion de l'eau – périodes de sécheresse, fortes précipitations, qualité de l'approvisionnement en eau, protection des habitats aquatiques ».: adoption**

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre la stratégie « Gestion de l'eau – périodes de sécheresse, fortes précipitations, qualité de l'approvisionnement en eau, protection des habitats aquatiques ». Cette stratégie tiendra compte des politiques sectorielles concernées et mettra en évidence, le cas échéant, les adaptations juridiques nécessaires à la réalisation des objectifs.

Date cible: 31.12.2027

-----

**Rapport « Aide rapide de la Confédération en cas de catastrophe. Examiner les bases légales en la matière et les compléter en cas de besoin » (en exécution du po. 25.3669 groupe libéral-radical): approbation**

Au second semestre 2027, le Conseil fédéral approuvera le rapport en exécution du postulat 25.3669 groupe libéral-radical « Aide rapide de la Confédération en cas de catastrophe. Examiner les bases légales en la matière et les compléter en cas de besoin ». Le postulat charge le Conseil fédéral de présenter dans un rapport non seulement les dispositions légales régissant la fourniture d'une aide nationale rapide en cas de catastrophe, mais aussi, si nécessaire, celles qui doivent venir les compléter.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

**Biodiversité, mise en œuvre: plan d'action Biodiversité, phase II**

Mise en œuvre de la phase II (adoptée par le Conseil fédéral en 2024) du plan d'action Stratégie Biodiversité Suisse. Cette phase doit permettre de remédier aux lacunes existantes, en particulier renforcer l'efficacité des conventions-programmes et des politiques sectorielles, dans un premier temps au moyen de quinze mesures.

Date cible: 31.12.2027

-----

# OFFICE FÉDÉRAL DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL (ARE)

## AFFAIRES RELATIVES AUX OBJECTIFS DU CF

### **Répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale (Transports '45):** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au premier semestre 2027 le message relatif au projet visant à répondre aux besoins de mobilité de manière intermodale (Transports '45). Son but est de développer le rail, la route et le trafic d'agglomération de manière ciblée et coordonnée afin de répondre aux besoins de mobilité de la population et de l'économie. Par ce message, le Conseil fédéral demandera des crédits d'engagement pour les phases de développement des routes nationales et de l'infrastructure ferroviaire en 2027 et pour des contributions à des mesures dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération à partir de 2028. Il demandera également, par ce même message, un plafond de dépenses pour les routes nationales sur la période 2028 à 2031 en vue de l'exploitation, de l'entretien et de l'adaptation des routes nationales.

Date cible: 30.06.2027

-----

### **Accélération des procédures dans le domaine du droit de la construction et de l'aménagement du territoire:** adoption du message

Le Conseil fédéral adoptera au second semestre 2027 le message relatif à l'accélération des procédures dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'objectif est de mettre en œuvre des mesures pour accélérer les procédures de planification, d'octroi de permis de construire et de recours dans le domaine de l'aménagement du territoire et du droit de la construction. Il s'agira aussi de lutter contre les oppositions abusives.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Rapport de mise en œuvre 2024–2027 concernant la politique pour les agglomérations et la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne 2024–2031:** prise d'acte

Le Conseil fédéral prendra acte au second semestre 2027 du rapport de mise en œuvre 2024–2027. Ce document fera le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des six mesures du plan d'action relatif à la politique pour les agglomérations et à la politique pour les espaces ruraux et les régions de montagne 2024–2027. Il montrera comment les politiques sectorielles qui ont une incidence sur l'aménagement du territoire contribuent à un développement territorial cohérent.

Date cible: 31.12.2027

-----

### **Rapport « Utilisation des terrains ferroviaires de réserve dans les centres urbains » (en exécution du po. 25.3707 Dittli):** approbation

Le Conseil fédéral approuvera au second semestre 2027 le rapport en exécution du postulat 25.3707 Dittli. Il y exposera les conditions organisationnelles, techniques et financières nécessaires pour que les terrains ferroviaires situés dans les centres urbains puissent être mieux utilisés.

Date cible: 31.12.2027

-----

## PROJETS

### **Adaptation du plan sectoriel des transports, partie Programme, sur la base du message sur la gestion des besoins futurs en matière de mobilité : Transports '45: ouverture de la consultation**

Cette adaptation du plan sectoriel portera sur les modifications liées au message concernant Transports '45. L'accent sera mis sur la coordination globale des projets de transport sur l'axe est-ouest.

Le DETEC ouvrira la consultation relative à l'adaptation du plan sectoriel des transports, partie Programme, au cours du second semestre 2027. Les cantons concernés auront ainsi la possibilité de s'exprimer sur les adaptations prévues. Comme il s'agit d'une modification d'une partie stratégique d'un plan sectoriel, le Conseil fédéral doit informer l'Assemblée fédérale de l'adaptation prévue et, le cas échéant, soumettre le projet à la commission compétente pour consultation (art. 19a OAT). Les grandes lignes de l'adaptation du plan sectoriel ne pourront être déterminées qu'une fois que le contenu du message sur Transports '45 sera connu.

Date cible: 31.12.2027

-----

# SERVICE SUISSE D'ENQUÊTE DE SÉCURITÉ (SESE)

## PROJETS

### **Remplacement de la banque de données pour la saisie et l'analyse des données d'enquête (EMAS):** version de base répondant aux principales exigences

Pour que les enquêteurs, les responsables de domaine et le chef du bureau d'enquête puissent gérer les processus d'enquête, il doit être possible de saisir et d'évaluer les données tout au long du processus. À cette fin, le SESE dispose d'une banque de données (EMAS 1.0) qui doit être remplacée pour des raisons techniques, notamment de sécurité informatique, mais aussi pour des raisons liées au droit des marchés publics. Dans un premier temps, l'appel d'offres a été lancé conformément aux exigences OMC, puis, au printemps 2025, le développement d'EMAS 2.0 a commencé. La banque de données sera implémentée de 2026 à 2027. En 2028 et 2029, des améliorations seront réalisées, notamment pour augmenter l'efficacité de la gestion actuelle.

En 2026, la base de données EMAS 2.0 sera opérationnelle dans une toute première version (Minimum Viable Product) qui répondra notamment à toutes les exigences actuelles de la Confédération en matière de sécurité informatique. Une fois que les données de la base EMAS 1.0 auront été migrées, cette dernière pourra être mise hors service fin 2026. En 2027, les insuffisances fonctionnelles connues seront corrigées et les processus adaptés aux bases légales actuelles seront mis en place. La base de données EMAS 2.0 devrait être opérationnelle dans sa version de base à l'été 2027. Au cours des années 2028 et 2029, des améliorations seront apportées, notamment par la mise en place d'interfaces avec des systèmes environnants (par ex. GEVER).

Date cible: 01.07.2027

-----

# AUTORITÉS DE RÉGULATION DES INFRASTRUCTURES (REGINFRA)

## PROJETS

**ComCom:** ouverture de l'appel d'offres et attribution des fréquences de téléphonie mobile, surveillance des concessions de téléphonie mobile et de service universel

En 2027, la ComCom lancera l'appel d'offres en vue de réattribuer les fréquences de téléphonie mobile arrivant à échéance en 2028 et mènera la procédure d'attribution. Elle veillera, en collaboration avec l'OFCOM, au respect des concessions de service universel et de téléphonie mobile.

Date cible: 31.12.2027

-----

**EICom:** surveillance tenant compte des nouvelles dispositions législatives (LSTE et travaux préparatoires relatifs à l'accord sur l'électricité)

L'EICom surveille désormais le marché en tenant compte de la loi fédérale sur la surveillance et la transparence des marchés et de gros de l'énergie (LSTE). Pour ce faire, le concept de régulation de l'EICom pour la surveillance du marché, y compris de l'infrastructure informatique, doit être considérablement remanié. Par ailleurs, les travaux préparatoires à la mise en œuvre de l'accord sur l'électricité sont lancés. Il convient notamment de mentionner les travaux liés au couplage des marchés, qui devrait être mis en œuvre rapidement après l'éventuelle adoption de l'accord par le peuple. La surveillance des tarifs, y compris la collecte de données sur les coûts et les tarifs, se poursuit en tenant compte des nouvelles dispositions législatives (notamment acte modificateur unique). La préparation de mesures préventives pour assurer la sécurité du réseau et de l'approvisionnement (y compris surveillance de la cybersécurité) se poursuit également. Les faits et les mesures à prendre concernant la sécurité d'approvisionnement et les questions internationales sont préparés à l'attention des politiques. Les traités internationaux régissant le réseau interconnecté sont adaptés.

Date cible: 31.12.2027

-----

**PostCom:** examen des délais d'acheminement des lettres et colis individuels sur la base de la révision de l'ordonnance du 29 août 2012 sur la poste (état au 1er avril 2026)

Afin de garantir la qualité du service universel dans tout le pays, des prescriptions sont fixées concernant le respect des délais d'acheminement prévus pour les lettres et pour les colis (art. 29, al. 1, let. a, OPO). À l'échelle de la Suisse, la Poste doit respecter ces délais dans au moins 90 % des cas chaque année.

Date cible: 15.06.2027

-----

**RailCom:** examen d'un thème relevant de l'accès non discriminatoire au réseau (par ex. maîtrise de système sélectionnée) dans le cadre de la surveillance concomitante. Détermination des mesures à prendre pour réduire les éventuels potentiels de discrimination

L'analyse, les mesures à prendre et la suite de la procédure concernant les aspects pertinents (par ex. maîtrise de système sélectionnée) sont disponibles.

Date cible: 31.12.2027

-----

**AIEP:** examen de l'organisation de l'AIEP

Au cours des dernières années, la charge de travail de la commission et du secrétariat a considérablement augmenté en raison d'un nombre plus important de plaintes et d'une nouvelle compétence attribuée par le Tribunal fédéral. L'organisation et le règlement interne actuels doivent faire l'objet d'une analyse approfondie afin que l'AIEP puisse continuer à remplir efficacement les tâches qui lui sont confiées. Cela suppose notamment de clarifier la nature juridique de cette instance, car, dans le cas d'un tribunal, toute modification du règlement est soumise à des restrictions importantes. Par ailleurs, un nouveau président devra être élu d'ici fin 2027 (limitation de la durée du mandat). D'ici fin octobre 2027, l'AIEP devrait avoir retrouvé sa stabilité.

Date cible: 31.12.2027

-----

Éditeur : Chancellerie de la Confédération suisse  
Disponible sur : [www.bk.admin.ch](http://www.bk.admin.ch)